



Société anonyme au capital de 2.156.891,10 euros
Siège social : Zone d'activité de la Lande 49170 SAINT GEORGES SUR LOIRE
481 236 974 RCS ANGERS

RAPPORT FINANCIER

ANNUEL 2025

Ce document est disponible sans frais au siège social de la Société, Zone d'activité de la Lande 49170 SAINT GEORGES SUR LOIRE, ainsi qu'en version électronique sur le site internet de la Société (investir.stif.fr).

Attestation de la personne responsable du rapport financier annuel

« J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion figurant à la section 2 ainsi que le rapport sur la gestion du groupe figurant à la section 3 du présent rapport financier annuel présentent un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et qu'ils décrivent les principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées. »

Fait à Saint Georges sur Loire, le 30 avril 2026

Monsieur José BURGOS
Président Directeur Général

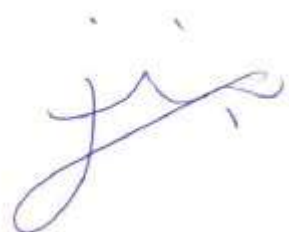


Table des matières

1.	PRESENTATION GENERALE DU GROUPE ET DES ACTIVITES	5
2.	RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE	10
2.1.	ACTIVITE ET SITUATION DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE	10
2.1.1.	Analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société	10
2.1.2.	Méthode comptable	13
2.1.3.	Commentaire des principales opérations juridiques et financières réalisées par la Société au cours de l'exercice écoulé	14
2.1.4.	Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice	19
2.1.5.	Activité en matière de recherche et de développement	20
2.1.6.	Evolution prévisible et perspectives d'avenir	20
2.2.	FILIALES ET PARTICIPATIONS	20
2.2.1.	Activités et résultats des filiales de la Société	21
2.2.2.	Prise de participations significatives dans des sociétés ayant leur siège social en France ou prise du contrôle de telles sociétés	26
2.2.3.	Sociétés contrôlées directement ou indirectement et actions d'auto-contrôle – part de capital détenue – aliénation d'actions intervenues à l'effet de régulariser les participations croisées	27
2.3.	RESULTATS – AFFECTATION	27
2.3.1.	Affectation du résultat	27
2.3.2.	Distributions antérieures de dividendes	28
2.3.3.	Dépenses non déductibles fiscalement	28
2.4.	TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES	29
2.5.	ACTIONNARIAT	31
2.5.1.	Principaux actionnaires	31
2.5.2.	Auto détention – Programme de rachat d'actions	32
2.6.	OPÉRATIONS DES DIRIGEANTS ET DES PERSONNES MENTIONNÉES À L'ARTICLE L. 621-18-2 DU CODE MONÉTAIRE ET FINANCIER SUR LES TITRES DE LA SOCIÉTÉ	35
2.7.	ACTIVITÉS POLLUANTES OU À RISQUE	35
2.8.	ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ ACQUISES PAR CELLE-CI EN VUE DE LES ATTRIBUER AUX SALARIÉS DANS LE CADRE D'OPTIONS D'ACHAT- OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS RESERVÉES AUX SALARIÉS ET AUX DIRIGEANTS DE LA SOCIÉTÉ	35
2.9.	PARTICIPATION DES SALARIÉS AU CAPITAL SOCIAL DANS LE CADRE D'UNE GESTION COLLECTIVE DES TITRES – TITRES APPARTENANT À DES SALARIÉS QUI N'EN N'ONT PAS LA LIBRE DISPOSITION	36
2.10.	CONVENTIONS VISEES AUX ARTICLES L. 225-38 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE	36
2.11.	ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE	36
2.11.1.	Choix du mode d'exercice de la direction générale	36
2.11.2.	Etat des mandats des Administrateurs et des Commissaires aux Comptes	36
2.11.3.	Conséquences sociales et environnementales de l'activité de la Société	37
2.11.4.	Prêts inter-entreprises consentis par la Société en application des articles L. 511-6,3 bis, R. 511-2-1-1 et R. 511-2-1-2 du Code Monétaire et Financier	37
2.11.5.	Informations sur les délais de paiement	37
3.	RAPPORT SUR LA GESTION DU GROUPE CONSOLIDE	38
3.1.	SITUATION ET ÉVOLUTION DE L'ENSEMBLE CONSTITUÉ PAR LES SOCIÉTÉS COMPRISES DANS LA CONSOLIDATION	38
3.1.1.	Méthodes comptables de consolidation	38

3.1.1.1.	Principes et méthodes appliqués	38
3.1.1.2.	Changements comptables	40
3.1.2.	Activité et résultats de l'exercice écoulé	40
3.1.3.	Commentaire de l'activité de l'exercice écoulé	41
3.1.4.	Evolution prévisible et perspectives d'avenir	45
3.1.4.1.	Groupe STIF	45
3.1.4.2.	Société STIF	46
3.1.4.3.	Société STIF FRANCE	47
3.1.4.4.	Société STIF PLASTIC	47
3.1.4.5.	Société STIF COMPONENTES INDUSTRIALES IBERICA S.L	47
3.1.4.6.	Société STIF ASIA Pte Ltd	47
3.1.4.7.	Société STIF (Suzhou) Components Co., Ltd	48
3.1.4.8.	Société STIF (Suzhou) Machinery Co., Ltd	48
3.1.4.9.	Société PT STIF Indonesia	48
3.1.4.10.	Société STIF AMERIQUE INC.	48
3.1.4.11.	Société STIF USA LLC	48
3.1.4.12.	Société BOSS PRODUCTS LLC	49
3.1.4.13.	Société TORINO HOLDING BV	49
3.1.4.14.	Société ISMA NV	49
3.1.4.15.	Société STUVEX INTERNATIONAL NV	49
3.1.4.16.	Société IEXT NV	49
3.1.4.17.	Société STUVEX SAFETY SYSTEMS LTD	49
3.1.4.18.	Société STUVEX France	49
3.1.4.19.	Société BOSS PRODUCTS UK LTD	49
3.2.	ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT	49
3.3.	PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES	50
3.4.	ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS ENTRE LA DATE DE CLÔTURE DE L'EXERCICE ET LA DATE D'ÉTABLISSEMENT DU RAPPORT	71
4.	COMPTES SOCIAUX ET CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025	72
4.1.	COMPTES CONSOLIDÉS ÉTABLIS EN NORMES COMPTABLES FRANÇAISES POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025	72
4.2.	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS ÉTABLIS EN NORMES COMPTABLES FRANÇAISES POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025	108
4.3.	COMPTES SOCIAUX POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025	113
4.4.	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025	154
5.	RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	159
5.1.	MODALITÉS D'EXERCICE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE	159
5.2.	INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX : LISTE DES FONCTIONS ET MANDATS EXERCÉS	159
5.3.	CONVENTION(S) CONCLUE(S) PAR UN DIRIGEANT OU UN ACTIONNAIRE SIGNIFICATIF DE LA SOCIÉTÉ MÈRE AVEC UNE FILIALE	162
5.4.	FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	165
5.5.	TABLEAU DES DÉLÉGATIONS	167
6.	DOCUMENTS DISPONIBLES	174

REMARQUES GÉNÉRALES

Définitions

Dans le présent rapport financier annuel, et sauf indication contraire :

- Le terme « **AMF** » désigne l'Autorité des Marchés Financiers ;
- Le terme « **Document d'enregistrement** » désigne le document d'enregistrement approuvé par l'AMF publié dans le cadre de l'introduction en bourse de la Société sur le marché Euronext Growth Paris réalisée le 20 décembre 2023 ;
- Les termes la « **Société** » ou « **STIF** » désignent la société STIF dont le siège social est situé Zone d'activité de la Lande 49170 SAINT GEORGES SUR LOIRE France, immatriculée au Registre de Commerce et des sociétés d'ANGERS sous le numéro 481 236 974 ;
- Le terme « **Groupe** » ou « **Groupe STIF** » désigne le groupe de sociétés constitué par la Société et ses filiales, étant précisé que ce périmètre juridique est présenté à la section 2.2 du Rapport Financier Annuel ;
- Le terme « **Rapport Financier Annuel** » désigne le présent rapport financier annuel sur les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

1. PRESENTATION GENERALE DU GROUPE ET DES ACTIVITES

Fondé en 1984, le Groupe STIF est un acteur industriel français spécialisé dans la conception, la fabrication et la commercialisation de matériels industriels innovants destinés à des marchés de niche. Historiquement positionné sur les équipements de manutention pour les produits en vrac, tels que les godets d'élévateurs, les sangles élévatrices et les raccords à compression, le Groupe familial s'est diversifié ces dix dernières années en se développant dans le domaine de la protection passive contre les risques d'explosions industrielles.



Godets d'élévateurs, Sangles élévatrices

Application : industrie alimentaire
1,5 million de pièces produites par an
Top 3 mondial



Raccords et Courbes

Composants transport pneumatique

Applications : industrie pharmaceutique,
agroalimentaire
1 million de pièces produites par an



Protection contre les explosions de poussières

Applications : agroalimentaire,
transport, construction, énergies
renouvelables

VIGILEX® VIGILEX ENERGY_{sp}

À la date du présent Rapport Financier Annuel, les principales activités du Groupe sont réparties en deux familles de produits :

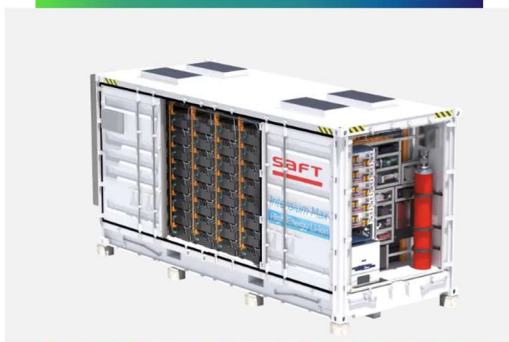
Les composants pour la manutention en vrac :

- Des godets d'élévateur et sangles élévatrices spécialement conçus pour faciliter le déplacement et le levage de produits en vrac. Les godets d'élévateur sont des contenants en forme de seau ou de cuvette qui sont fixés à une courroie, ou sangle élévatrice, permettant le transport vertical de matériaux en vrac tels que les grains, les minéraux, les granulés ou les poudres. Ces composants sont intégrés dans un système plus large appelé élévateur à godets. Le Groupe se positionne principalement sur le marché de l'industrie agroalimentaire dans ce domaine.
- Des raccords à compression, utilisés pour relier différentes parties d'un système de transport pneumatique dans l'industrie, assurant ainsi l'étanchéité et la connexion appropriée entre les composants. Ils permettent le passage du matériau en vrac à travers le système de manière efficace et sécurisée. Ils sont associés à des courbes et utilisés pour diverses industries par le Groupe, dont l'industrie plastique et alimentaire.
- Le Groupe propose également d'autres types de produits qui complètent les gammes pour la manutention en vrac mentionnées précédemment, tels que la tuyauterie lourde modulaire, les portes de visite destinées aux installations, les séparateurs magnétiques, etc.

Les équipements de protection passive contre les explosions :


- Des produits spécifiquement conçus pour la protection contre les explosions industrielles, notamment les explosions de poussières, ainsi qu'une récente expansion vers les explosions liées aux systèmes de stockage d'énergie (BESS¹).

Rappel BESS = Batterie Energy Storage system



Un Bess fonctionne comme une pile
Dispose d'une capacité de stockage
De 2,5 Mw à 7 Mw

Utilisation des BESS en complément des Energies
Intermittentes Solaires et Eolienne



Participe activement à la stabilité du réseau
Permet le lissage des pics de demande

Parmi les principaux produits développés par le Groupe dans ce domaine, figurent (i) les événements d'explosion, destinés à s'ouvrir à une pression prédéterminée au cours d'une explosion pour permettre de relâcher vers l'extérieur la pression et les flammes et, ainsi, libérer les mélanges non brûlés et les produits de combustion, (ii) les clapets anti-retour, chargés d'empêcher le retour de flamme dans la direction opposée, et (iii) des dispositifs de décharge sans flamme, utilisés pour évacuer en toute sécurité les gaz ou les vapeurs combustibles d'un système sans qu'il y ait de flamme ou d'ignition. Les produits développés par le Groupe sont qualifiés de « passifs » car leur fonctionnement ne vise pas à prévenir une explosion.

Comme cela est précisé au paragraphe 2.1.3.1 ci-après, le 1er juillet 2025, la Société a finalisé l'acquisition de 100 % du capital de la société belge Torino Holding BV, société mère du groupe STUVEX, un acteur européen de premier plan dans les technologies de protection active contre les explosions en milieu industriel.

Cette acquisition permet l'intégration d'une offre de protection active, venant compléter l'expertise historique en protection passive du Groupe STIF.

¹ BESS : Battery Energy Storage System (Systèmes de stockage d'énergie par batteries)



Au 31 décembre 2025, la répartition du chiffre d'affaires du Groupe entre les différentes familles de produits est la suivante : 21,7% pour la catégorie des composants pour la manutention en vrac, 76,5% pour la protection contre les explosions et 1,8% pour les autres revenus et refacturation de frais de port. Il convient de souligner la croissance significative du chiffre d'affaires dans le domaine de la protection contre les explosions, lequel a augmenté de +59,5% entre 2024 et 2025.

Fort d'un effectif de près de 400 personnes au 31 décembre 2025, le Groupe maîtrise l'ensemble de sa chaîne de valeur, du développement à la conception de produits innovants réalisés par une équipe R&D et un bureau d'étude composés d'environ 10 personnes, et grâce à une politique d'investissement constante.

Le Groupe se distingue par une présence forte à l'échelle internationale, avec plus de 91 % de son chiffre d'affaires réalisé hors de France dans plus de 80 pays en 2025.

Cette réussite témoigne de la confiance que les clients accordent aux produits du Groupe à travers le monde, ainsi que de sa capacité à s'adapter et à s'implanter sur des marchés variés.

Aussi, le Groupe possède un site de production historique en France et a étendu sa présence en Asie dès 2008, avec l'ouverture d'une nouvelle usine dédiée au marché asiatique en 2011. Cette expansion a permis au Groupe de soutenir sa croissance à l'échelle internationale et de bénéficier d'une présence sur le continent asiatique.

De plus, le Groupe s'est développé aux États-Unis en adoptant le même modèle d'implantation utilisé en Chine. Cette initiative vise à renforcer la présence mondiale du Groupe et à accélérer son déploiement sur le marché américain.

Au début de l'année 2024, le Groupe a procédé à l'acquisition de 5% complémentaires du capital de la société BOSS Products LLC auprès de son partenaire américain BOSS INDUSTRIAL GROUP LLC, portant ainsi sa participation dans la société BOSS Products LLC à 10%.

Le Groupe STIF a annoncé, le 26 septembre 2025, la finalisation de la prise de contrôle de la société BOSS PRODUCTS LLC, acteur nord-américain de la distribution de technologies et dispositifs de protection contre les explosions en milieu industriel, avec l'acquisition de 70 % de son capital auprès de BOSS INDUSTRIAL GROUP LLC.

Sa participation au capital de cette dernière s'élève désormais à 80 %.

Ces acquisitions témoignent de la volonté de la Société de renforcer son potentiel de développement, et d'accroître les liens du Groupe avec son partenaire américain.

Le 1er juillet 2025, la Société a acquis l'intégralité du capital et des droits de vote de la société TORINO HOLDING BV, société de droit belge dont le siège social est situé à Heiveldekens 8, B-2550 Kontich, en Belgique, immatriculée sous le numéro 0791.297.789 auprès du Register of Legal Entities (Antwerp division Antwerp), société mère du groupe StuvEx, un acteur européen de premier plan dans les technologies de protection active contre les explosions en milieu industriel.

La société TORINO HOLDING BV détient directement et indirectement le contrôle des sociétés suivantes : Isma NV, STUVEX INTERNATIONAL NV, IEXT NV, Stuvex Safety Systems, Ltd et Stuvex France.



Le Groupe adopte une stratégie de distribution multicanale en France et à l'international. Il travaille avec des distributeurs pour commercialiser et vendre ses produits sur différents marchés, bénéficiant ainsi de leurs connaissances des marchés locaux. Le Groupe procède également à de la vente directe auprès de constructeurs, ce qui facilite la compréhension de leurs besoins spécifiques, et permet d'adapter ses produits en conséquence. Enfin, il complète sa stratégie de distribution par de la vente en marque blanche pour certains de ses produits.

Positionné sur le secteur manufacturier, le Groupe devrait bénéficier des prévisions de croissance de ce marché pour ces prochaines années, avec un taux de croissance annuel moyen (TCAM) de 4% prévu entre 2022 et 2028 dans le monde, selon Statista².

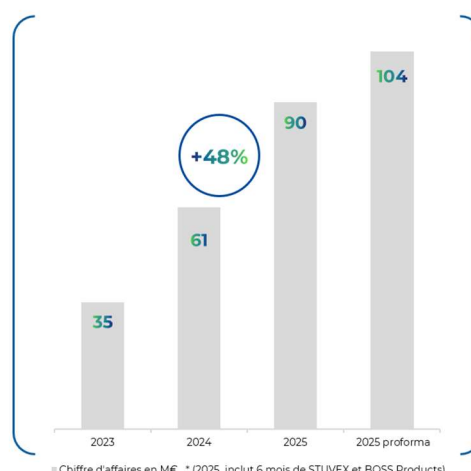
² Etude réalisée par Statista Market Insights en Mai 2023 qui rend compte de « l'évolution de la valeur ajoutée du secteur manufacturier dans le monde » depuis 2018 avec des prévisions jusqu'en 2028

Cela reflète notamment l'importance accordée au renforcement de l'industrie manufacturière en France et dans le monde. Plus spécifiquement, le Groupe devrait surtout bénéficier de la croissance du marché des explosions de poussières, lequel connaît une expansion significative en raison de réglementations strictes et d'une sensibilisation accrue aux dangers potentiels, les entreprises étant de plus en plus préoccupées par la prévention de ces incidents et la protection de leurs travailleurs, installations et actifs.

De plus, le Groupe s'est positionné depuis 2022 sur le marché des équipements de protection des explosions des systèmes de stockage d'énergie renouvelable qui offre un potentiel considérable. Ces systèmes sont en pleine expansion avec une projection de plus de 750 GW d'énergie stockée d'ici 2030, comparé aux 150 GW enregistrés en 2024³. Cette évolution témoigne de l'importance croissante du stockage d'énergie renouvelable, créant ainsi d'énormes opportunités pour le Groupe d'étendre sa présence et de prendre des parts de marché. Le Groupe a réalisé plus de 41.4M€ de chiffre d'affaires sur ce segment au cours de l'exercice 2025.

Au cours des dernières années, le Groupe STIF a connu une croissance significative de son activité, soutenue par la vente de produits dédiés à la protection contre les explosions, laquelle a augmenté de +59,5% entre les exercices 2024 et 2025. Cette expansion témoigne de la capacité du Groupe à saisir les opportunités de marché et à répondre aux besoins croissants de ses clients dans ce segment spécifique.

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe STIF s'établit à 90,5M€ pour l'ensemble de l'exercice 2025, en progression de + 47,8% par rapport à l'exercice 2024 (61,2 M€).



Chiffre d'affaires en M€. * (2025 inclut 6 mois de STUVEX et BOSS Products)

Fort de la dynamique de son marché et de la pertinence de son offre, en particulier au regard de sa gamme de produits contre les explosions de poussières et du potentiel sur le marché du BESS, le Groupe anticipe une accélération de son développement les prochaines années.

À un horizon moyen terme, au titre de l'exercice qui clôturera au 31 décembre 2030, le Groupe vise un chiffre d'affaires d'environ 200 millions d'euros, soit un doublement des ventes en 5 ans. Le taux d'EBITDA sur chiffre d'affaires attendu devrait être supérieur à 20% du chiffre d'affaires.

³ <https://about.bnef.com/blog/global-energy-storage-market-to-grow-15-fold-by-2030/>

Ces ambitions reposent en partie sur la consolidation des marchés historiques du Groupe mais surtout sur la poursuite de la croissance sur le marché de la protection contre les explosions de poussière et la conquête du segment du BESS.

2. RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE

2.1. ACTIVITE ET SITUATION DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE

2.1.1. Analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société

2.1.1.1. Présentation des comptes et résultats de la Société :

Le chiffre d'affaires réalisé par la Société lors de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'est élevé à 4.788.091 euros contre 3.177.139,17 euros lors de l'exercice précédent.

L'exercice écoulé se traduit par un bénéfice net comptable de 4.000.411,63 euros après décompte des principales opérations et sommes suivantes :

- produits d'exploitation	4.947.928,71 €
- charges d'exploitation	4.501.983,77 €
dont :	
• autres achats et charges externes.....	1.481.008,14 €
• impôts, taxes et versements assimilés	164.263,86 €
• salaires et traitements.....	1.584.387,00 €
• cotisations sociales.....	696.182,80 €
• dotations aux amort. sur immobilisations.....	311.247,27 €
• dotations aux prov. pour risques et charges.....	25.974,00 €
• Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	79.738,51 €
• autres charges	159.182,19 €
- produits financiers	4.996.620,99 €
- charges financières.....	1.353.979,87 €
- charges exceptionnelles.....	54.686,43 €
- impôts sur les sociétés.....	33.488 €

2.1.1.2. Analyse de l'évolution des résultats et de la situation financière de la Société :

Au titre de l'exercice écoulé, le chiffre d'affaires réalisé par la Société s'établit à 4.788.091 euros, en progression de 50,70 % par rapport à l'exercice 2024.

A raison des diverses prestations effectivement rendues par la Société à ses filiales au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, la Société a facturé :

- à la société STIF France, la somme globale hors taxes de 1.974.443 euros,
- à la société STIF Plastic, la somme globale hors taxes de 21.366 euros,
- à la société STIF COMPONENTES INDUSTRIALES IBERICA S.L., la somme globale hors taxes de 69.938 euros,
- à la société PT STIF INDONESIA, la somme globale hors taxes de 44.012 euros,
- à la société STIF ASIA PTE LTD, la somme globale hors taxes de 162.720 euros,
- à la société STIF (SUZHOU) COMPONENTS CO. LTD, la somme globale hors taxes de 677.490 euros,
- à la société STIF (SUZHOU) MACHINERY CO., LTD, la somme globale hors taxes de 5.567 euros,
- à la société STIF USA LLC, la somme globale hors taxes de 7.239 euros,
- à la société TORINO HOLDING BV, la somme globale hors taxes de 250.582 euros,
- à la société BOSS PRODUCTS LLC, la somme globale hors taxes de 278.777 euros.

La Société a en outre perçu au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 :

- de la société STIF Plastic la somme de 10.000 euros, au titre de son mandat de Présidente de cette société,
- de la société STIF USA LLC la somme de 100.000 euros, au titre de son mandat de Manager de cette société, et
- de la société STIF France la somme de 250.000 euros, au titre de son mandat de Présidente de cette société.

La Société a par ailleurs continué à percevoir des loyers auprès de la société STIF France à hauteur d'un montant global de 538.920 euros hors taxes, au titre de la location à sa filiale d'un ensemble immobilier d'exploitation à usage industriel et de bureaux situé à SAINT-GEORGES-SUR-LOIRE (49170) rue de Savennières, lieudit « le Champ de la Croix » et 13 rue de Savennières.

La Société a également refacturé la taxe foncière afférente aux biens immobiliers loués à la société STIF France, pour un montant total hors taxes de 78.816 euros.

Les charges d'exploitation s'élèvent globalement à 4.501.983,77 euros, contre 2.557.742,98 euros au 31 décembre 2024. Cette évolution à la hausse est liée à une progression de la masse salariale, mais également à une augmentation importante des achats et charges externes.

Compte tenu des éléments ci-dessus, le résultat d'exploitation ressort à 445.944,94 euros au 31 décembre 2025.

La Société a bénéficié, au cours de l'exercice écoulé, de distributions de dividendes de sa filiale française, la société STIF France, à concurrence d'un montant de 4.500.000 euros.

Ainsi, après comptabilisation d'un résultat financier de 3.642.641,12 euros, d'une perte exceptionnelle de 54.686,43 euros, d'un impôt sur les sociétés de 33.488 euros incluant un IS groupe de 2.700.426 euros et un produit d'intégration fiscale de 2.666.038 euros, la Société réalise un bénéfice net comptable de 4.000.411,63 euros au 31 décembre 2025.

Il importe en dernier lieu de rappeler que la Société a opté pour le régime d'intégration fiscale édicté par l'article 223 A du CGI à compter du 1^{er} janvier 2006 et que, depuis cette date, ladite option s'est poursuivie par tacite reconduction.

En application de la convention d'intégration fiscale conclue entre les parties, la société STIF France a autorisé la Société à se constituer seule redevable de l'impôt sur les résultats de ladite société en vue de la détermination du résultat d'ensemble du groupe constitué par lesdites sociétés.

Le total du bilan ressort à 60.736.614 euros au 31 décembre 2025, contre 25.006.801 euros au 31 décembre 2024.

Cette forte progression est principalement liée aux opérations de croissance externe réalisées au cours de l'exercice écoulé par le groupe que contrôle la Société STIF (acquisition de l'intégralité du capital de la société TORINO HOLDING BV (cf. ci-après), prise de participation complémentaire de la société STIF AMERIQUE INC dans la société BOSS PRODUCTS LLC, augmentation de la participation de la Société dans le capital de la société BOSS PRODUCTS UK LTD).

Ces opérations ont été elles-mêmes financées par un contrat de crédits souscrit par la Société le 5 juin 2025 d'un montant global de 40.000.000 euros auprès des banques Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de l'Anjou et du Maine, Société Générale, LCL, CIC-Ouest et BNP Paribas.

Le total des postes comptables composant l'actif circulant s'élève ainsi à 14.318.304,51 euros au 31 décembre 2025, contre 10.332.290,41 euros à la clôture de l'exercice précédent.

Les valeurs mobilières de placement et les disponibilités représentent un montant total de 3.019.122,93 euros.

Il est à noter que le fonds commercial présenté au bilan 2022, correspondait à un mali technique de fusion réalisé sur l'exercice clos au 31 décembre 2005.

Au cours de l'exercice 2025, ce mali technique de fusion (d'un montant de 431.369 euros) se rapportant aux actions de la société STIF France est resté affecté à la rubrique « Mali de fusion sur actifs financiers ».

Les postes emprunts et dettes s'élèvent globalement à 43.085.877,35 euros au 31 décembre 2025, contre 8.772.874,09 euros au 31 décembre 2024.

En conséquence des éléments susvisés, les capitaux propres de la Société ressortent à 17.148.049,87 euros à la clôture de l'exercice écoulé, contre 16.121.478,45 euros au 31 décembre 2024.

Les comptes annuels de la Société comportent un tableau qui retrace la variation des capitaux propres au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

2.1.2. Méthode comptable

Par rapport à l'exercice précédent, il a été procédé à des changements de méthode de présentation des comptes annuels.

En effet, les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 relatif au Plan Comptable Général, modifié par le règlement ANC n°2016-07 du 4 novembre 2016 et par le règlement ANC n°2022-06 du 26 décembre 2023, ainsi qu'aux avis, et recommandations ultérieures de l'ANC.

Il s'agit du premier exercice au titre duquel la Société applique le règlement ANC n°2022-06.

Cette première application constitue un changement de méthode résultant d'une évolution de la réglementation comptable.

Les conventions comptables d'établissement et de présentation des comptes sociaux ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

Les reclassements de présentation des présents comptes, nécessaires pour l'application du référentiel comptable à jour, nécessitent les commentaires suivants :

- Les comptes courants et les intérêts courus liés, apparaissant auparavant sur la ligne "Emprunts et dettes financières diverses", sont reclassés en "Autres dettes" pour un montant de 23.256,20 euros,
- Sur le compte de résultat, les principaux changements portent sur la suppression des transferts de charges, technique permettant de modifier l'affectation d'une charge, et la redéfinition du résultat exceptionnel, désormais limité aux événements majeurs et inhabituels, aux écritures purement fiscales et aux corrections d'erreurs.

Pour se conformer aux nouveaux modèles, des modifications de présentation ont été opérées sur la colonne 2024, sans constituer un retraitement : les charges et produits exceptionnels, auparavant ventilés sur plusieurs lignes, ont été regroupés sur une seule ligne et les transferts de charges ont été imputés sur les comptes de charges par nature.

L'annexe aux comptes annuels comporte toutes les explications complémentaires.

2.1.3. Commentaire des principales opérations juridiques et financières réalisées par la Société au cours de l'exercice écoulé

2.1.3.1. Animation et développement du Groupe contrôlé par la Société :

Au cours de l'exercice 2025, la Société a poursuivi ses avancées conformément au plan d'investissement du Groupe STIF, et continué à assister ses filiales ainsi que sous-filiales pour leur permettre d'atteindre les objectifs stratégiques définis.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, la Société a ainsi continué à assumer son rôle de structure holding animatrice auprès de ses filiales et sous-filiales d'exploitation françaises et étrangères.

La Société a en effet œuvré à définir, conduire et animer activement la politique générale du Groupe. Dans le cadre de l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie du Groupe, la Société a réalisé ses missions consistant notamment à :

- définir et superviser l'application de la stratégie de développement des sociétés filiales et sous-filiales,
- assurer le suivi, la cohérence et le contrôle de cette stratégie et, à cet effet, mettre à disposition desdites sociétés tous moyens utiles et nécessaires,
- identifier les synergies susceptibles d'être déployées entre les sociétés du Groupe,
- réaliser toutes opérations contribuant à harmoniser le développement des sociétés filiales et sous-filiales.

Plus largement, la Société s'est employée à préciser et appliquer la stratégie de développement commercial du Groupe, laquelle repose sur quatre axes majeurs :

- devenir rapidement l'acteur de référence des équipements de protection contre les explosions sur le segment des BESS (i) en capitalisant sur son expertise acquise dans le domaine des explosions de poussières, et (ii) en assurant un développement commercial auprès de constructeurs à forte notoriété ;
- renforcer la force commerciale du Groupe (i) en procédant à de nouvelles embauches pour renforcer les équipes en place, et (ii) en ouvrant de nouveaux bureaux commerciaux, aux fins d'accélérer son développement à l'international et renforcer sa politique de proximité auprès de ses clients ;
- densifier son outil de production, pour (i) accroître sa capacité de production et absorber la croissance anticipée du Groupe et (ii) assurer une forte réactivité auprès de ses clients ;
- consolider son avance technologique grâce à une politique de R&D active pour (i) proposer de nouveaux produits toujours plus adaptés aux besoins des clients et (ii) optimiser la conception et l'efficacité des produits existants.

Dans ce contexte et conformément aux objectifs ci-dessus, les événements suivants sont intervenus :

- S'appuyant sur une structure financière solide, la Société a renforcé ses capacités en sécurisant de nouveaux financements bancaires destinés à soutenir sa trajectoire de croissance.

Ces financements, structurés sous forme de crédits amortissables et de lignes de crédit renouvelables (RCF – Revolving Credit Facilities), ont été négociés auprès d'un pool bancaire composé de cinq établissements, coordonné par le Crédit Agricole Anjou-Maine et la Société Générale.

Ils ont offert au Groupe une liquidité renforcée à moyen et long terme, tout en assurant la flexibilité nécessaire pour saisir de nouvelles opportunités de développement.

Signé le 5 juin 2025, ce crédit syndiqué s'étend sur une durée de 5 à 7 ans, avec une échéance finale fixée à 2032. Il est structuré en deux tranches de 15 M€ destinées à financer des projets de croissance externe et une tranche de 10 M€ sous forme de RCF visant à répondre aux besoins de trésorerie de court terme.

- Le 1er juillet 2025, la Société a finalisé l'acquisition de 100 % du capital de la société belge Torino Holding BV, société mère du groupe StuvEx, un acteur européen de premier plan dans les technologies de protection active contre les explosions en milieu industriel.

Cette opération structurante constitue une étape clé dans la stratégie de développement du Groupe, qui consolide ainsi sa position de co-leader européen du secteur. Grâce à l'intégration d'une offre de protection active, venant compléter son expertise historique en protection passive, le groupe se positionne désormais comme un acteur de référence dans le domaine de la sécurité industrielle et énergétique.

Le groupe StuvEx, fort de 50 collaborateurs, est spécialisé dans la conception, l'ingénierie, l'installation et la maintenance de systèmes de protection active contre les explosions de poussières et de gaz.

Le groupe jouit d'une solide réputation dans les secteurs de l'agroalimentaire, de la chimie, du traitement des poussières et du bois. Sa présence commerciale est principalement concentrée au Benelux, en France et au Royaume-Uni.

En 2024, le groupe StuvEx a réalisé un chiffre d'affaires de 13 M€, avec une rentabilité conforme aux standards du secteur, notamment en termes de marge d'EBITDA. L'acquisition a été financée principalement par endettement bancaire. Les sociétés du groupe StuvEx ont été intégrées dans les comptes du Groupe STIF à partir du 1er juillet 2025.

- La Société et les sociétés STIF France, STIF COMPONENTES INDUSTRIALES IBERICA S.L, STIF PLASTIC, STIF ASIA Pte Ltd, STIF (Suzhou) Components Co., Ltd, STIF (Suzhou) Machinery Co., Ltd, PT STIF Indonesia, STIF AMERIQUE INC., STIF USA LLC, TORINO HOLDING BV, ISMA NV, STUVEX INTERNATIONAL NV, IEXT NV, STUVEX SAFETY SYSTEMS Ltd et STUVEX France (les « Sociétés Bénéficiaires ») ont conclu ensemble le 7 juillet 2025

une convention d'animation.

Aux termes de cette convention, la Société anime le Groupe qu'elle constitue avec ses filiales, en élaborant la politique d'ensemble dudit Groupe et en contribuant, notamment, à la coordination et à l'harmonisation des sociétés filiales qui le composent.

Cette convention a prévu en outre la résiliation sans indemnité de la convention d'animation intervenue le 27 décembre 2023 entre la Société et les sociétés STIF FRANCE, STIF COMPONENTES INDUSTRIALES IBERICA S.L, STIF PLASTIC, STIF AMERIQUE INC., STIF USA LLC, STIF ASIA PTE LTD, STIF (SUZHOU) COMPONENTS CO. LTD, STIF (SUZHOU) MACHINERY CO. LTD, et PT STIF INDONESIA.

Conclue sur les mêmes bases que la convention du 27 décembre 2023, la nouvelle convention d'animation :

- inclut dans son champ d'application la société TORINO HOLDING BV et ses filiales et sous-filiales (les sociétés ISMA NV, STUVEX INTERNATIONAL NV, IEXT NV, STUVEX SAFETY SYSTEMS, LTD ET STUVEX FRANCE) ;
- prévoit une faculté d'adhésion à ladite convention pour toute nouvelle filiale du Groupe STIF.

La Société n'est pas rémunérée au titre de sa mission d'animation du Groupe.

Les sociétés BOSS PRODUCTS LLC et BOSS PRODUCTS UK LTD ont adhéré à cette convention respectivement les 26 septembre et 22 décembre 2025.

- Sous l'impulsion de la Société, le Groupe STIF a renforcé, le 26 septembre 2025, sa participation dans la société BOSS PRODUCTS LLC, société de droit américain de forme LLC Membership Interest, dont le siège social est situé 6729 Guada Coma Dr. Schertz, TEXAS 78154, enregistrée sous le numéro EIN 30-1374658 ; la participation indirecte de la Société dans la société BOSS PRODUCTS LLC (via la société STIF AMERIQUE INC.) s'est ainsi trouvée portée à 80%.
- La Société a pris, le 28 novembre 2025, une participation complémentaire de 60 % dans la société BOSS PRODUCTS UK, société de droit anglais, dont le siège social est situé 23 Colvilles Road Kelvin Industrial Estate, East Kilbride, Glasgow, Scotland, G75 0RS, enregistrée sous le numéro SC823757 ; la participation directe de la Société dans la société BOSS PRODUCTS UK se trouve ainsi portée à 70%.
- La Société a été désignée :
 - o avec effet au 1^{er} juillet 2025, en qualité de Director des sociétés Torino Holding BV, Isma NV, STUVEX INTERNATIONAL NV et IEXT NV,
 - o avec effet au 26 septembre 2025, en qualité de Manager de la société BOSS PRODUCTS LLC,

- o avec effet au 28 novembre 2025, en qualité de Director de la société BOSS PRODUCTS UK LTD.

Ces désignations permettent à la Société de renforcer son rôle d'animateur du Groupe qu'elle exerce notamment auprès des sociétés susvisées, aux fins de contribuer à la coordination et à l'harmonisation des sociétés filiales qui composent le Groupe.

Depuis le 1^{er} janvier 2025, les autres événements suivants sont également à signaler :

2.1.3.2. Attribution définitive d'actions de STIF aux salariés du Groupe STIF en France, et augmentation de capital de STIF

Le Conseil d'administration de la Société du 2 février 2024 a décidé la mise en place d'un plan d'attribution gratuite d'un maximum de 50.840 actions, soit environ 1% du capital, à destination de 124 salariés en contrat à durée indéterminée et opérant dans une entité française du Groupe. Ce plan s'est inscrit dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée générale mixte du 7 septembre 2023 et ne concernait pas les mandataires sociaux.

L'attribution de 410 actions par salarié a été réalisée sous condition de présence à la date de mise en place du plan, et jusqu'à la date d'attribution définitive, fixée au 2 février 2025.

Compte tenu du respect de la condition de présence, les 50.840 actions de la Société attribuées ont été définitivement acquises par leurs bénéficiaires le 2 février 2025, avec une période de conservation d'un an, soit jusqu'au 2 février 2026.

Lesdites actions ont résulté d'une augmentation de capital de la Société par voie d'émission de 50.840 actions nouvelles de 0,42 euro de valeur nominale chacune, représentant une augmentation de capital d'un montant total de 21.352,80 euros, par prélèvement de la valeur nominale des actions nouvelles sur le compte « Prime d'émission ».

Le capital social de la Société s'est ainsi trouvé porté à 2.156.891,10 euros, divisé en 5.135.455 actions de quarante-deux (42) centimes d'euro de valeur nominale chacune.

2.1.3.3. Résiliation du contrat de liquidité conclu le 5 juillet 2024 avec Gilbert Dupont et mise en œuvre d'un nouveau contrat de liquidité avec Kepler Cheuvreux

Le contrat de liquidité conclu entre Gilbert Dupont et la Société le 5 juillet 2024 a été résilié avec effet au 31 juillet 2025.

La résiliation du contrat de liquidité confié à Gilbert Dupont a résulté du souhait de la Société de procéder à une rotation du prestataire de services d'investissement pour l'animation du marché de ses titres et la gestion de son contrat de liquidité.

La Société et Kepler Cheuvreux ont ainsi conclu le 23 juillet 2025 un contrat de liquidité ayant pour objet l'animation des actions de STIF admises aux négociations sur le marché Euronext Growth® Paris.

Le contrat a pris effet le 31 juillet 2025, et a été conclu pour une durée de 12 (douze) mois. A titre dérogatoire, la première année du contrat a pris fin le 31 décembre 2025.

Ce contrat se renouvelle par tacite reconduction pour des durées d'un an, sauf résiliation.

2.1.3.4. Convention de prestation de services

La Société et les Sociétés Bénéficiaires ont conclu ensemble le 7 juillet 2025 une convention de prestation de services.

Aux termes de cette convention, la Société assume le rôle de prestataire de services au profit des Sociétés Bénéficiaires, dans les domaines financier et commercial, ainsi qu'en matière de marketing, communication, relations publiques et exposition médiatique.

La convention a prévu en outre la résiliation de la convention de prestation de services intervenue le 19 janvier 2024 entre la Société et les sociétés STIF France, STIF COMPONENTES INDUSTRIALES IBERICA S.L, STIF PLASTIC, STIF ASIA Pte Ltd, STIF (Suzhou) Components Co., Ltd, STIF (Suzhou) Machinery Co., Ltd, PT STIF Indonesia, STIF AMERIQUE INC. et STIF USA LLC.

La nouvelle convention de prestation de services été motivée par le souhait :

- d'inclure dans son champ d'application la société TORINO HOLDING BV et ses filiales et sous-filiales (les sociétés ISMA NV, STUVEX INTERNATIONAL NV, IEXT NV, STUVEX SAFETY SYSTEMS, LTD ET STUVEX FRANCE),
- de prévoir une faculté d'adhésion à ladite convention pour toute nouvelle filiale du Groupe STIF.

Cette convention de prestation de services permet d'assister les Sociétés Bénéficiaires dans la mise en œuvre de la stratégie de développement du Groupe, telle que définie par la Société au titre de sa mission d'animation (objet d'une convention distincte), en les faisant bénéficier d'un accompagnement technique et de conseils dans les domaines financier et commercial, ainsi qu'en matière de marketing, communication, relations publiques et exposition médiatique.

Au titre des prestations d'assistance effectivement rendues aux Sociétés Bénéficiaires pendant l'exercice clos le 31 décembre 2025, la Société a facturé les sommes détaillées au paragraphe I.1.2 ci-avant.

Conformément aux dispositions de l'article L 225-38 dernier alinéa du Code de commerce, la résiliation de la convention du 19 janvier 2024 et la conclusion de cette nouvelle convention ont fait l'objet d'un examen et d'une autorisation du Conseil d'administration réuni le 4 juillet 2025.

Monsieur José BURGOS et Monsieur Manuel BURGOS n'ont pris part, ni au vote sur la résiliation de la convention du 19 janvier 2024, ni à celui sur la conclusion de la nouvelle convention de prestation de services dès lors que Monsieur José BURGOS et Monsieur Manuel BURGOS sont directement, ou par l'intermédiaire de la Société dont ils sont les représentants permanents, mandataires au sein des sociétés STIF ASIA, STIF (SUZHOU) COMPONENTS CO. LTD, PT STIF INDONESIA, STIF PLASTIC, STIF USA LLC et STIF PLASTIC, outre leurs mandats respectifs de Président Directeur Général et Directeur Général Délégué de la Société.

2.1.3.5. Cession par deux actionnaires historiques de 95.000 actions soit 1,85% du capital de la Société

La Société a été informée le 31 juillet 2025 par deux actionnaires historiques, Manuel Burgos et Valérie Burgos, de la réalisation de la cession de 95.000 actions de la Société représentant 1,85% du capital, par voie d'un reclassement d'actions en bloc hors marché, dont :

- 70.000 actions pour Manuel Burgos ;
- 25.000 actions pour Valérie Burgos.

A l'issue de cette opération, le groupe familial Burgos, composé de JB Participations (société contrôlée par José Burgos, Président Directeur Général de la Société), Manuel Burgos, Valérie Burgos et les autres membres de la famille Burgos, détenait collectivement 2.871.089 actions de la Société, correspondant à environ 55,9% du capital social et à 71,7% des droits de vote de la Société.

À la suite de la cession de ces 95.000 actions, le flottant a été porté à environ 43,1% du capital social de la Société.

2.1.3.6. Cession par la société JB PARTICIPATIONS de 250.000 actions, soit 4,9% du capital de la Société

La Société a été informée le 22 octobre 2025 par son actionnaire historique principal, la société JB PARTICIPATIONS, de la réalisation de la cession de 250.000 actions de la Société, représentant 4,9% du capital, par voie d'un reclassement d'actions en bloc hors marché.

A l'issue de cette opération, le groupe familial Burgos, composé de la société JB Participations, Manuel Burgos, Valérie Burgos et les autres membres de la famille Burgos, détenait collectivement 2.620.602 actions de la Société, correspondant à environ 51% du capital social et à 67,6% des droits de vote de la Société.

La société JB Participations détenait 2.026.657 actions de la Société, correspondant à environ 39,46% de son capital social et à 52,26% de ses droits de vote.

À la suite de la cession de ces 250.000 actions de la Société, le flottant a été porté à environ 47,98% du capital social.

2.1.4. Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Sous l'impulsion de la Société, et par l'intermédiaire de sa filiale belge TORINO HOLDING BV, le Groupe STIF a acquis une participation majoritaire dans la société danoise SAFEVENT, spécialisée dans la protection contre les explosions en milieu industriel. Faisant suite à l'acquisition des sociétés du groupe StuvEx en 2025, cette acquisition consolide la présence du Groupe en Europe du Nord et renforce son expertise dans les technologies de protection active. Cette opération est exposée de manière plus détaillée dans le rapport du Conseil d'administration sur la gestion du Groupe consolidé.

Par ailleurs, la Société a pris, le 8 avril 2026, une participation complémentaire de 30 % dans la société BOSS PRODUCTS UK, de telle sorte que la participation directe de la Société dans la société BOSS PRODUCTS UK se trouve ainsi portée à 100%.

2.1.5. *Activité en matière de recherche et de développement*

La Société ne développe aucune activité en matière de recherche et développement.

2.1.6. *Evolution prévisible et perspectives d'avenir*

La Société a pour ambition de continuer ainsi à gérer au mieux ses participations, poursuivre activement l'animation du Groupe qu'elle contrôle et exercer pleinement la présidence des sociétés STIF France, STIF PLASTIC, BOSS PRODUCTS LLC, STIF USA LLC, BOSS PRODUCTS UK LTD, TORINO HOLDING BV, ISMA NV, STUVEX INTERNATIONAL NV et IEXT NV, ainsi que tout autre éventuel mandat à venir au sein d'une des sociétés du Groupe STIF.

En ce sens, les perspectives pour l'année 2026 s'inscrivent dans la continuité de l'exercice écoulé.

La Société entend poursuivre, en 2026, l'entretien et l'amélioration de son patrimoine immobilier loué à sa filiale STIF France ainsi que sa dynamique de croissance forte, en se concentrant particulièrement sur le segment du stockage d'énergie par batterie.

Depuis le début de l'année 2026, le Groupe STIF poursuit la mise en œuvre de sa stratégie de développement, dans la continuité des transformations engagées en 2025.

L'exercice ouvert le 1er janvier 2026 est marqué par un renforcement des axes prioritaires du Groupe : évaluation ciblée de cibles de croissance externe, innovation produit et expansion internationale.

Parallèlement, le Groupe STIF enregistre une progression soutenue de son activité sur le segment du stockage d'énergie (BESS), avec de nouveaux contrats significatifs en Asie, dont un premier partenariat avec le groupe Trinasolar. Le site de Suzhou (Chine) confirme ainsi sa position clé dans la stratégie industrielle du Groupe.

Sur le volet innovation, le Groupe STIF a obtenu la certification ATEX pour un panneau anti-explosion de la gamme Vigilex Energy, conçu pour les applications BESS. Ce produit améliore la performance et la sécurité des installations, renforçant la différenciation technologique du Groupe.

Enfin, le Groupe STIF bénéficie du renouvellement de plusieurs contrats stratégiques, dans un contexte de stabilisation post-acquisitions.

2.2. FILIALES ET PARTICIPATIONS

Le tableau ci-dessous présente les filiales et participations au 31 décembre 2025 :

- (ii) **STIF COMPONENTES INDUSTRIALES IBERICA S.L**, société à responsabilité limitée unipersonnelle de droit espagnol au capital de 50.000 euros, dont le siège social est situé Carrer del Doctor Zamenhof, 22. Local 08800 VILANOVA I LA GELTRU (BARCELONA), ESPANA, immatriculée au Registro Mercantil de Barcelona Tomo 40707 Folio 34 Hoja B372325 NIF B 64933666,

dont la Société détenait directement 100% du capital et des droits de vote au 31 décembre 2025.

La société STIF COMPONENTES INDUSTRIALES IBERICA S.L. a réalisé au cours de l'exercice 2025 un chiffre d'affaires non retraité des refacturations intra-groupe de 1.918 k€ en forte progression et a dégagé un bénéfice net comptable de 82 k€.

Le développement des marchés de la protection contre les explosions explique la progression des ventes réalisées par la filiale espagnole du Groupe STIF durant l'exercice écoulé.

- (iii) **STIF PLASTIC**, société par actions simplifiée au capital de 20.000 euros, dont le siège social est situé à SAINT-MARTIN-DU-FOUILLOUX (49170) 13, rue des Tilleuls (533 313 532 RCS ANGERS),

dont la Société détenait directement 70% du capital et des droits de vote au 31 décembre 2025.

La société STIF PLASTIC a réalisé au cours de l'exercice 2025 un chiffre d'affaires non retraité des refacturations intra-groupe de 917 k€ et un résultat net de +42 k€.

Le marché de l'injection plastique est difficile, et la société STIF PLASTIC a pâti de cet environnement conjoncturel défavorable.

- (iv) **STIF ASIA Pte Ltd**, société de droit singapourien, dont le siège social est situé 2 Jurong East Street 21, #04-28K IMM BUILDING, 609 601 Singapore, enregistrée en République de Singapour sous le numéro d'enregistrement 200815855C,

dont la Société détenait directement 85% du capital et des droits de vote au 31 décembre 2025.

La société STIF ASIA Pte Ltd a réalisé au cours de l'exercice 2025 un chiffre d'affaires non retraité des refacturations intra-groupe de 13.748 k€ et a dégagé un bénéfice net comptable de 1.630 k€, tous deux en très forte progression.

Son activité a été, durant l'exercice écoulé, marquée par un développement significatif des ventes, en particulier dans l'activité BESS.

- (v) **STIF (Suzhou) Components Co., Ltd**, société de droit chinois, dont le siège social est situé Unit 7, No. 2318 East Taihu Lake Rd., Wuzhong District, Suzhou City, Jiangsu Province, China (215103), immatriculée en Chine,

dont la Société détenait indirectement 85% du capital et des droits de vote au 31 décembre 2025.

La société STIF (Suzhou) Components Co., Ltd a réalisé au cours de l'exercice 2025 un chiffre d'affaires non retraité des refacturations intra-groupe de 20.589 k€ et a dégagé un bénéfice net comptable de 5.732 k€.

Son activité a été, durant l'exercice écoulé, marquée par la croissance des ventes dans le secteur du BESS (Vigilex Energy).

- (vi) **STIF (Suzhou) Machinery Co., Ltd**, société de droit chinois, dont le siège social est situé Unit 7, No. 2318 East Taihu Lake Rd., Wuzhong District, Suzhou City, Jiangsu Province, China (215103), immatriculée en Chine,

dont la Société détenait indirectement 85% du capital et des droits de vote au 31 décembre 2025.

La société STIF (Suzhou) Machinery Co., Ltd a réalisé au cours de l'exercice 2025 un chiffre d'affaires non retraité des refacturations intra-groupe de 3.735 k€ et a dégagé un bénéfice net comptable de 247 k€.

Son activité a été, durant l'exercice écoulé, marquée par la croissance des ventes dans le secteur du BESS (Vigilex Energy).

- (vii) **PT STIF Indonesia**, société de droit indonésien, dont le siège social est situé JL Ratna Jatibening, Jatibening, PondokGede, Kota Bekasi, Jawa Barat, Indonesia, 17412, immatriculée en Indonésie,

dont la Société détenait indirectement 63,75% du capital et des droits de vote au 31 décembre 2025.

La société PT STIF Indonesia a réalisé au cours de l'exercice 2025 un chiffre d'affaires non retraité des refacturations intra-groupe de 1.186 k€ et a dégagé un bénéfice net comptable de +98 k€.

Son activité et sa performance ont progressé durant l'exercice écoulé, dans un contexte économique néanmoins peu favorable.

- (viii) **STIF AMERIQUE INC.**, société de droit américain immatriculée dans l'Etat du Delaware, au capital de 300 US\$, dont le siège social est situé c/o United Corporate Services, INC., 800 North State Street, Suite 304, Kent County, Dover, DELAWARE 19901, enregistrée sous le numéro EIN 93- 1797556,

dont la Société détenait directement 100% du capital et des droits de vote au 31 décembre 2025.

La société STIF AMERIQUE INC. n'a pas réalisé de chiffre d'affaires au cours de l'exercice 2025 et a dégagé un résultat net de -145 k€.

Créée en 2023, cette société a vocation à détenir les participations américaines.

Son activité est non significative sur l'exercice écoulé, hormis l'acquisition de la majorité des titres de la société BOSS PRODUCTS LLC.

- (ix) **STIF USA LLC**, société de droit américain, dont le siège social est situé 6729 Guada Coma Dr. Schertz, TEXAS 78154, enregistrée sous le numéro EIN 93-3528589,

dont la Société détenait indirectement 70% du capital et des droits de vote au 31 décembre 2025.

La société STIF USA LLC a réalisé un chiffre d'affaires non retraité des refacturations intra-groupe de 157 k€ au cours de l'exercice 2025 et a dégagé un résultat net de -1.540 k€.

Créée en 2023, cette société a vocation à produire et vendre certaines références de protection contre les explosions (Vigilex) pour le marché nord-américain.

- (x) **BOSS PRODUCTS LLC**, société de droit américain, dont le siège social est situé 6729 Guada Coma Dr. Schertz, TEXAS 78154, enregistrée sous le numéro EIN 80-5166646,

dont la Société détenait indirectement 80% du capital et des droits de vote au 31 décembre 2025.

La société BOSS PRODUCTS LLC a réalisé un chiffre d'affaires non retraité des refacturations intra-groupe de 7.725 k€ au cours du second semestre 2025 et a dégagé un résultat net de -827 k€.

La société BOSS PRODUCTS LLC a souffert, durant l'exercice écoulé, des mises en place de droits de douane aux USA, source d'incertitudes et d'attentismes moins propices au développement des affaires.

- (xi) **TORINO HOLDING BV**, société de droit belge, dont le siège social est situé à Heiveldekens 8, B-2550 Kontich, en Belgique, immatriculée au Register of Legal Entities (Antwerp division Antwerp) sous le numéro 0791.297.789,

dont la Société détenait directement 100 % du capital et des droits de vote au 31 décembre 2025.

La société TORINO HOLDING BV a réalisé au 31 décembre 2025 un chiffre d'affaires de 149 k€ et a dégagé un résultat net de - 741 k€ (second semestre 2025).

Il s'agit d'une société holding dont l'activité n'est pas significative.

- (xii) **ISMA NV**, société anonyme de droit belge, dont le siège social est situé à Heiveldekens 8, B-2550 Kontich, en Belgique, immatriculée au Register of Legal Entities (Antwerp division Antwerp) sous le numéro 0442.832.912,

dont la Société détenait indirectement 100 % du capital et des droits de vote au 31 décembre 2025.

La société ISMA NV a réalisé au 31 décembre 2025 un chiffre d'affaires de 350k€ et a dégagé un résultat net de - 0,829 k€ (second semestre 2025).

Il s'agit d'une société holding dont l'activité n'est pas significative.

- (xiii) **STUVEX INTERNATIONAL NV**, société anonyme de droit belge, dont le siège social est situé à Heiveldekens 8, B-2550 Kontich, en Belgique, immatriculée au Register of Legal Entities (Antwerp division Antwerp) sous le numéro 0428.678.335,

dont la Société détenait indirectement 100 % du capital et des droits de vote au 31 décembre 2025.

La société STUVEX INTERNATIONAL NV a réalisé au 31 décembre 2025 un chiffre d'affaires de 5.143 k€ et a dégagé un résultat net de – 399k€ (second semestre 2025).

Au cours de cette année de transition, la société a supporté un certain nombre de coûts liés à son entrée dans le Groupe STIF.

(xiv) **IEXT NV**, société anonyme de droit belge, dont le siège social est situé à Heiveldekens 8, B-2550 Kontich, en Belgique, immatriculée au Register of Legal Entities (Antwerp division Antwerp) sous le numéro 0442.693.548,

dont la Société détenait indirectement 100 % du capital et des droits de vote au 31 décembre 2025.

La société IEXT NV a réalisé au 31 décembre 2025 un chiffre d'affaires de 239 k€ et a dégagé un résultat net de – 7,7 k€ (second semestre 2025).

Il s'agit là aussi d'un exercice de transition pour la société IEXT NV.

(xv) **STUVEX SAFETY SYSTEMS LTD**, société à responsabilité limitée, constituée et existante en vertu des lois d'Angleterre, dont le siège social est situé à Nightingale House, 46-48 East Street, Epsom, Surrey KT 17 IHQ, Royaume-Uni,

dont la Société détenait indirectement 100 % du capital et des droits de vote au 31 décembre 2025.

La société STUVEX SAFETY SYSTEMS LTD a réalisé au 31 décembre 2025 un chiffre d'affaires de 1.391 k€ et a dégagé un résultat net de + 65,6 k€ (second semestre 2025).

Il s'agit là aussi d'un exercice de transition pour la société STUVEX SAFETY SYSTEMS.

(xvi) **STUVEX France**, entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au 25 avenue de la Vertonne, 44120 Vertou, France (795 215 912 RCS NANTES),

dont la Société détenait indirectement 100 % du capital et des droits de vote au 31 décembre 2025.

La société STUVEX FRANCE a réalisé au 31 décembre 2025 un chiffre d'affaires de 173 k€ et a dégagé un résultat net comptable de + 4,3 k€ (second semestre 2025).

Les résultats de cette société, destinée à porter les rémunérations du personnel français de STUVEX, ne sont pas significatifs.

(xvii) **BOSS PRODUCTS UK LTD**, société de droit anglais, dont le siège social est situé 23 Colvilles Road Kelvin Industrial Estate, East Kilbride, Glasgow, Scotland, G75 0RS, enregistrée sous le numéro SC823757,

dont la Société détenait directement 70 % du capital et des droits de vote au 31 décembre 2025.

Cette société constituée il y a moins de deux ans continue à se développer de façon satisfaisante sur un marché pourtant assez concurrentiel. L'entrée de la société STUVEX SAFETY SYSTEMS LTD dans le Groupe est un atout supplémentaire pour sa croissance.

2.2.2. *Prise de participations significatives dans des sociétés ayant leur siège social en France ou prise du contrôle de telles sociétés*

Il est précisé qu'au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, la Société a pris le contrôle indirect, le 1^{er} juillet 2025, de la société STUVEX France, entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au 25 avenue de la Vertonne, 44120 Vertou, France.

La société STUVEX France est une sous-filiale de la société TORINO HOLDING BV, contrôlée indirectement à 100% par cette dernière, elle-même contrôlée à 100% par la Société. La société STUVEX France exerce des activités liées à la sécurité, l'automatisation et l'optimisation de projets industriels et notamment :

- toutes activités d'études, de conception, d'ingénierie de conseils, de recherches et développements, et de maintenance,
- toutes activités de formation, organisation de congrès et séminaires,
- toutes activités d'achat et de vente en France et à l'étranger, d'import et export, à destination des professionnels ou des particuliers, et
- toutes activités de certification.

Par ailleurs, la Société a acquis directement, le 21 octobre 2025, une participation de 20 % dans le capital de la société Avanti, société par actions simplifiée au capital de 50.000 euros, dont le siège social est situé à Angers (49100), 8 Place du Ralliement, immatriculée sous le numéro 508 544 780 RCS ANGERS. Cette société a pour activité :

- le conseil en entreprise notamment en marketing, en commerce et en informatique et le négoce destiné à ce dernier, y compris sans que cette liste soit limitative :
 - o Conseil en stratégie de développement marketing et commercial ;
 - o Conseil en stratégie de communication ;
 - o Création de supports et contenus digitaux (sites web, applications, réseaux sociaux, etc.) et traditionnels (print) ;
 - o Formation dans le marketing, commerce et communication ;
 - o Veilles et analyse de données ;
 - o Publicité (SEA, SMA, traditionnelle) ;
- l'acquisition, la création et l'exploitation d'un fonds de commerce ou d'établissements de même nature sous toute enseigne que ce soit.

En complément des développements qui précèdent, il est rappelé que la Société, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, a :

- acquis directement 100% du capital et des droits de vote de la société TORINO HOLDING BV,
- acquis indirectement une participation complémentaire de 70 % dans la société BOSS PRODUCTS LLC,
- acquis directement une participation complémentaire de 60 % dans la société BOSS PRODUCTS UK Ltd.

En outre, la Société ne détient à ce jour aucune succursale.

2.2.3. Sociétés contrôlées directement ou indirectement et actions d'auto-contrôle – part de capital détenue – aliénation d'actions intervenues à l'effet de régulariser les participations croisées

Néant.

2.3. RESULTATS – AFFECTATION

2.3.1. Affectation du résultat

Les actionnaires sont invités à bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe), lesquels font apparaître un bénéfice net comptable de 4.000.411,63 euros.

Il est proposé d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2025, qui s'élève à 4.000.411,63 euros, de la manière suivante :

- à la dotation du poste « réserve légale », à concurrence de	2.135,28 €
- à la distribution de dividendes aux actionnaires, à concurrence de	3.492.109,40 €
- le solde, soit la somme de étant viré au poste comptable « autres réserves ».	506.166,95 €

Le dividende revenant à chaque action serait ainsi fixé à 0,68 €.

La date de détachement du dividende serait fixée au 2 juin 2026 et le dividende serait mis en paiement le 4 juin 2026.

Le montant ci-dessus qui serait affecté à la distribution de dividendes aux actionnaires tiendrait compte de toutes les actions de la Société composant son capital. Il vous est proposé, au cas où la Société détiendrait certaines de ses propres actions lors de la mise en paiement des dividendes, que la somme correspondant aux dividendes non versés en raison de ces actions soit affectée au compte « Report à nouveau ».

Conformément aux exigences de l'article 243 bis du Code général des impôts, les actionnaires sont informés que, dans les conditions définies par les lois et règlements en vigueur, ce dividende brut serait soumis à un prélèvement forfaitaire unique liquidé au taux global de 31,4 % (soit 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu et 18,6 % au titre des prélèvements sociaux), sauf option pour le barème progressif de l'impôt sur le revenu qui aurait dans ce cas vocation à s'appliquer à l'ensemble

des revenus du capital perçus en 2026.

En cas d'option pour le barème progressif, cette option ouvrirait droit à l'abattement proportionnel de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts.

Il est précisé que le régime d'imposition susvisé est applicable aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France.

2.3.2. Distributions antérieures de dividendes

Afin de se conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé :

- que les dividendes distribués au titre de l'exercice 2022 se sont élevés à 800.310,00 €, et étaient éligibles à la réfaction de 40 % mentionnée au 2° du 3 de l'article 158 du Code Général des Impôts ;
- que les dividendes distribués au titre de l'exercice 31 décembre 2023 se sont élevés à 966.076,85 €, et étaient éligibles à la réfaction de 40 % mentionnée au 2° du 3 de l'article 158 du Code Général des Impôts ;
- que les dividendes distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 se sont élevés à 3.029.918,45 €, et étaient éligibles à la réfaction de 40 % mentionnée au 2° du 3 de l'article 158 du Code Général des Impôts.

2.3.3. Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, le montant des dépenses exclues de l'assiette de l'impôt sur les sociétés en vertu de l'article 39,4 du Code général des impôts s'élève à 48.660 euros (s'agissant de charges non déductibles visées à l'article 39-4 dudit code, qui correspondent à des amortissements non déductibles sur véhicules de tourisme).

Une charge d'impôt supplémentaire d'un montant de 12.165 euros a été supportée par la Société au titre de l'exercice écoulé du fait desdites dépenses.

2.4. TABLEAU DES RÉSULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Figure ci-après le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices clos par la Société :

RÉSULTATS FINANCIERS DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	EXERCICE 2021	EXERCICE 2022	EXERCICE 2023	EXERCICE 2024	EXERCICE 2025
SITUATION FINANCIERE EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	1.554.000 €	1.554.000 €	2.135.538,30 €	2.135.538,30 €	2.156.891,10 €
Nombre d'actions émises	37.000	37.000	5.084.615	5.084.615	5.135.455
Nombre d'obligations convertibles en actions					
RESULTAT GLOBAL DES OPERATIONS EFFECTIVES					
Chiffre d'affaires H.T	1.309.635 €	1.438.454 €	1.500.408 €	3.177.139 €	4.788.091 €
Bénéfice avant impôt, amortissements et provisions	967.631 €	1.082.484 €	1.296.107 €	9.077.782 €	4.767.233 €
Impôt sur les bénéfices	69.810 €	56.573 €	18.328 €	278.000 €	33.488 €
Bénéfice après impôt, amortissements et provisions	779.286 €	856.177 €	999.820 €	5.177.377 €	4.000.412 €
Montant des bénéfices distribués (1)	700.040 €	800.310 €	966.076,85 €	3.029.918,45 €	3.492.109,40 €

RESULTAT DES OPERATIONS REDUIT A UNE SEULE ACTION (2) :					
Bénéfice après impôt, mais avant amortissements et provisions	24,27 €	27,73 €	0,25 €	1,08 €	0,92 €
Bénéfice après impôt, amortissements et provisions	21,06 €	23,14 €	0,20 €	1,02 €	0,78 €
Dividende versé à chaque action (1)	18,92 €	21,63 €	0,19 €	0,59 €	0,68 €
PERSONNEL					
Nombre de salariés	1	1	1	2	5
Montant de la masse salariale	621.900 €	692.152 €	775.189 €	1.102.213 €	1.584.387 €
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres, etc...).	241.096 €	266.896 €	300.942 €	449.864 €	696.183 €

(1) Pour l'exercice dont les comptes seront soumis à l'assemblée générale, indiquer le montant des bénéfices dont la distribution est proposée.

(2) Si le nombre des actions a varié au cours de la période de référence, il y a lieu d'adapter les résultats indiqués et de rappeler les opérations ayant modifié le montant du capital.

2.5. ACTIONNARIAT

2.5.1. Principaux actionnaires

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de commerce et d'après la meilleure connaissance qu'en a la Société, l'identité des personnes physiques et morales détenant directement ou indirectement plus du vingtième, du dixième, des trois-vingtième, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers ou des dix-neuf-vingtième du capital ou des droits de vote aux assemblées générales, au 31 décembre 2025, est mentionnée ci-dessous :

Actionnaires	Répartition du capital et des droits de vote 31/12/2025			
	Nombre d'actions	% en capital	Nombre de droits de vote	% en droits de vote
JB PARTICIPATIONS	2.026.657	39,46 %	4.053.314	52,26 %
Manuel BURGOS	376.637	7,33 %	754.474	9,73 %
Valérie BURGOS (dont 300 actions en indivision/dévolution successorale)	216.608	4,22 %	432.616	5,58 %
José BURGOS (dont 300 actions en indivision/dévolution successorale)	400	0,01%	200	0,00 %
Océane BURGOS (plus 77 au porteur)	100	0,00 %	200	0,00 %
Autres membres de la famille BURGOS	200	0,01 %	400	0,01 %
Flottant et salariés français du Groupe	2.514.853	48,97 %	2.514.867	32,42 %
Total	5.135.455	100%	7.756.071⁴	100%

Chaque action donne droit à une voix. Le nombre de voix dont peut disposer chaque actionnaire n'est pas limité.

Toutefois, l'Assemblée générale mixte, lors de sa réunion du 7 septembre 2023, a décidé d'instaurer un droit de vote double de celui conféré aux autres actions eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom d'un même actionnaire.

⁴ Compte non tenu des actions détenues au titre du contrat de liquidité.

2.5.2. Auto détention – Programme de rachat d'actions

Un programme de rachat d'actions a été autorisé par l'Assemblée Générale mixte du 22 mai 2025, conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-62 du Code de commerce et du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, puis modifié par l'Assemblée Générale mixte du 22 septembre 2025. Il prévoit les modalités suivantes :

Titres concernés : actions ordinaires.

Autorisation de l'opération : 10^{ème} résolution de l'ordre du jour ordinaire de l'Assemblée Générale mixte du 22 mai 2025, et 1^{ère} résolution de l'ordre du jour ordinaire de l'Assemblée Générale mixte du 22 septembre 2025 : autorisation donnée au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation au Président Directeur Général.

Part maximale du capital dont l'achat a été autorisé par l'Assemblée Générale : 10% des actions composant le capital social.

Prix maximum d'achat : Le prix unitaire net d'achat maximum ne pourra excéder 300 €.

Montant maximum des fonds destinés au programme de rachat d'actions : 154.063.650€ net de frais.

Objectifs :

- la mise en œuvre de plans d'options d'achat d'actions, de plans d'attribution gratuite d'actions, d'opérations d'actionnariat salarié réservées aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise, conformément aux dispositions légales en vigueur, ou d'allocation d'actions au profit des salariés et/ou dirigeants mandataires sociaux de la Société et des sociétés qui lui sont liées ;
- la remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ;
- leur utilisation dans le cadre de toute opération de couverture des engagements de la Société au titre d'instruments financiers portant notamment sur l'évolution du cours des actions de la Société ;
- la conservation des actions et leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, fusion, scission ou apport ;
- l'annulation totale ou partielle des actions par voie de réduction du capital social (notamment en vue d'optimiser la gestion de la trésorerie, la rentabilité des fonds propres ou le résultat par action) ;
- l'animation du marché des actions dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de service d'investissement, en conformité avec la Charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- la mise en œuvre de toute pratique de marché qui viendrait à être autorisée par l'Autorité des Marchés Financiers et, plus généralement, la réalisation de toutes opérations conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Modalités de rachat : Les achats, cessions ou transferts peuvent être effectués en une ou plusieurs fois par tous moyens, en particulier sur le marché ou de gré à gré dans les limites permises par la réglementation en vigueur.

Ces opérations pourront intervenir à tout moment, dans le respect de la réglementation en vigueur, y compris en période d'offre publique, sous réserve des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Durée du programme : 18 mois

Au titre du contrat de liquidité confié par la société STIF à Gilbert Dupont puis à Kepler

Cheuvreux (le 23 juillet 2025 avec effet le 1^{er} août 2025), à la date du 31 décembre 2025, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 4.717 actions propres, soit 0,092 % du capital social,
- Valeur nominale de ces actions : 0,42 euros par action, soit 1.981,14 euros au total,
- 147.483,10 euros en espèces,
- Valeur ces actions évaluée au cours de clôture au 31 décembre 2025 : 53,70 euros par action soit 253.302,90 euros au total.

Il est rappelé que les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- lors de la mise en place du contrat :
 - o 0 titre,
 - o 150.000 euros en espèces,
- lors du bilan semestriel établi par la Société au 30 juin 2025 :
 - o 1.223 titres,
 - o 199.611,34 euros en espèces.

100% des acquisitions effectuées au cours de l'exercice écoulé l'ont été pour répondre à l'objectif d'animation du titre.

Conformément à l'article L225-211 du Code de commerce, il est précisé que les opérations suivantes, au titre de cette autorisation, ont été effectuées au cours de l'exercice 2025 :

	Nombre d'actions de la Société achetées et vendues au cours de l'exercice	Fraction du capital qu'elles représentent	Cours moyens des achats et des ventes	Nombre de transactions
ACHAT	50.894 actions	0,99 %	67,30 €	2.749 transactions
VENTE	46.655 actions	0,91 %	67,99 €	2.901 transactions

L'autorisation conférée par l'Assemblée générale mixte du 22 mai 2025 expirant le 22 novembre 2026, il est proposé aux actionnaires, aux termes de la 15^{ème} résolution de l'ordre du jour ordinaire de l'Assemblée générale mixte du 21 mai 2026, de bien vouloir de nouveau conférer une autorisation au Conseil d'administration, à l'effet d'acheter ou faire acheter des actions de la Société pour une durée de dix-huit (18) mois à compter de l'Assemblée Générale et dans la limite d'un montant maximum légal de 10% des actions composant le capital social.

Ces acquisitions pourraient remplir plusieurs objectifs :

- la mise en œuvre de plans d'options d'achat d'actions, de plans d'attribution gratuite d'actions, d'opérations d'actionnariat salarié réservées aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise, conformément aux dispositions légales en vigueur, ou d'allocation d'actions au profit des salariés et/ou dirigeants mandataires sociaux de la Société et des sociétés qui lui sont liées ;
- la remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ;
- leur utilisation dans le cadre de toute opération de couverture des engagements de la Société au titre d'instruments financiers portant notamment sur l'évolution du cours des actions de la Société ;
- la conservation des actions et leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, fusion, scission ou apport ;
- l'annulation totale ou partielle des actions par voie de réduction du capital social (notamment en vue d'optimiser la gestion de la trésorerie, la rentabilité des fonds propres ou le résultat par action), sous réserve de l'adoption par la présente Assemblée Générale de la 24^{ème} résolution ;
- l'animation du marché des actions dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de service d'investissement, en conformité avec la Charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- la mise en œuvre de toute pratique de marché qui viendrait à être autorisée par l'Autorité des Marchés Financiers et, plus généralement, la réalisation de toutes opérations conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Il est proposé aux actionnaires, pour cette autorisation à donner au Conseil d'administration, de fixer les modalités dudit achat d'actions :

- le montant maximum des fonds destinés au programme de rachat d'actions s'élèverait à cent cinquante-quatre millions soixante-trois mille six cent cinquante euros (154.063.650 €), net de frais ;
- un montant maximum de 5% des actions composant le capital social de la Société pourrait être affecté en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, scission ou apport, et en cas d'acquisition dans le cadre d'un contrat de liquidité, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite de 10% du montant du capital social mentionnée ci-dessus correspondrait au nombre d'actions achetées déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la

durée cette autorisation ;

- le prix maximum d'achat par action par la Société de ses propres actions ne devrait pas excéder trois cents euros (300 €).

Pour la réalisation de ces opérations, il est demandé aux actionnaires de conférer tout pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, afin de, notamment :

- mettre en œuvre le programme de rachat,
- déterminer les conditions et modalités du programme de rachat dont le prix des actions achetées, et
- d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire pour exécuter et mettre en œuvre votre autorisation.

Il conviendra que le Conseil d'administration donne aux actionnaires réunis en Assemblée Générale annuelle, dans le rapport prévu à l'article L.225-100 du Code de commerce et conformément à l'article L.225-211 du Code de commerce, les informations relatives à la réalisation des opérations d'achat d'actions autorisées par l'Assemblée Générale, notamment le nombre et le prix des actions ainsi acquises, ainsi que le volume des actions utilisées.

2.6. OPÉRATIONS DES DIRIGEANTS ET DES PERSONNES MENTIONNÉES À L'ARTICLE L. 621-18-2 DU CODE MONÉTAIRE ET FINANCIER SUR LES TITRES DE LA SOCIÉTÉ

Conformément aux dispositions de l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier et des articles 223-22 A et 223-26 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, les actionnaires doivent être informés des opérations visées à l'article L. 621-18-2 qui ont été réalisées au cours de l'exercice écoulé, par les personnes visées audit article, et ayant fait l'objet d'une déclaration.

À la connaissance de la Société, les déclarations correspondant aux opérations suivantes ont été adressées à l'AMF par des personnes tenues au dépôt d'une déclaration, en vue d'une publication sur son site (<http://www.amf-france.org>) :

Nombre de titres cédés : 345.000

Nombre de titres acquis : 600

2.7. ACTIVITÉS POLLUANTES OU À RISQUE

La Société ne déploie aucune activité polluante ou à risque (au regard de l'article L 232-1-1 du Code de commerce).

2.8. ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ ACQUISES PAR CELLE-CI EN VUE DE LES ATTRIBUER AUX SALARIÉS DANS LE CADRE D'OPTIONS D'ACHAT- OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS RESERVÉES AUX SALARIÉS ET AUX DIRIGEANTS DE LA SOCIÉTÉ

Néant.

2.9. PARTICIPATION DES SALARIÉS AU CAPITAL SOCIAL DANS LE CADRE D'UNE GESTION COLLECTIVE DES TITRES – TITRES APPARTENANT À DES SALARIÉS QUI N'EN N'ONT PAS LA LIBRE DISPOSITION

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, il est indiqué ci-après l'état de la participation des salariés de la Société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L 225-180 du Code de commerce au capital social de la Société au dernier jour de l'exercice, soit au 31 décembre 2025.

La proportion du capital que représentent les actions détenues par le personnel susvisé au 31 décembre 2025, selon la définition de l'article L. 225-102 du Code de commerce (actions qui font l'objet d'une gestion collective (PEE ou FCPE) et actions nominatives détenues directement par le personnel à l'issue d'une attribution gratuite art. L 225-102, al. 1), est de : **0,99%**.

2.10. CONVENTIONS VISEES AUX ARTICLES L. 225-38 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE

Des conventions nouvelles entrant dans le champ d'application des articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce font l'objet d'un rapport spécial établi par les Commissaires aux comptes.

Conformément aux dispositions des articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, les Commissaires aux comptes ont en outre reçu communication des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.

Les actionnaires auront à se prononcer sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce.

Par ailleurs, les actionnaires, au vu du rapport spécial de vos Commissaires aux comptes, seront appelés à approuver la convention visée à l'article L. 225-42 du Code de commerce, pour laquelle la procédure d'autorisation des articles L. 225-38 et suivants dudit code n'a pas pu être suivie en raison de contraintes de calendrier.

2.11. ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE

2.11.1. *Choix du mode d'exercice de la direction générale*

Conformément à l'article R. 225-102 du Code de commerce, il est rappelé que le Conseil d'administration, dans sa séance du 7 septembre 2023, a décidé que la direction générale de la société est assumée par le Président du Conseil d'administration.

2.11.2. *Etat des mandats des Administrateurs et des Commissaires aux Comptes*

2.10.2.1. Mandats des Administrateurs

L'Assemblée générale mixte du 7 septembre 2023 a nommé Monsieur José BURGOS, Monsieur Manuel BURGOS et Mlle Océane BURGOS en qualité d'administrateurs de la Société pour une durée de six (6) années qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale à tenir dans l'année 2029, à l'effet de statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

L'Assemblée générale mixte du 12 décembre 2024 a nommé Madame Valérie BURGOS en qualité d'administrateur de la Société pour une durée de six (6) années qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale à tenir dans l'année 2030, à l'effet de statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2029.

2.10.2.2. Mandats des Commissaires aux comptes

L'Assemblée générale des actionnaires réunie le 22 mai 2025 a décidé le renouvellement du mandat de Commissaire aux comptes de la société Altoneo Audit pour une durée de six (6) exercices qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2030.

En outre, l'Assemblée générale des actionnaires réunie le 22 mai 2025 a procédé à la nomination de :

- **la société Ernst & Young Audit**, sise PARIS LA DEFENSE 11-2 Place des Saisons, à COURBEVOIE (92400), immatriculée sous le numéro RCS NANTERRE 344 366 315,

en qualité de co-Commissaire aux comptes titulaire de la Société, pour une période de six (6) exercices qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2030.

2.11.3. **Conséquences sociales et environnementales de l'activité de la Société**

La nature des activités de la Société n'entraîne pas de risque significatif pour l'environnement.

Néanmoins, dans le cadre des processus de sélection de ses fournisseurs et partenaires, la Société veille à ce que les dispositions en matière de RSE soient implémentées.

Par exemple, la Société privilégie le recours à des prestataires locaux ayant une démarche RSE forte.

Cette démarche s'inscrit dans la démarche de qualité générale menée par la Société. Au-delà de répondre à ses propres critères qualitatifs, cette démarche lui permettra également de satisfaire aux contraintes imposées par ses partenaires dans le cadre de leurs propres démarches RSE.

2.11.4. **Prêts inter-entreprises consentis par la Société en application des articles L. 511-6,3 bis, R. 511-2-1-1 et R. 511-2-1-2 du Code Monétaire et Financier**

Néant.

2.11.5. **Informations sur les délais de paiement**

En application des dispositions des articles L. 441-14, D. 441-6 -I et II, A 441-2 et de son annexe 4-1 du Code de commerce, les informations obligatoires sur les délais de paiement des fournisseurs et clients de la Société figurent ci-dessous :

Rapport de gestion : modèle type de tableaux utilisés pour présenter les informations relatives aux délais de paiement des fournisseurs et des clients (Annexe 4-1 à l'article A 441-2)	Article D. 441-I.-1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441-I.-2° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	14					21						5
Montant total des factures concernées (préciser : HT ou TTC)	263 863 €	66 652 €				330 515 €		218 876 €	0 €	3 880 €		222 757 €
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (préciser : HT ou TTC)	ns	ns										
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (préciser : HT ou TTC)								ns		ns		
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuse ou non comptabilisées												
Nombre des factures exclues	NA						NA					
Montant total des factures exclues (préciser : HT ou TTC)	NA						NA					
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : (préciser)			X	IMPORT ET CEE		Délais contractuels : (préciser)			X	EXPORT ET CEE	
	Délais légaux : (préciser)			X	France		Délais légaux : (préciser)			X	France	

Rapport de gestion : modèle type de tableaux utilisés pour présenter les informations relatives aux délais de paiement des fournisseurs et des clients (Annexe 4-1 à l'article A 441-2)	Article D. 441-II : Factures reçues ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice						Article D. 441-II : Factures émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre cumulé de factures concernées												
Montant cumulé des factures concernées (préciser : HT ou TTC)						0 €						0 €
Pourcentage du montant total des factures reçues dans l'année (préciser : HT ou TTC)												
Pourcentage du montant total des factures émises dans l'année (préciser : HT ou TTC)												
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuse ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues												
Montant total des factures exclues (préciser : HT ou TTC)												
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : (préciser)						Délais contractuels : (préciser)					
	Délais légaux : (préciser)						Délais légaux : (préciser)					

3. RAPPORT SUR LA GESTION DU GROUPE CONSOLIDÉ

3.1. SITUATION ET ÉVOLUTION DE L'ENSEMBLE CONSTITUÉ PAR LES SOCIÉTÉS COMPRISSES DANS LA CONSOLIDATION

3.1.1. Méthodes comptables de consolidation

3.1.1.1. Principes et méthodes appliqués

Les comptes annuels ont été établis conformément aux règles et principes comptables en vigueur en France et aux dispositions du règlement de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) n° 2020-01 du 9 octobre 2020 relatif aux comptes consolidés, et appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : coûts historiques, continuité d'exploitation, indépendance des exercices, permanence des méthodes.

Les comptes consolidés sont présentés en euros.

Les méthodes de consolidation utilisées sont celles définies par le règlement ANC 2020-01 : l'intégration globale, l'intégration proportionnelle et la mise en équivalence dès lors que le groupe exerce un contrôle exclusif, un contrôle conjoint ou une influence notable.

Le contrôle exclusif est défini comme étant le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise afin de tirer avantage de ses activités. Ce contrôle peut prendre trois formes différentes :

- Le contrôle de droit résulte de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote en assemblée générale ordinaire ;
- Le contrôle contractuel résulte de la possibilité, en vertu d'un contrat ou de clauses statutaires, pour l'entreprise consolidante d'utiliser ou d'orienter l'utilisation des actifs de l'entreprise contrôlée de la même manière qu'elle contrôle ses propres actifs (par exemple les entités ad hoc) ;
- Le contrôle de fait peut-être présumé par la détention d'au moins 40 % des droits de vote, ou démontré notamment par la désignation de la majorité des membres des organes de direction.

Le contrôle conjoint est le partage contractuel ou statutaire du contrôle d'une entreprise exploitée en commun par un nombre limité d'associés ou d'actionnaires, de sorte que les politiques financières et opérationnelles résultent de leur accord.

L'influence notable est le pouvoir de participer aux politiques financières et opérationnelles d'une entreprise sans en avoir le contrôle. L'influence notable est présumée en cas de détention d'une fraction au moins égale au cinquième des droits de vote.

Tous les comptes des entités consolidées ont été arrêtés à la même date que celle de la société consolidante, le 31 décembre 2025.

Les comptes des entités tenus en monnaie étrangère ont été convertis en euros comme suit :

- Les éléments d'actif et de passif, monétaires ou non monétaires, ont été convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice ;
- Les produits et les charges ont été convertis au cours moyen de la période ;
- Les écarts de conversion constatés, tant sur les éléments du bilan résultant de la variation entre les cours de clôture de l'exercice précédent et ceux de l'exercice en cours, que sur le résultat provenant de la différence entre taux de change moyen et taux de change à la clôture, ont été portés dans les capitaux propres consolidés en « Ecart de conversion » ;
- Les différences de change relatives à une dette libellée en monnaie étrangère, comptabilisée comme couverture de l'investissement net d'une entreprise du groupe dans une entreprise étrangère consolidée, ont été portés dans les capitaux propres consolidés en « Ecart de conversion ».

Les transactions, ainsi que les actifs et passifs réciproques significatifs entre les sociétés consolidées par intégration globale ont été éliminés.

3.1.1.2. Changements comptables

Il s'agit du premier exercice au cours duquel le Groupe applique les règlements cités ci-dessous. Cette première application constitue un changement de méthode résultant d'une évolution de la réglementation comptable.

• Règlement ANC n°2022-06

Le Groupe STIF a appliqué le règlement ANC 2022-06 sur la modernisation des états financiers à compter du 1^{er} janvier 2025. Les principaux changements portent sur :

- La suppression des comptes de transfert de charges. Le montant 31 décembre 2024 apparaît sur la ligne autres produits,
- La définition du résultat exceptionnel. Il est désormais limité aux éléments liés à un événement majeur et inhabituel.

• Règlement ANC n°2024-05

A compter du 1^{er} janvier 2025, le Groupe a appliqué le règlement ANC 2024-05 qui introduit des évolutions concernant la présentation des écarts d'acquisition négatifs et la classification au compte de résultat des mouvements liés aux écarts d'acquisition.

Les amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition positifs, ainsi que les reprises des écarts d'acquisition négatifs, doivent désormais être présentés au sein du résultat d'exploitation.

L'application dudit règlement n'a pas eu d'impact significatif sur les comptes consolidés établis au 31 décembre 2025.

3.1.2. *Activité et résultats de l'exercice écoulé*

Le chiffre d'affaires net consolidé réalisé par le Groupe STIF s'est élevé à 90.528.267 euros au 31 décembre 2025, contre un chiffre d'affaires net consolidé de 61.234.620 euros réalisé à la clôture de l'exercice précédent.

L'exercice écoulé se traduit par un bénéfice net comptable consolidé - part groupe - de 11.751.684 euros, après décompte des principales opérations et sommes suivantes :

- Chiffre d'affaires	90.528.267 €
- Autres produits d'exploitation	918.071 €
- Achats consommés	(32.057.064) €
- Charges de personnel	(21.190.084) €
- Autres charges d'exploitation	(16.926.208) €
- Impôts et taxes	(790.617) €
- Dotation aux amortissements, dépréciations et provisions	(3.197.524) €

- Produits et charges financiers	(1.833.317) €
- Impôts dus sur les bénéfices	(3.175.725) €
- Intérêts minoritaires	(524.115) €

3.1.3. Commentaire de l'activité de l'exercice écoulé

Le périmètre de consolidation, au 31 décembre 2025, comprend la Société et les filiales visées au paragraphe 2.2.1 ci-avant, à l'exception de la société BOSS PRODUCTS UK LTD (cf. ci-dessous).

Au 1^{er} janvier 2025, la Société détenait directement 10% du capital de la société BOSS PRODUCTS UK Ltd, société de droit anglais, dont le siège social est situé 23 Colvilles Road Kelvin Industrial Estate, East Kilbride, Glasgow, Scotland, G75 0RS, enregistrée sous le numéro SC823757.

La Société a acquis une participation complémentaire de 60% dans cette société le 28 novembre 2025, de telle sorte qu'elle s'est trouvée détenir 70% du capital de la société BOSS PRODUCTS UK Ltd au 31 décembre 2025.

La société BOSS PRODUCTS UK Ltd n'a pas été intégrée dans le périmètre de consolidation du Groupe STIF au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 en application de l'article L.233-19 II al.2 et al.3 du Code de commerce. En effet, cette participation ne représente qu'un intérêt négligeable par rapport à l'objectif consistant à donner une image fidèle de l'ensemble du Groupe, et les informations nécessaires à l'établissement des comptes consolidés ne pouvaient être obtenues sans frais excessifs ni dans des délais compatibles avec ceux requis pour la transmission des comptes consolidés aux Commissaires aux comptes (au cas particulier, la société BOSS PRODUCTS UK Ltd n'a pas clôturé d'exercice social au 31 décembre 2025).

Sur l'exercice 2025, le chiffre d'affaires consolidé s'établit à 90,5 M€, en progression de +47,8 % par rapport à 2024, traduisant un changement d'échelle du Groupe. Cette performance repose à la fois sur une croissance organique soutenue (+24 % à périmètre constant) et sur la contribution des acquisitions réalisées en cours d'exercice.

La dynamique de croissance est principalement portée par :

- le fort développement de l'activité BESS, dont le chiffre d'affaires atteint 41,4 M€ sur l'exercice (+41 %), soutenu par une demande internationale en forte expansion ;
- la bonne tenue des activités historiques liées à la protection contre les explosions, qui continuent d'afficher une croissance solide, bien que leur poids relatif dans le chiffre d'affaires global tende à diminuer ;
- l'internationalisation accrue des ventes, notamment en Asie, devenue un relais de croissance majeur, avec des volumes en très forte progression sur l'exercice.

Au premier semestre 2025, cette tendance était déjà perceptible, avec un chiffre d'affaires qui s'élevait à 36,7 M€, en hausse de +33% par rapport au 1^{er} semestre 2024.

Ainsi, l'exercice 2025 se caractérise par une transformation du profil d'activité du Groupe, marquée par le basculement progressif vers des marchés liés à la transition énergétique, offrant des perspectives de croissance plus soutenues et une amélioration du mix produit.

Cette solide croissance est portée par le segment Explosion Energy (BESS) qui réalise sur l'exercice 2025 un chiffre d'affaires de 41,4 M€ contre 29,3 M€ en 2024, en hausse de +41,4%. Cette activité représente 45,8% du volume d'affaires global.

Les ventes sur le segment Explosion Industrie passive profitent d'une gamme de produits très innovants et en constante évolution, commercialisés sur des zones géographiques à fort potentiel. Pour l'ensemble de l'année, le chiffre d'affaires de ce segment s'élève à 16,6 M€ contre 10,8 M€ pour 2024, en hausse de +53,5% sous l'effet conjugué d'une croissance organique toujours très robuste (+2,6 M€ et +23,6%) et de la contribution des activités de BOSS Products sur ce segment à compter de son intégration.

Boss Products par STIF

- ❖ Acquisition récente de Boss Products
- ❖ Siège social et usine au Texas
- ❖ Présence directe sur le marché américain
- ❖ Accompagnement des clients grâce à une chaîne d'approvisionnement locale et à un contenu national
- ❖ Des acteurs majeurs comme Fluence, Tesla, Hithium, Gotion, Saft et Nidec conçoivent et préparent leur production de BESS aux États-Unis



Synergies

- ❖ **Un accès direct** à un vaste marché dynamique
- ❖ **Des opportunités sur 2 territoires :** Les E.U et le Canada

Opportunités

- ❖ **Des acteurs industriels** de 1^{er} plan pour déployer l'offre de produits
- ❖ **Un point d'entrée** pour de futurs développements sur l'ensemble du continent

Deux nouveaux segments ont été introduits à la suite de la consolidation des activités de Stuvex et de l'activité de négoce hors Groupe de Boss Products aux États-Unis.

Le segment Explosion Industrie active représenté par les activités de Stuvex affiche un volume d'affaires de 6,8 M€, sur le seul second semestre 2025 (7,5% du chiffre d'affaires global).

Le segment Distribution USA dégage un chiffre d'affaires de 4,4 M€, sur le seul second semestre 2025 (4,8% du chiffre d'affaires global).

Les gammes historiques du Groupe rassemblant les équipements de manutention pour les produits en vrac enregistrent un chiffre d'affaires de 19,6 M€ en 2025 contre 19,4 M€ en 2024 et représentent désormais 21,7% du chiffre d'affaires global contre 31,7% un an auparavant.

A fin décembre 2025, la marge brute s'établit à 57,1 M€ et 63,0% du chiffre d'affaires, en progression en valeur de +44% par rapport à l'exercice précédent (39,6 M€ et 64,0%).

L'EBITDA s'inscrit en hausse sur l'exercice, à 20,6 M€ contre 15,7 M€ un an auparavant, soit un niveau de profitabilité opérationnelle en progression de 31,0%. La marge d'EBITDA est en ligne avec les projections et ce malgré une évolution défavorable de la parité EUR/USD et à la suite de l'intégration des sociétés des groupes STUVEX et de BOSS PRODUCTS.

Le résultat d'exploitation s'établit également à des niveaux remarquables sur l'ensemble de l'exercice 2025, à 17,3 M€ contre 13,4 M€ un an auparavant, soit une progression de 29% sur douze mois.

Le résultat financier s'établit à -1,8 M€, en ligne avec les projections, compte tenu des acquisitions intervenues sur l'année.

Après impôts et soustraction des intérêts minoritaires, le résultat net part du Groupe ressort à 11,8 M€, en hausse de +22% par rapport à la même période de l'exercice précédent (9,7 M€).

Au 31 décembre 2025, le Groupe dispose d'une trésorerie disponible de 18,8 M€, en amélioration par rapport au 31 décembre 2024 (16,7 M€) ; la dette nette s'établit à 24,3 M€ permettant d'afficher un gearing inférieur à 0,8.

Les capitaux propres totaux sont également en hausse et s'établissent à fin décembre 2025 à 32 M€ contre 23,4 M€ au 31 décembre 2024.

Les autres faits marquants intervenus en 2025 concernant le Groupe sont les suivants :

- **Collaboration avec Fluence pour la fourniture de panneaux d'explosion**

Fort d'une gamme de produits répondant parfaitement aux besoins des acteurs du marché et d'une approche commerciale focalisée sur les grands comptes, le Groupe a poursuivi son déploiement auprès de l'ensemble des acteurs majeurs de l'activité BESS au niveau mondial, œuvrant ainsi à élargir et diversifier sa base clients.

Après plusieurs mois de collaboration étroite, le Groupe a enregistré début 2025 de premières commandes significatives auprès de Fluence, acteur majeur du marché des produits et services de stockage d'énergie à l'international.

L'accord a porté sur la livraison de plusieurs milliers de panneaux d'explosion, représentant un marché de plusieurs millions d'euros qui a contribué à la croissance du chiffre d'affaires en 2025.

Ces panneaux d'explosion ont été fabriqués à Suzhou (Chine), site de production du Groupe, avant d'être expédiés sur les sites opérationnels de Fluence en Asie du Sud-Est pour y être intégrés au sein de ses matériels de stockage d'énergie.

Après l'enregistrement, en mars 2025, des premières commandes de panneaux d'explosion destinés aux sites opérationnels de Fluence en Asie du Sud-Est, un nouvel accord global a été conclu entre STIF et Fluence, qui a élargi ainsi leur collaboration à l'échelle mondiale :

- les commandes de produits STIF destinés aux activités de Fluence en Asie sont désormais prises en charge par le site de production de STIF à Suzhou (Chine) ;
- celles destinées au marché nord-américain sont assurées par l'usine STIF implantée au Texas (États-Unis).
- **Nouvelle commande significative formulée par Wärtsilä, acteur clé international de la transition énergétique**

Par ailleurs, le Groupe a enregistré au premier semestre 2025 une première commande d'envergure d'équipements de protection contre les risques d'explosion de la part de Wärtsilä, acteur finlandais historiquement spécialisé dans la production d'énergie et désormais fortement engagé dans la transition énergétique.

Positionné comme un leader du secteur, Wärtsilä propose à ses clients des solutions intégrées combinant systèmes de batteries et plateformes logicielles de gestion de l'énergie, qui permettent d'optimiser en temps réel la production, le stockage, la distribution d'électricité ainsi que la stabilisation des réseaux.

Conformément aux besoins opérationnels de Wärtsilä, les équipements seront produits sur le site de STIF à Suzhou, en Chine.

- **Finalisation de la prise de contrôle de BOSS PRODUCTS LLC, spécialiste nord-américain de la distribution de technologies et dispositifs de protection contre les explosions en milieu industriel**

Le Groupe STIF a annoncé, le 26 septembre 2025, la finalisation de la prise de contrôle de la société BOSS PRODUCTS LLC, acteur nord-américain de la distribution de technologies et dispositifs de protection contre les explosions en milieu industriel, avec l'acquisition de 70 % de son capital auprès de BOSS INDUSTRIAL GROUP.

Le Groupe détenait déjà 10 % du capital de BOSS PRODUCTS LLC depuis le début de l'année 2024. Sa participation au capital de cette dernière s'élève désormais à 80 %.

Comptant 50 collaborateurs, la société BOSS PRODUCTS LLC est une entreprise familiale installée au Texas – Etats-Unis, spécialisée dans la distribution et la maintenance de systèmes de protection active et passive contre les explosions de poussières et de gaz en milieu industriel. BOSS PRODUCTS LLC est le partenaire privilégié du Groupe STIF sur le territoire américain depuis 2017 pour la distribution en exclusivité des produits de la gamme Vigilex aux Etats-Unis et au Canada.

Elle bénéficie d'une solide réputation dans les secteurs de l'agroalimentaire, du traitement des poussières et du bois avec un rayonnement commercial qui couvre les Etats-Unis et le Canada.

La prise de contrôle de la société BOSS PRODUCTS LLC a été financée par endettement bancaire et a été consolidée dans les comptes du Groupe dès 2025.

Le management de la société BOSS PRODUCTS LLC reste en place pour diriger les activités commerciales sur la zone Amérique du Nord.

Les commentaires d'activité filiale par filiale sont développés ci-avant au paragraphe 2.2.1.

3.1.4. Evolution prévisible et perspectives d'avenir

3.1.4.1. Groupe STIF

Au regard de la dynamique observée au cours de l'exercice 2025, le Groupe STIF entend poursuivre sa stratégie de croissance sur l'exercice 2026, en s'appuyant sur des fondamentaux de marché porteurs, en particulier dans le domaine du stockage d'énergie et plus largement de la transition énergétique.

Le Groupe prévoit de capitaliser sur les partenariats récemment conclus avec des acteurs de premier plan, tels que Fluence, Trina Solar, BYD ou Wärtsilä, afin d'accroître ses volumes d'activité et de renforcer sa visibilité commerciale à moyen terme.

L'extension de ces collaborations à l'échelle internationale devrait contribuer à soutenir la croissance du chiffre d'affaires sur les prochains exercices.

Par ailleurs, l'intégration de StuvEx et BOSS PRODUCTS constitue un levier de développement important. Le Groupe entend tirer pleinement parti des synergies commerciales et technologiques attendues, notamment à travers la mise en place d'offres combinées associant protection passive et active. Cette complémentarité devrait permettre d'adresser un spectre plus large de besoins clients et de renforcer le positionnement du Groupe sur des projets à plus forte valeur ajoutée.

Le Groupe poursuivra également l'optimisation de son organisation industrielle internationale, avec pour objectif d'améliorer sa compétitivité et sa capacité de réponse aux marchés locaux.

La montée en puissance des sites de production existants, notamment en Chine et aux États-Unis, s'inscrit dans cette logique.

Dans ce contexte, STIF aborde l'exercice 2026 avec un niveau de confiance élevé, tout en restant attentif à l'évolution de son environnement économique et industriel.

Nouvelle ambition : Horizon 2030



Objectif 2030

- **Présence mondiale sur plus de 3 continents**, avec une forte empreinte internationale
- **Doublement du chiffre d'affaires Groupe**, porté par une croissance durable et rentable
- **Leader des solutions intégrées de sécurité industrielle**
- Une approche **One-stop-shop** créatrice de valeur pour le client
- Une **organisation internationale solide** construite autour de l'expertise et de talents
- **Un développement industriel responsable et durable**

3.1.4.2. Société STIF

La Société a pour ambition de continuer ainsi à gérer au mieux ses participations, poursuivre activement l'animation du Groupe qu'elle contrôle et exercer pleinement la présidence des sociétés STIF France, STIF PLASTIC, BOSS PRODUCTS LLC, STIF USA LLC, BOSS PRODUCTS UK LTD, TORINO HOLDING BV, ISMA NV, STUVEX INTERNATIONAL NV et IEXT NV, ainsi que tout autre éventuel mandat à venir au sein d'une des sociétés du Groupe STIF.

En ce sens, les perspectives pour l'année 2026 s'inscrivent dans la continuité de l'exercice écoulé. En outre, plusieurs projets fonciers sont en cours ou en voie de finalisation, tels que l'extension STIF IV et la finalisation du projet d'agrandissement d'un parking avec pose d'ombrières photovoltaïques et installation d'un BESS.

La Société entend poursuivre, en 2026, l'entretien et l'amélioration de son patrimoine immobilier loué à sa filiale STIF France ainsi que sa dynamique de croissance forte, en se concentrant particulièrement sur le segment du stockage d'énergie par batterie.

3.1.4.3. Société STIF FRANCE

L'exercice 2026 est attendu assez stable en comparaison avec 2025.

La croissance des activités déployées par la société STIF FRANCE sur le marché de la protection contre les explosions en milieu industriel continuera d'être alimentée par les dernières nouveautés Vigiflam Vi® ; la mise sur le marché de nouveaux produits permettra d'accompagner le développement de l'entreprise.

Sur le marché de la protection contre les explosions des BESS, la société STIF FRANCE entend poursuivre son essor, lequel s'annonce très prometteur, en se tournant avant tout vers l'Asie ; le développement des relations auprès de clients étrangers, en Chine et Corée du Sud en particulier, nécessiteront des déplacements nombreux et la participation à un nombre toujours significatif de salons professionnels.

La société STIF FRANCE va continuer de consacrer des ressources importantes à sa cellule R&D, afin de rester en capacité de toujours proposer au marché de nouveaux produits.

Enfin, plusieurs investissements significatifs sont prévus, en particulier l'acquisition de nouvelles presses.

3.1.4.4. Société STIF PLASTIC

La recherche de nouveaux marchés et contrats est au cœur de l'activité commerciale de la société STIF PLASTIC, afin de lui assurer une utilisation plus efficiente de son outil de production.

La production de godets plastiques par STIF PLASTIC depuis début 2026 est un élément important de la redynamisation de cette société.

3.1.4.5. Société STIF COMPONENTES INDUSTRIALES IBERICA S.L

Après une progression des ventes en 2025, l'année 2026 s'annonce elle aussi en croissance.

Les marchés historiques sont toujours stables, mais la croissance des ventes dans la protection contre les explosions (nouveaux contacts commerciaux en Amérique du sud), tant en milieu industriel que pour les BESS, est un relais de croissance appréciable avec des commandes intéressantes enregistrées.

3.1.4.6. Société STIF ASIA Pte Ltd

Les perspectives d'activité de la société STIF ASIA Pte Ltd, pour l'année 2026, s'inscrivent dans la continuité de l'exercice écoulé, avec une accélération marquée dans le domaine du BESS.

Pour mémoire, la Société détient désormais 85% du capital et des droits de vote de la société STIF ASIA Pte Ltd.

3.1.4.7. Société STIF (Suzhou) Components Co., Ltd

La société STIF (Suzhou) Components Co., Ltd a vu son activité croître fortement en 2025, du fait du BESS et cette croissance devrait continuer en 2026, sous l'effet de nombreux contacts commerciaux fructueux.

Les producteurs de BESS étant pour une partie importants basés en Asie, une amélioration du volume d'activités et de la rentabilité de l'entreprise est attendue dans les années à venir.

3.1.4.8. Société STIF (Suzhou) Machinery Co., Ltd

La société STIF (Suzhou) Machinery Co., Ltd a connu en 2024 et 2025 des investissements et des recrutements importants afin d'accompagner la croissance des volumes dans le secteur Vigilex Energy et ceci, en faisant augmenter la taille des locaux occupés. La société STIF (Suzhou) Machinery Co., Ltd se prépare à la fourniture de nouveaux clients dans le BESS, dont Tesla China, et devrait donc poursuivre sa croissance en 2026.

3.1.4.9. Société PT STIF Indonesia

Les perspectives d'activité de la société PT STIF Indonesia, pour l'année 2026, s'inscrivent dans la continuité de l'exercice écoulé.

L'équipe en place est très motivée et témoigne de son application à fournir au marché local des produits et une assistance clients de qualité.

Nous attendons une croissance continue des ventes de cette filiale, sans besoins industriels nouveaux autres que le maintien opérationnel de son outil actuel.

3.1.4.10. Société STIF AMERIQUE INC.

L'activité économique des participations détenues par la société STIF AMERIQUE INC., en 2026, laisse augurer une amélioration de ses résultats.

La société BOSS PRODUCTS LLC est en croissance continue et la société STIF USA doit connaître cette année un démarrage de son activité opérationnelle.

La société STIF AMERIQUE INC. a par ailleurs accru sa participation dans BOSS PRODUCTS LLC en la faisant passer de 10% à 80% en septembre 2025.

La société STIF AMERIQUE INC. continuera en 2026 à apporter à ses filiales STIF USA et BOSS PRODUCTS LLC les financements dont elles auront besoin.

3.1.4.11. Société STIF USA LLC

Les livraisons de matériels industriels se sont réalisées en 2024 et 2025.

Deux salariés de la société STIF France se sont expatriés à San Antonio afin de superviser les réglages de l'outil industriel et les premières embauches ont commencé.

3.1.4.12. Société BOSS PRODUCTS LLC

La société est tournée vers le développement de son activité avec la mise en œuvre des projets de croissance sur le marché du "grain & mill", l'intégration des gammes de STUVEX et la pénétration du marché mexicain.

3.1.4.13. Société TORINO HOLDING BV

La société entend continuer de gérer ses participations au mieux de ses intérêts.

3.1.4.14. Société ISMA NV

Le développement de ses activités de conseil et d'expertise à une clientèle industrielle est au cœur du projet de dynamisation des activités de cette société.

3.1.4.15. Société STUVEX INTERNATIONAL NV

La société va déployer des moyens marketing et commerciaux ambitieux pour croître sur de nouveaux marchés en Europe et hors d'Europe.

3.1.4.16. Société IEXT NV

Cette société a entrepris une réduction de son volant d'activité, et pourra être amenée à envisager une liquidation au cours de l'année 2026.

3.1.4.17. Société STUVEX SAFETY SYSTEMS LTD

La société va poursuivre ses développements commerciaux sur son marché domestique, en lien avec BOSS PRODUCTS UK LTD.

3.1.4.18. Société STUVEX France

La société continuera d'apporter son soutien au développement des ventes en France du sous-groupe STUVEX, aidée en cela par l'adossement au Groupe STIF.

3.1.4.19. Société BOSS PRODUCTS UK LTD

Cette société constituée il y a moins de deux ans continue à se développer de façon satisfaisante sur un marché pourtant assez concurrentiel. L'entrée de la société STUVEX SAFETY SYSTEMS LTD dans le Groupe est un atout supplémentaire pour sa croissance.

3.2. ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Les dépenses de recherche et développement engagées par la société STIF France, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, se sont élevées à la somme globale de 1.491.581 euros, en progression sensible par rapport à 2024 (767.221 euros).

Dans le cadre de ses travaux de recherche et développement, la société STIF France a bénéficié, au titre de l'exercice écoulé, d'un crédit d'impôt recherche pour un montant de 255.947 euros, contre 179.454 euros au titre de l'exercice précédent.

L'équipe de R&D de la société STIF France est tout entière tournée vers la mise au point de nouveaux produits pour le Groupe STIF et l'amélioration de produits existants.

En 2025, elle a de plus continué à travailler sur l'amélioration des panneaux d'explosion pour les BESS, la mise au point des produits anti-explosion « Dual-Vent » et le développement de nouvelles solutions de produits anti-explosion dans l'industrie. L'équipe R&D s'occupe aussi de l'homologation réglementaire des nouveaux produits et du dépôt de brevets.

3.3. PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES

La Société exerce ses activités dans un environnement évolutif comportant des risques dont certains échappent à son contrôle. Les investisseurs sont invités à prendre en considération l'ensemble des informations figurant dans le Document d'enregistrement et dans les facteurs de risques spécifiques au Groupe tels que décrits dans la présente section, avant de décider de souscrire ou d'acquérir des actions de la Société.

La Société a procédé à une revue des risques importants et qui sont propres au Groupe et qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats et ses perspectives.

L'attention des investisseurs est toutefois attirée sur le fait que la liste des risques et incertitudes décrits ci-dessous n'est pas exhaustive.

D'autres risques ou incertitudes inconnus ou dont la réalisation n'est pas considérée, à la date du Rapport Financier Annuel, comme susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives, peuvent exister ou pourraient devenir des facteurs importants susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement ou ses perspectives.

Méthode d'analyse des facteurs de risques :

Sont présentés dans la présente section les principaux risques spécifiques au Groupe pouvant, à la date du Rapport Financier Annuel, affecter l'activité, la situation financière, la réputation, les résultats ou les perspectives du Groupe, tels que notamment identifiés dans le cadre des procédures d'identification, d'évaluation et de prévention des risques mises en place par la Société.

La Société a synthétisé ses risques en quatre catégories ci-dessous sans hiérarchisation entre elles. Au sein de chacune des catégories de risques, les facteurs de risques que la Société considère, à la date du Rapport Financier Annuel, comme les plus importants sont mentionnés en premier lieu et signalés par un astérisque. La survenance de faits nouveaux, soit internes à la Société, soit externes, est donc susceptible de modifier cet ordre d'importance dans l'avenir.

Pour chacun des risques exposés ci-dessous, la Société a procédé comme suit :

- Présentation du risque brut, tel qu'il existe dans le cadre de l'activité de la Société ;
- Présentation des mesures mises en œuvre par la Société aux fins de gestion dudit risque.

L'application de ces mesures au risque brut permet à la Société d'analyser un risque net.

Le degré de criticité de chaque risque est exposé ci-après, selon l'échelle qualitative suivante :

- Faible ;
- Modéré ;
- Élevé.

Il est précisé que le Document d'enregistrement est accessible sur le site internet de la Société.

Tableau synthétique des risques :

Nature du risque	Probabilité d'occurrence	Ampleur du risque	Degré de criticité du risque net
Risques liés au secteur d'activité du Groupe			
Risques liés au développement à l'international	Élevé	Modéré	Élevé
Risques liés à l'évolution défavorable des coûts d'approvisionnement en matières premières	Élevé	Modéré	Modéré
Risques liés aux marchés et à la concurrence	Modéré	Modéré	Modéré
Risques liés à la dépendance fournisseurs et à l'approvisionnement	Modéré	Faible	Faible
Risques liés aux activités et à la stratégie du Groupe			
Risques liés à la gestion de la croissance du Groupe	Élevé	Modéré	Élevé
Risques liés à la dépendance du Groupe vis-à-vis des personnes clés	Modéré	Modéré	Modéré
Risques liés à la dépendance du Groupe vis-à-vis de ses principaux clients	Modéré	Modéré	Modéré
Risques liés à l'arrêt de l'activité en Asie	Modéré	Modéré	Modéré
Risques liés à l'impact environnemental du Groupe	Modéré	Modéré	Modéré
Risques liés à l'expansion du Groupe sur des marchés émergents	Élevé	Faible	Modéré
Risques liés à la défaillance de l'outil de production	Faible	Modéré	Modéré
Risques financiers			
Risques de liquidité	Modéré	Élevé	Élevé
Risques de dilution	Modéré	Modéré	Modéré

Risques de change	Modéré	Faible	Faible
Risques liés au besoin de financement	Faible	Faible	Faible
Risques réglementaires et juridiques			
Risques liés à la gouvernance de la Société	Élevé	Élevé	Faible
Risques liés à la divulgation de la propriété intellectuelle, des procédés de fabrication et du savoir-faire du Groupe	Élevé	Modéré	Modéré
Risques liés aux évolutions de réglementation	Modéré	Faible	Faible
Risques liés à la sécurité des employés sur les sites de production exploités par le Groupe	Faible	Modéré	Faible
Risques liés à la mise en œuvre de la responsabilité du Groupe relative à ses produits	Faible	Faible	Faible
Risques liés à la perte de contrôle de la Société sur ses filiales en Asie	Faible	Faible	Faible

(Les notions de probabilité d'occurrence, d'ampleur du risque et de degré de criticité du risque s'entendent après mise en place des mesures de gestion des risques)

Risques liés au secteur d'activité du Groupe

Risques liés au développement à l'international

Les marchés à l'international représentent une part significative du chiffre d'affaires du Groupe et constituent un vecteur important de croissance pour les prochaines années.

À la date du présent Rapport Financier Annuel, le Groupe dispose, en plus de ses deux unités de production en France, une filiale dédiée aux ventes en Espagne, une unité de production aux Etats-Unis et trois sociétés en Asie dont une usine. Le Groupe entend poursuivre son développement à l'international notamment avec le renforcement de sa production en Chine et aux Etats-Unis.

Bien que le Groupe soit déjà bien implanté à l'international, la poursuite de cette stratégie comporte des risques inhérents à ses activités :

- Risques politiques : liés à une évolution défavorable des conditions géopolitiques internationales notamment en Chine en ce qui concerne les relations avec l'Union Européenne, mais également en cas d'instabilité gouvernementale ou de conflits armés dans les pays ciblés.
- Risques économiques : liés à des fluctuations économiques dans les pays cibles notamment en cas de récession ou d'inflation.

- Risques juridiques : liés aux différentes réglementations dans les pays étrangers, notamment en matière de droit du travail et de propriété intellectuelle.
- Risques de réputations : liés aux différences culturelles pouvant nuire à la réputation ou à la capacité à communiquer efficacement avec l'écosystème local.
- Risques opérationnels : liés aux différences culturelles et aux barrières linguistiques pouvant affecter la gestion des opérations de l'entreprise, par exemple en matière de chaîne d'approvisionnement, de gestion des stocks ou de recrutement et de fidélisation de ressources humaines locales.

La survenance d'un ou plusieurs de ces risques serait susceptible d'affecter défavorablement l'activité, la situation financière, les résultats et/ou les perspectives de développement du Groupe.

Mesures de gestion des risques

Le Groupe a une activité qui est historiquement tournée vers l'international avec l'ouverture depuis plus de 10 ans de ses filiales en Asie et en Espagne, et plus récemment aux Etats-Unis. Le Groupe entend poursuivre ce développement en s'appuyant sur son savoir-faire et ses équipes locales. Pour ses implantations dans de nouveaux pays, le Groupe s'appuiera sur son expérience passée mais également sur des partenaires locaux, notamment pour étudier et se conformer aux réglementations en vigueur et être en mesure de créer un écosystème adéquat au développement de son activité.

Par ailleurs, le Groupe porte une attention particulière au suivi régulier des évolutions géopolitiques dans les pays dans lesquels il est présent, notamment en Chine, afin de pouvoir rapidement s'adapter et prendre les mesures nécessaires.

A cet égard, la survenance en février 2026 d'un conflit au Moyen-Orient crée des incertitudes dont les effets sont à l'heure actuelle difficiles à correctement évaluer, mais ne devraient pas impacter significativement l'activité du Groupe STIF.

Le degré de criticité net de ces risques est jugé « **élevé** ».

Risques liés à l'évolution défavorable des coûts d'approvisionnement en matières premières

Pour ses besoins de production, le Groupe réalise des achats diversifiés de matières dont le coût d'approvisionnement peut varier en fonction de différents facteurs.

En effet, une évolution défavorable du coût des matières premières, liée à des facteurs macro-économiques tels que l'augmentation de la demande mondiale, la situation géopolitique ou l'inflation notamment sur les coûts énergétiques pourraient également avoir un impact sur les coûts d'approvisionnement et obliger le Groupe à ajuster ses prix de ventes au risque d'être moins attractif auprès de ses clients. Cela a notamment été le cas lors du conflit Ukraine – Russie, lequel a aggravé la tension sur les prix des matières premières déjà initiée par la crise de la COVID 19.

A l'inverse, si le Groupe venait à conserver ses prix de ventes malgré l'augmentation de ses coûts d'approvisionnement, cela impacterait ses marges et pourrait donc affecter défavorablement l'activité, la situation financière, les résultats et/ou les perspectives de développement du Groupe. Les derniers événements en Iran, bien qu'il soit à l'heure actuelle trop tôt pour les évaluer, pourraient rentrer dans cette catégorie et seront suivis avec une attention particulière.

Mesures de gestion des risques

Le Groupe maintient des liens étroits avec ses fournisseurs depuis de nombreuses années. Par ailleurs, la diversification des sources d'approvisionnement permet au Groupe de ne pas être dépendante d'un seul fournisseur et ainsi de réduire son exposition aux variations des coûts d'approvisionnement.

En outre, le Groupe a réussi à répercuter l'augmentation des prix des matières premières sur son marché sans rencontrer de problèmes majeurs vis-à-vis de ses clients et distributeurs.

Le degré de criticité net de ces risques est jugé « **modéré** ».

Risques liés aux marchés et à la concurrence

Les marchés auxquels les produits du Groupe sont destinés sont des marchés de niche et se caractérisent par une concurrence assez faible avec des acteurs matures dont les produits sont établis depuis de nombreuses années. Dès lors, le Groupe fait face à des sociétés de tailles différentes, qui se spécialisent dans différents types d'équipements ou proposent une gamme complète pour répondre aux besoins variés de leurs clients. Dans ce contexte, l'apparition de nouveaux acteurs sur ces marchés est assez peu probable. En revanche une intensification de la concurrence liée au développement de produits plus innovants pourrait impacter défavorablement le développement du Groupe.

Concernant son pôle d'activité dédié aux systèmes de protection contre les explosions, le Groupe fait face à un marché en constante évolution en raison de l'augmentation de la demande pour des équipements et des services de prévention et de gestion des explosions, notamment dans l'industrie des énergies renouvelables.

Ainsi, les avancées technologiques pourraient transformer le marché des systèmes de protection contre les explosions en améliorant la précision de la détection et la rapidité de la réponse en cas de survenance d'un tel événement.

Dès lors, l'incapacité du Groupe à s'adapter et à répondre à la pression concurrentielle actuelle et future sur ces secteurs d'activités et/ou à l'arrivée de nouveaux concurrents développant des produits plus innovants pourrait affecter défavorablement son activité, sa situation financière, ses résultats et/ou ses perspectives de développement.

Mesures de gestion des risques

Le Groupe mène une veille concurrentielle active au travers de ses départements marketing & ventes et technique afin de maintenir une connaissance forte des produits et solutions des concurrents ainsi que des dernières innovations. En parallèle, la Groupe maintient depuis de nombreuses années une politique de Recherche et Développement (R&D) lui permettant de conserver (i) sa compétitivité

et (ii) sa capacité à concevoir des produits innovants et des machines dotées de technologies de pointe.

Le degré de criticité net de ces risques est jugé « **modéré** ».

Risques liés à la dépendance fournisseurs et à l'approvisionnement

Le processus de fabrication des différents produits du Groupe repose principalement sur l'utilisation des matières suivantes :

- Acier, utilisé pour la construction de produits tels que les godets, les raccords et les événements d'explosion, le Groupe s'approvisionne principalement auprès de 6 fournisseurs différents.
- Caoutchouc, utilisé pour les joints d'étanchéité et les sangles, le Groupe est en relation avec 3 fournisseurs.
- Joint silicone, utilisé pour l'étanchéification des panneaux d'explosion, approvisionné auprès de 2 fournisseurs.

Le plus important fournisseur du Groupe représente moins de 24% des achats.

Une pénurie de l'une des matières utilisées par le Groupe pourrait générer un ralentissement temporaire de la production de certains de ses produits et entraîner des hausses de prix, ce qui pourrait avoir un impact sur les coûts de production du Groupe et ses délais de livraison. A titre d'exemple, ces deux dernières années, il y a eu d'importants risques de pénurie d'acier compte tenu (i) de l'augmentation de la demande mondiale pour l'acier à mesure que de nombreux pays sont sortis de la pandémie de COVID-19 et ont repris leur activité économique, et (ii) de problèmes d'approvisionnement en matières premières, notamment en minerai de fer et en charbon.

Malgré l'ensemble des précautions prises par le Groupe pour sécuriser ses matières nécessaires à la fabrication de ses produits, si l'un ou plusieurs de ses principaux fournisseurs venaient à mettre fin à leur relation, ou venaient à modifier les quantités ou les conditions de livraison, cela pourrait générer des coûts additionnels et un ralentissement de la production du Groupe. Il est par ailleurs précisé qu'il n'existe pas de contrat liant le Groupe et ses fournisseurs.

Le Groupe réalise des commandes dès lors qu'il en a besoin, sans se voir de quantités imposées.

La survenance de ces événements serait susceptible d'affecter défavorablement l'activité, la situation financière, les résultats et/ou les perspectives de développement du Groupe.

Mesures de gestion des risques

Les principales matières utilisées par le Groupe sont sourcées auprès de plusieurs fournisseurs dans plusieurs pays différents permettant d'approvisionner les cinq sites de production en Europe, aux Etats-Unis et en Chine et limitant ainsi le risque de rupture d'approvisionnement ou de pénurie de matières premières.

Par ailleurs, le Groupe entretient avec ses principaux fournisseurs d'excellentes relations, durables et profitables. A titre d'information, le Groupe entretient des relations d'affaires depuis plus de 15 ans avec ses deux premiers fournisseurs.

Le Groupe dispose de plusieurs alternatives à ses principaux fournisseurs, et afin de limiter ces risques de dépendance, notamment sur le caoutchouc et le silicone, il a identifié de nouveaux fournisseurs.

Le Groupe veille également à disposer, au sein de ses cinq usines, d'un stock adéquat de matières au regard de ses prévisionnels de ventes afin de se prémunir du mieux possible contre tout risque de retard ou de rupture d'approvisionnement d'une matière première.

Enfin, le Groupe constate une nette réduction du risque de pénurie de matières premières, avec un retour à des prix équivalents à ceux d'avant-guerre en Ukraine.

Le degré de criticité net de ces risques est jugé « **faible** ».

Risques liés aux activités et à la stratégie du Groupe

Risques liés à la gestion de la croissance du Groupe*

La stratégie du Groupe consiste d'une part à continuer à croître sur ses activités historiques, essentiellement des godets d'élévateurs, sangles élévatrices ainsi que des composants de transport pneumatique, et d'autre part de poursuivre le fort développement sur les systèmes de protection contre les explosions de poussières et plus récemment sur le marché de la protection des systèmes de stockage d'énergie par batterie, lequel devrait atteindre environ 70% du chiffre d'affaires prévisionnel du Groupe d'ici 2027.

Le Groupe prévoit ainsi une forte croissance de son activité qui devrait se traduire par le gain de nouveaux clients et l'ouverture de nouveaux pays.

L'absorption de cette croissance rapide, notamment sur la partie système de protection, dépendra en partie de la capacité du Groupe à anticiper et gérer cette croissance de manière efficace, notamment en recrutant et intégrant le personnel dédié, en intégrant de nouvelles compétences, en augmentant ses capacités de production ainsi qu'en sélectionnant de nouveaux fournisseurs notamment aux Etats-Unis.

A cet effet, le Groupe devra entre autres :

- Recruter, former, gérer, motiver et retenir un nombre de salariés croissant,
- Augmenter ses capacités de production notamment en mettant en œuvre un programme d'investissement en Chine,
- Anticiper les dépenses liées à cette croissance ainsi que les besoins de financement associés.

L'incapacité du Groupe à gérer efficacement sa croissance ou des difficultés dans la mise en place sa stratégie de développement pourraient affecter défavorablement son activité, ses résultats, sa situation financière et/ou ses perspectives de développement.

Mesures de gestion des risques

Afin d'accompagner sa croissance et d'anticiper ses besoins, le Groupe a mis en place plusieurs actions.

Le Groupe dispose à la date du présent Rapport Financier Annuel de cinq sites de production en France, en Belgique, aux Etats-Unis et en Chine. L'introduction a permis d'augmenter la capacité de production de l'usine en Chine, laquelle aura la charge d'accompagner la croissance sur le continent asiatique. Par ailleurs, le Groupe s'est mis en situation d'exploiter une nouvelle usine aux Etats-Unis qui permettra, entre autres, de soutenir la croissance espérée sur les marchés de protection des systèmes de stockage d'énergie.

Le recrutement de nouveaux talents et leur fidélisation sont gérés par le département ressources humaines du Groupe, lequel a mis en place des processus bien définis. En Chine, le Groupe s'appuie sur ses équipes locales pour prendre en charge et adapter les processus de recrutement. Par ailleurs et dans le cadre du développement sur de nouveaux marchés, comme aux Etats-Unis, le Groupe mobilise des partenaires déjà identifiés pour qualifier et analyser l'écosystème, notamment en termes de recrutement.

Il est essentiel de souligner que le Groupe a connu une croissance significative au cours des dernières années. Cette croissance s'est manifestée à la fois par des efforts soutenus en matière de recrutement (42 nouvelles embauches ont eu lieu en 2025, et au total 134 nouvelles personnes ont rejoint le Groupe en prenant en compte les opérations de croissance externe réalisées) et par une capacité accrue à augmenter la production.

Le degré de criticité net de ces risques est jugé « **élevé** ».

Risques liés à la dépendance du Groupe vis-à-vis des personnes clefs

Le succès du Groupe repose en grande partie sur la qualité de son équipe de direction et de son expérience importante dans le secteur, notamment de son Président Directeur Général José Burgos et de son Directeur Général Délégué Manuel Burgos. Il repose également sur une équipe qui dispose d'expertises adaptées à chaque étape du processus de fabrication ainsi que sur des collaborateurs qualifiés dans les domaines de la recherche et développement et de l'innovation.

Le Groupe pourrait perdre des dirigeants et/ou des collaborateurs clés et ne pas être en mesure d'attirer de nouvelles personnes qualifiées dans des délais relativement courts.

La perte de l'une de ces personnes, qu'il s'agisse d'un départ, d'une maladie ou d'autres circonstances, peut entraîner la perte de connaissances et d'expertise critiques. Cela peut affecter la capacité du Groupe à prendre des décisions éclairées, à innover et à maintenir sa compétitivité. Cela peut également entraîner des retards, des erreurs ou une baisse de la qualité des produits ou services, ce qui peut avoir un impact négatif sur la réputation et la satisfaction des clients.

De même, une incapacité du Groupe à attirer de nouvelles personnes clés pourrait entraver les développements à venir, ce qui affecterait défavorablement son activité, ses résultats, sa situation financière, sa réputation et/ou ses perspectives de développement.

Mesures de gestion des risques

Manuel Burgos, fondateur de STIF est actif sur la partie investissement et innovation du Groupe tandis que José Burgos conduit la stratégie de développement, à savoir le déploiement commercial en France et dans le monde.

Les dirigeants peuvent s'appuyer sur une équipe de management composée de plusieurs cadres avec des responsabilités et des périmètres bien définis : direction technique, direction administrative et financière, direction industrielle, responsable Asie, direction ressources humaines, ce qui permet de limiter les conséquences d'un éventuel départ de membres du top management.

Le Groupe a mis en place un plan d'actionnariat salariés post opération d'introduction en bourse afin de fidéliser et motiver ses salariés via une attribution gratuite d'actions de la Société.

Le degré de criticité net de ces risques est jugé « **modéré** ».

Risques liés à la dépendance du Groupe vis-à-vis de ses principaux clients

À la date du présent Rapport Financier Annuel, le Groupe est signataire de contrats d'exclusivité sur des zones géographiques locales avec des distributeurs spécialisés. Aussi, le Groupe opère généralement avec un client par pays ou accorde l'exclusivité de distribution d'une gamme de produits dans un pays. De plus, des accords tarifaires spécifiques peuvent être conclus avec certains partenaires distributeurs, tels que l'établissement d'objectifs de chiffre d'affaires assortis de remises en cas de dépassement de ces objectifs. La durée de ces contrats est généralement de 3 ans avec une tacite reconduction. Les distributeurs ont la possibilité de résilier ces contrats de manière anticipée dès lors que le Groupe STIF vend ses produits à un autre revendeur que celui avec lequel il a contracté pour une zone géographique et/ou des produits donnés.

Les principaux clients du Groupe représentent une part importante du chiffre d'affaires.

En raison de leur poids, certains clients disposent d'un levier de négociation vis-à-vis du Groupe, notamment en matière de tarification ou d'exclusivité géographique ce qui pourrait avoir un impact négatif sur les marges réalisées par le Groupe. Par ailleurs, si l'un des principaux clients du Groupe venait à mettre fin à ses relations avec celui-ci, cela pourrait entraîner une perte significative de chiffre d'affaires pour le Groupe, ce qui pourrait affecter défavorablement son activité, ses résultats, sa situation financière et/ou ses perspectives de développement.

Mesures de gestion des risques

Le Groupe entretient des relations de longues dates avec de nombreux clients. Par ailleurs, il maintient une communication régulière avec ses principaux clients afin de renforcer les relations commerciales et procède à des questionnaires de définition du besoin clients afin de comprendre et répondre au mieux à leurs attentes.

La stratégie d'innovation du Groupe, axée sur le développement de nouveaux produits, joue un rôle crucial dans la diversification de son offre, la fidélisation de ses clients historiques et l'attraction de nouveaux clients.

Cette approche permet de réduire la dépendance envers les clients existants en élargissant la base de clients et en offrant des solutions innovantes répondant aux besoins changeants du marché.

En outre, le Groupe accorde une grande attention aux évolutions et aux tendances récentes de ses marchés. Il a réagi rapidement en se positionnant sur le marché émergent des systèmes de stockage d'énergie par batterie, un secteur encore jeune mais doté d'un potentiel considérable.

Enfin, le Groupe a développé des relations étroites avec certains concurrents ou partenaires, avec lesquels il a mis en place des partenariats stratégiques. Cela se manifeste soit par des ventes croisées, où chaque partie vend les produits de l'autre pour compléter son offre, soit par la vente en marque blanche, offrant ainsi de nouvelles opportunités commerciales et d'accès au marché.

Le degré de criticité net de ces risques est jugé « **modéré** ».

Risques liés à l'arrêt de l'activité en Asie

Dans le cadre de ses activités, le Groupe dispose de plusieurs filiales en Asie dédiées à la production et à la commercialisation de produits sur le territoire asiatique. Ces filiales contribuent au chiffre d'affaires du Groupe à hauteur de 23,4 M€ soit 26% sur l'exercice 2025.

Un risque d'arrêt d'activité en Asie aurait pour conséquence une diminution du chiffre d'affaires et du résultat d'exploitation du Groupe, ce qui pourrait affecter défavorablement son activité, ses résultats, sa situation financière et/ou ses perspectives de développement.

Mesures de gestion des risques

La différence de rentabilité entre l'Asie et l'Europe peut être en partie attribuée (i) à un coût du travail plus faible, (ii) aux activités de recherche et développement uniquement réalisées en France, (iii) à la limitation des fonctions support et (iv) aux opérations intra-groupes et prestations de services de la holding, comptabilisés dans les comptes d'exploitation Europe.

Le Groupe a créé une usine aux États-Unis et a fait l'acquisition des sociétés du groupe STUVEX situées en Belgique, France et Ecosse. Ces initiatives de diversification géographique ont pour objectif de répartir de manière plus équilibrée les risques auxquels le Groupe est exposé, en exploitant différents sites à travers le monde.

Le Groupe envisage de produire principalement des produits pour les explosions de poussières et pour les BESS dans son usine aux États-Unis, lesquels présentent des marges plus importantes que les produits historiques. Cette stratégie permettra ainsi de réduire les risques liés à l'arrêt d'activité en Asie et de favoriser une distribution plus équitable des résultats des filiales.

Le degré de criticité net de ces risques est jugé « **modéré** ».

Risques liés à l'impact environnemental du Groupe

Les activités du Groupe STIF, notamment dans la transformation de la tôle pour la production de ses produits, pourraient avoir des conséquences sur l'environnement.

Les procédés de transformation et le transport de la tôle engendrent des émissions atmosphériques telles que des particules fines, des gaz d'échappement, des fumées et des composés organiques volatils, qui peuvent détériorer la qualité de l'air et affecter la santé des travailleurs. De plus, l'activité génère des déchets solides tels que des chutes de tôle, des copeaux métalliques, des emballages et des produits chimiques, dont une mauvaise gestion peut entraîner leur accumulation et leur dispersion dans l'environnement, avec des conséquences sur les écosystèmes locaux.

Les processus de transformation de la tôle peuvent également nécessiter une grande quantité d'énergie, notamment pour le chauffage, le refroidissement, le découpage, le formage et le revêtement, ce qui, si elle provient de sources non renouvelables, contribue aux émissions de gaz à effet de serre. De plus, l'utilisation de produits chimiques tels que des revêtements, des solvants, des agents de nettoyage et des agents de traitement de surface peut entraîner des risques de fuites, de déversements ou de contamination des sols et des eaux, ayant un impact néfaste sur l'environnement et la santé humaine.

Une incapacité du Groupe à limiter son impact environnemental dans un contexte de croissance pourrait impacter défavorablement son activité, ses résultats, sa situation financière, sa réputation et/ou ses perspectives de développement.

Mesures de gestion des risques

Le Groupe fait le choix de favoriser la proximité et les circuits courts en matière d'achat de matières premières, et de lieu de production. A ce titre l'usine en Chine produit pour les marchés asiatiques, celles en France pour les marchés européens ; la décision de créer un site industriel aux USA procède de la même logique.

Le Groupe a également commencé à mis en œuvre un plan d'installation d'ombrières équipées de panneaux photovoltaïques sur le parking de son usine en France permettant, à terme, de satisfaire une partie de ses besoins énergétiques en autoconsommation.

Par ailleurs, le Groupe a mis en place un plan d'action en faveur de la gestion des déchets et notamment le suivi des données relatives à la production de déchets dangereux et non dangereux.

Le degré de criticité net de ces risques est jugé « **modéré** ».

Risques liés à l'expansion du Groupe sur des marchés émergents

Le Groupe exporte ses produits dans plusieurs pays où des bouleversements politiques et économiques ne peuvent être écartés. Le chiffre d'affaires 2025 généré par le Groupe dans les pays émergents⁵ est de l'ordre de 30% du chiffre d'affaires

⁵ Ont été considérés comme pays émergents l'Afrique-du-Sud, l'Arabie-Saoudite, l'Argentine, le Brésil, le Chili, la Chine, la Colombie, l'Égypte, les Émirats arabes unis, la Hongrie, l'Inde, l'Indonésie, l'Iran, la Malaisie, le Mexique, les Philippines, la Pologne, la Russie, la Thaïlande et la Turquie. Définition publiée par Francisco ARIZALA, économiste et Di YANG, analyste chercheuse au département de la stratégie, des

total. Les marchés émergents peuvent être sujets à une volatilité économique et politique plus élevée que les marchés plus matures. Les fluctuations monétaires, les changements de réglementation, l'instabilité politique et les risques de corruption peuvent affecter les opérations du Groupe.

L'expansion sur des marchés émergents peut également entraîner des défis opérationnels tels que des infrastructures insuffisantes, des contraintes logistiques, des difficultés de recrutement et de gestion des ressources humaines, ainsi que des différences culturelles et linguistiques.

Par ailleurs, le Groupe vend ses produits en Ukraine, pays non-consideré comme émergent dans la définition susvisée, mais présentant des caractéristiques similaires en termes de risques, compte tenu du bouleversement politique actuel qu'il connaît. Les ventes du Groupe dans ce pays sont réalisées par l'intermédiaire d'un distributeur.

Ces facteurs seraient susceptibles d'affecter défavorablement l'activité, la situation financière, les résultats et/ou les perspectives de développement du Groupe.

Mesures de gestion des risques

Le Groupe veille à collaborer avec des distributeurs internationaux possédant une connaissance approfondie des marchés locaux.

Le Groupe a également mis en place une stratégie de diversification à la fois géographique et sur les marchés cibles. En étendant sa présence internationale et en investissant dans différentes régions du monde, le Groupe répartit les risques liés aux pays émergents. Par ailleurs, en élargissant sa gamme de produits et en identifiant de nouveaux segments de marché, le Groupe parvient également à atténuer son niveau de risque.

En outre, et depuis le déclenchement de la guerre en Ukraine, le Groupe surveille attentivement l'évolution de la situation politique, économique et sécuritaire, et met en œuvre une évaluation régulière des risques et une adaptation flexible de la stratégie commerciale du Groupe. Il est précisé que le Groupe a intensifié cette surveillance compte tenu de la recrudescence du conflit Israélo-palestinien. Le degré de criticité net de ces risques est jugé « **modéré** ».

Risques liés à la défaillance de l'outil de production

Le Groupe assure presque l'ensemble du processus de fabrication de ses produits sur ses cinq sites de production implantés au Texas, à Saint-Martin-du-Fouilloux, à Saint-Georges-sur-Loire, à Kontich et Suzhou. Ces sites font l'objet d'efforts permanents en termes d'investissement, de prévention, de perfectionnement et de maintenance des installations pour limiter les risques d'arrêt de la production, du fait d'incidents techniques ou humains.

Néanmoins, les machines et équipements utilisés dans le processus de production peuvent subir des pannes ou des dysfonctionnements, ce qui pourrait entraîner des interruptions de production et des retards dans la livraison des produits.

politiques et de l'évaluation du FMI (Du chemin à parcourir, Juin 2021, <https://www.imf.org/external/pubs/ft/fandd/fre/2021/06/pdf/the-future-of-emerging-markets-dutttagupta-and-pazarbasioglu.pdf>)

Par ailleurs, si le Groupe ne parvenait pas à suivre les dernières évolutions industrielles et à mettre à jour son outil de production, il risquerait de devenir obsolète, ce qui pourrait entraîner une baisse de compétitivité, une diminution de la qualité des produits et une perte de parts de marché.

Le Groupe peut ainsi faire face à des interruptions imprévues de production, notamment à la suite d'erreurs humaines ou de défaillances de matériels, susceptibles d'affecter défavorablement son activité, ses résultats, sa situation financière, sa réputation et/ou ses perspectives de développement.

Mesures de gestion des risques

La formation des employés est une priorité pour le Groupe dans le cadre de l'exploitation de ses sites de production. Il accorde également une attention particulière au suivi, à la maintenance et à l'adaptation de ses installations afin de répondre de manière efficace aux risques opérationnels identifiés.

Le Groupe utilise cinq usines de production distinctes. Cette diversification des sites de production permet de répartir les risques et d'atténuer les conséquences potentielles en cas de problème sur l'un des sites. Ainsi, toute perturbation ou incident sur une usine n'affecte pas l'ensemble de la production, assurant ainsi une continuité opérationnelle plus fiable.

En outre, chaque ligne de production est spécifiquement dédiée à un segment de produits particulier. Par conséquent, en cas de dysfonctionnement sur l'une des lignes, le Groupe serait en mesure de poursuivre la production sur les autres lignes disponibles, limitant ainsi l'impact sur l'ensemble de ses marchés.

Le Groupe réalise des investissements réguliers dans son outil de production et dans des machines technologiques avancées. Par exemple, il a mis en place des lignes entièrement robotisées pour optimiser la productivité et la précision de la production sur les godets. Cette automatisation permet non seulement de réduire les risques d'erreurs humaines, mais aussi d'améliorer la vitesse, la qualité et l'efficacité globale des processus de production.

Le Groupe dispose pour tous ses sites également d'une assurance multirisque, permettant notamment d'assurer les bâtiments, le mobilier/matériel, les marchandises et autres, en cas de survenance de divers événements (incendie, explosion, vandalisme, etc.).

Le degré de criticité net de ces risques est jugé « **modéré** ».

Risques financiers

Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que le Groupe ne soit pas en mesure de faire face à des besoins de trésorerie en fonction de ses ressources disponibles à court terme.

La situation de trésorerie du Groupe est saine : au sein des comptes consolidés, le Groupe est en situation de dette nette (au 31 décembre 2025, la dette nette était de 24.3M€). Eu égard à la rentabilité de l'activité et à sa croissance, le risque de liquidité est faible.

Le tableau ci-dessous présente l'endettement financier du Groupe par échéance au 31 décembre 2025 :

Échéances des dettes	Montant	A moins d'un an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des étab. de crédit	37 285 830	5 217 381	18 498 761	13 569 688
Intérêts courus sur emprunts	120 605	120 605		
Emprunts en crédit-bail	324 625	222 752	101 873	
Concours bancaires courants	5 073 125	5 073 125		
Autres dettes financières	305 132	45 132	260 000	
TOTAL	43 109 317	10 678 995	18 860 634	13 569 688

Par ailleurs le ratio de levier du Groupe était au 31/12/2025 de 1,2 ce qui doit être considéré comme sain.

Le Groupe estime ne pas être confronté à un risque de liquidité à court terme. Ainsi, si le Groupe devait poursuivre la stratégie actuellement déployée, les besoins de trésorerie pour les douze (12) mois à compter de la date du Rapport Financier Annuel seraient couverts par ses prévisions d'activités.

Mesures de gestion des risques

L'approche du Groupe pour gérer le risque de liquidité est de s'assurer, dans la mesure du possible, qu'il disposera toujours de liquidités suffisantes pour honorer ses passifs, lorsqu'ils arriveront à échéance, dans des conditions normales ou « tendues », sans encourir de pertes inacceptables. A ce titre, le Groupe a mis en place une gestion des besoins en flux de trésorerie visant à optimiser ce risque, à savoir, entre autres :

- Le Groupe dispose de lignes de découvert dans toutes ses banques,
- Le Groupe a l'intention de continuer à maîtriser son besoin en fonds de roulement ; celui-ci était de 12.5M€ à fin 12/25, en hausse en valeur absolue en raison de la croissance forte des activités et des 2 acquisitions menées en 2025, mais en baisse en termes de jours de chiffre d'affaires,
- Le Groupe va également poursuivre l'utilisation de ses contrats d'affacturage.

Le degré de criticité net de ces risques est jugé « **élevé** ».

Risques de dilution

Dans le cadre de sa politique de motivation de ses dirigeants et salariés et afin d'attirer des compétences complémentaires, la Société pourrait procéder à une nouvelle attribution gratuite d'actions ou d'autres instruments financiers donnant accès au capital de la Société, pouvant entraîner une dilution pour les actionnaires actuels et futurs de la Société.

Mesures de gestion des risques

Néanmoins, les actions qui seraient nouvellement gratuitement attribuées ne devraient pas dépasser 3% du capital, ce qui en limite l'impact dilutif.

Le degré de criticité net de ces risques est jugé « **modéré** ».

Risques de change

Le Groupe est aujourd'hui exposé à un risque de change sur les ventes réalisées dans une devise qui n'est pas celle de l'entreprise qui a manufacturé les produits. Ceci concerne avant tout les ventes réalisées avec le client Tesla (facturées en USD) ; le changement à terme de lieu de fabrication (passage de St Georges sur Loire à San Antonio) mettrait un terme à ce risque.

Mesures de gestion des risques

La société STIF France a eu recours en 2025 à deux programmes de couverture de change et n'hésitera pas à le faire de nouveau à l'avenir.

Le degré de criticité net de ces risques est jugé « **faible** ».

Risques liés au besoin de financement

Le Groupe a des besoins de financement importants notamment pour poursuivre (i) son développement commercial à l'international et (ii) la consolidation de son avance technologique.

Au 31 décembre 2025, la trésorerie est de 13,73 M€ et l'endettement financier net du Groupe s'élève à cette même date à -24,3 €.

L'endettement financier est composé de tirages successifs du crédit souscrit par la Société le 5 juin 2025 d'un montant global de 40.000.000 euros auprès des banques Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de l'Anjou et du Maine, Société Générale, LCL, CIC-Ouest et BNP Paribas mais aussi d'emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédit dont une partie (reliquat) au titre de Prêts Garantis par l'État (« PGE ») amortissables sur 5 ans à compter de l'exercice 2021.

Le Groupe pourrait avoir recours à d'autres financements, en particulier des financements bancaires, pour couvrir les besoins restants.

La capacité du Groupe à lever des fonds supplémentaires dépendra des conditions financières, économiques et conjoncturelles, ainsi que d'autres facteurs, sur lesquels il n'exerce aucun contrôle ou qu'un contrôle limité. De plus, le Groupe ne peut garantir que les fonds supplémentaires seront mis à sa disposition lorsqu'il en aura besoin et, le cas échéant, que lesdits fonds seront disponibles à des conditions acceptables.

Si les fonds nécessaires n'étaient pas disponibles, le Groupe pourrait devoir reporter le déploiement de ses capacités de production, ralentissant ainsi sa croissance notamment sur les nouveaux marchés.

Le Groupe pourrait dès lors mener les projets prioritaires en premier lieu et financerait, si cela est possible, le reste des projets par financement bancaire.

Le degré de criticité net de ces risques est jugé « **faible** ».

Risques réglementaires et sociaux du Groupe

Risques liés à la gouvernance de la Société

La direction et l'administration de la Société sont l'œuvre du Président Directeur Général, du Directeur Général Délégué et du Conseil d'administration, composé de quatre membres du groupe familial historique.

S'agissant du vote des éventuelles conventions soumises à contrôle :

- La procédure d'autorisation par le Conseil des conventions soumises à contrôle ne vise pas les conventions à conclure entre la Société et ses filiales à 100 % (art. L225-39 du Code de commerce), telles que, au 31 décembre 2025, STIF France, STIF Componentes Industrielles Iberica SL, STIF AMERIQUE INC et toutes les filiales belges,
- Pour les conventions soumises à contrôle, si aucun membre du Conseil d'administration ne peut voter compte tenu du fait que tous les membres sont directement ou indirectement intéressés à la convention, ou considérés en situation de conflit d'intérêts (Recomm. AMF 2021-05 modifiée le 29-4-2021), ou encore si les sociétés concernées ont tous des mandataires communs, il conviendra d'appliquer la procédure de régularisation prévue par l'article L.225-42 du Code de commerce (vote de l'assemblée sur rapport spécial des Commissaires aux comptes).

La réunion actuelle des pouvoirs des organes de direction de la Société facilite des prises de décisions souples, efficaces et réactives, ce qui a notamment participé à la croissance de la Société jusqu'à ce jour.

Par ailleurs, à la date des présentes, la Société n'a pas mis en place de comité des nominations et des rémunérations des dirigeants mandataires sociaux. La Société pourrait éventuellement être tenue responsable de certaines décisions prises sans ce regard objectif extérieur, ou la consultation de comités spéciaux, si ces décisions s'avéraient défavorables à la Société ou au Groupe.

Cette responsabilité pourrait donner lieu à des dommages intérêts, ou à une éventuelle action en responsabilité contre les dirigeants de la Société, susceptibles d'affecter défavorablement ses résultats et sa réputation.

Mesures de gestion des risques

Les risques susvisés apparaissent limités tant dans leur éventualité qu'au regard de leur étendue.

Par ailleurs, les décisions prises par les organes sont guidées par l'intérêt social ou l'intérêt du Groupe. En outre, la gestion d'éventuels conflits d'intérêts est prévue dans le règlement intérieur du Conseil d'administration (article 9.4).

Le degré de criticité net de ce risque est ainsi jugé comme « **Faible** »

Risques liés à la divulgation de la propriété intellectuelle, des procédés de fabrication et du savoir-faire du Groupe

Le Groupe s'appuie sur plusieurs expertises dans le cadre de ses activités et de son développement, notamment pour ses gammes de produits dédiées à la protection contre les explosions.

À la date du présent Rapport Financier Annuel, le Groupe a déposé 8 brevets en France, dont 6 relatifs à des produits de protection contre les explosions qui couvrent des innovations technologiques significatives dans ce domaine. Les 2 autres brevets portent sur des solutions de raccords.

Conformément aux bonnes pratiques en matière de propriété intellectuelle, les dépôts de brevets sont réalisés en premier lieu en France afin d'évaluer la pertinence et le potentiel des innovations concernées. Par ailleurs, pour 2 brevets relatifs à la protection contre les explosions de gaz destinées aux systèmes de stockage d'énergie par batteries (BESS), le Groupe a déposé des extensions de ces brevets initialement déposés en France, notamment en Europe, aux États-Unis, en Inde et en Corée.

En 2025, le Groupe a également déposé deux nouveaux brevets, en cours d'examen (patent pending), portant sur des solutions de protection contre les explosions de gaz destinées aux systèmes de stockage d'énergie par batteries (BESS).

En revanche, pour d'autres catégories de produits, tels que les godets ou certains raccords, le Groupe a pris la décision de ne pas les protéger par le biais de brevets, considérant que ces produits ne bénéficient pas d'innovations aussi importantes.

Bien que le Groupe ait mis en œuvre les mesures qu'il estime nécessaires à l'obtention, la conservation et la protection de ses brevets, marques et savoir-faire, l'identification d'une invention brevetable et le maintien en vigueur et la défense des brevets présentent des incertitudes et soulèvent des questions juridiques complexes. La délivrance d'un brevet n'en garantit pas la validité qui pourrait être contestée devant une instance judiciaire dans le cas d'une demande en nullité présentée par un tiers. De même, le fait d'être titulaire d'un brevet ne signifie pas que son titulaire bénéficiera d'un monopole sur la commercialisation d'un produit breveté car il peut exister un produit concurrent qui aurait les mêmes caractéristiques fonctionnelles.

Les concurrents du Groupe pourraient en outre contourner les brevets du Groupe et exploiter licitement une technologie proche de celle protégée par les brevets du Groupe. A cet égard, le Groupe ne peut garantir de manière certaine que :

- Ses produits ne contrefont ou ne violent pas de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle appartenant à des tiers,
- Des tiers n'agiront pas à l'encontre du Groupe en vue d'obtenir notamment des dommages et intérêts et/ou la cessation de ses activités de fabrication et/ou de commercialisation de produits ou procédés ainsi incriminés.

Par ailleurs et concernant les produits non brevetés, d'autres entreprises pourraient copier les procédés de fabrication et les techniques utilisées par le Groupe et pourraient ainsi reproduire et commercialiser les mêmes produits sans avoir investi dans la recherche et le développement.

En outre, les 6 produits déjà brevetés du Groupe ne font pas l'objet de protection hors de France. Ainsi, le Groupe s'expose aux mêmes risques à l'international que les produits non-brevetés.

L'absence de brevets pourrait également diminuer la valeur de l'entreprise, car cela réduit sa capacité à protéger et à exploiter pleinement son savoir-faire. Il pourrait être plus difficile de contrôler la divulgation d'informations sensibles à l'extérieur du Groupe.

Les employés ou d'autres parties prenantes pourraient divulguer involontairement ou intentionnellement des informations confidentielles, ce qui pourrait compromettre la compétitivité et les avantages concurrentiels du Groupe.

Une incapacité du Groupe à limiter la divulgation et à protéger sa propriété intellectuelle, ses procédés de fabrication et son savoir-faire pourrait impacter défavorablement son activité, ses résultats, sa situation financière, sa réputation et/ou ses perspectives de développement.

Mesures de gestion des risques

Le Groupe a entrepris le processus de protection par brevet, en France et à l'international, de l'ensemble de ses produits qui se distinguent par leurs innovations et leurs potentiels significatifs sur le marché.

Par ailleurs, le Groupe met également en place des mesures de protection alternatives, telles que le renforcement des contrôles d'accès aux informations sensibles, et la sensibilisation et la formation des employés sur l'importance de la protection des informations confidentielles et de mettre en place une culture de la confidentialité au sein de l'organisation.

Enfin, même si des concurrents souhaitaient reproduire les nouveaux produits innovants du Groupe, ils seraient confrontés à des besoins importants d'investissement dans l'outillage et les équipements de production. Le degré de criticité net de ces risques est jugé « **modéré** ».

Risques liés aux évolutions de réglementation

Les activités du Groupe, et principalement les produits liés à la protection contre les explosions, sont soumis à un ensemble de lois et réglementations, qui évoluent rapidement au niveau national, mais également européen ou dans d'autres pays dans lesquels le Groupe est implanté.

Des changements dans les normes de sécurité, les exigences de conformité ou les certifications pourraient nécessiter des ajustements dans la conception, la fabrication ou l'installation de ses produits, ce qui pourrait entraîner des coûts supplémentaires ou des retards dans la mise sur le marché. Les évolutions de la réglementation pourraient également nécessiter des modifications ou des mises à jour des produits existants.

En cas de non-conformité aux réglementations en vigueur, le Groupe pourrait être tenu responsable légalement des conséquences liées à ses produits. Cela pourrait inclure des amendes, des sanctions, des poursuites judiciaires, des dommages et intérêts, ainsi que des atteintes à la réputation du Groupe.

A titre d'exemple, les équipements de protection des explosions contre les poussières ou de gaz du Groupe doivent être certifiés ATEX pour être commercialisés dans l'Union-Européenne. Pour que ses dispositifs soient certifiés ATEX, le Groupe doit être certifié ISO/IEC 80079-34 pour satisfaire aux exigences de la directive ATEX 2014/34/UE.

Cette dernière certification doit faire l'objet d'un renouvellement annuel qui s'effectue dans le cadre d'un audit réalisé par l'INERIS, organisme notifié.

Dans le cas où elle ne serait pas renouvelée, le Groupe ne pourrait plus commercialiser ses équipements de protection contre les explosions de poussières ou de gaz dans l'Union-Européenne, ce qui pourrait affecter défavorablement son activité, ses résultats, sa situation financière, sa réputation et/ou ses perspectives de développement.

Le Groupe pourrait ainsi être touché par l'un ou plusieurs de ces événements, ce qui pourrait affecter défavorablement son activité, ses résultats, sa situation financière, sa réputation et/ou ses perspectives de développement.

Mesures de gestion des risques

Le Groupe s'attache à rester informé des évolutions de la réglementation, de se conformer aux exigences en vigueur et à anticiper les changements potentiels dans l'ensemble des pays dans lesquels il vend ses produits afin de s'adapter rapidement en cas d'évolutions significatives et de réduire ainsi les risques liés à la réglementation.

En outre, le Groupe estime que ce risque ne concerne pas l'ensemble de ses activités historiques.

Par ailleurs, le Groupe maîtrise parfaitement le processus de certification ISO9001 ainsi que l'ISO/IEC 80079-34 (ATEX) et n'a jamais fait l'objet d'une mise en non-conformité empêchant le renouvellement de ces certifications. A titre illustratif, le Groupe s'est vu renouveler en mars 2026 les certificats ISO9001 par l'afnor et ISO/IEC 80079-34 (ATEX) par l'INERIS.

Le degré de criticité net de ces risques est jugé « **faible** ».

Risques liés à la sécurité des employés sur les sites de production exploités par le Groupe

Dans le cadre de l'exploitation de ses sites de production, la responsabilité du Groupe pourrait être mise en œuvre à la suite d'accidents susceptibles d'occasionner un dommage corporel auprès d'employés ou d'intervenants.

La survenance de ces accidents pourrait ainsi engager la responsabilité du Groupe sur le plan civil ou pénal et avoir un effet défavorable sur sa réputation, son activité, ses résultats, sa situation financière ou ses perspectives.

Mesures de gestion des risques

Le Groupe attache une grande importance au suivi et à la maintenance de ses équipements et installations, et à la mise en œuvre des évolutions nécessaires, afin de répondre au mieux aux risques opérationnels identifiés.

Il met également en œuvre des politiques et des procédures de sécurité rigoureuses, forme son personnel et effectue des contrôles réguliers pour garantir le respect des normes de sécurité tels que :

- Contrôle trimestriel des 40 presses mécaniques,
- Vérification périodique des appareils de manutention (chariots, gerbeurs), des appareils de levage (ponts, palan, etc.), des portes et portails,
- Vérification périodique des installations électriques,
- Vérification périodique des extincteurs,
- Contrôle périodique des compresseurs et autres équipements sous pression (cuves machines),
- Contrôle périodique du réseau de gaz,
- Nomination d'un responsable HSE et embauche fin 2025 d'une infirmière sur le site de St Georges,
- Formation à la sécurité du personnel (SST, équipiers de 1^{ère} intervention).

Le degré de criticité net de ces risques est jugé « **faible** ».

Risques liés à la mise en œuvre de la responsabilité du Groupe relative à ses produits

Les produits vendus par le Groupe sont destinés à s'intégrer sur des systèmes dédiés à la manutention de produits en vrac ou à assurer la protection contre les explosions dans des environnements industriels et BESS. De fait, ils présentent plusieurs caractéristiques précises recherchées par les clients.

Dans le cours normal de ses activités le Groupe est exposé au risque que ses produits ne présentent pas les caractéristiques escomptées ou perdent leurs caractéristiques plus vite que prévu.

Le Groupe pourrait ainsi engager sa responsabilité contractuelle ou être amené à devoir rembourser le client sur les produits présentant un défaut de fabrication, ce qui pourrait affecter défavorablement son activité, ses résultats, sa situation financière, sa réputation et/ou ses perspectives de développement.

Les équipements de protection des explosions contre les poussières ou de gaz du Groupe doivent être certifiés ATEX pour être commercialisés dans l'Union-Européenne. Pour que ses dispositifs soient certifiés ATEX, le Groupe doit être certifié ISO/IEC 80079-34 pour satisfaire aux exigences de la directive ATEX 2014/34/UE.

Cette dernière certification doit faire l'objet d'un renouvellement annuel qui s'effectue dans le cadre d'un audit réalisé par l'INERIS, organisme notifié.

Dans le cas où elle ne serait pas renouvelée, le Groupe ne pourrait plus commercialiser ses équipements de protection des explosions de poussières dans l'Union-Européenne, ce qui pourrait affecter défavorablement son activité, ses résultats, sa situation financière, sa réputation et/ou ses perspectives de développement.

Mesures de gestion des risques

Le Groupe a mis en place une procédure de contrôle qualité spécifique pour chaque gamme de produits afin d'évaluer périodiquement leurs caractéristiques. A ce titre, le Groupe réalise un échantillonnage de certains de ces produits, comme les événements d'explosion, afin de s'assurer que ces derniers correspondent bien aux caractéristiques réglementaires.

Le Groupe est certifié ISO9001 sur ses sites de production en France situé ZI de la Lande, 49170 Saint-Georges-sur-Loire, et en Chine pour les activités de conception, production et vente de systèmes de protection contre les explosions et de composants pour la manutention et le stockage des produits en vrac.

Par ailleurs, le Groupe maîtrise parfaitement le processus de certification ISO9001 ainsi que l'ISO/IEC 80079-34 (ATEX) et n'a jamais fait l'objet d'une mise en non-conformité empêchant le renouvellement de ces certifications. A titre illustratif, le Groupe s'est vu renouveler en mars 2026 les certificats ISO9001 par l'afnor et ISO/IEC 80079-34 (ATEX) par l'INERIS.

En outre le Groupe dispose d'une assurance responsabilité civile produits garantissant l'indemnisation de dommages le cas échéant, laquelle n'a jamais été mise en œuvre à la date du présent Rapport Financier Annuel.

Le degré de criticité net de ces risques est jugé « **faible** ».

Risques liés à la perte de contrôle de la Société sur ses filiales en Asie

La Société détient 85% du capital de la société STIF ASIA Pte Ltd (société de droit singapourien).

José Burgos est Director de STIF ASIA Pte Ltd, Directeur Général de STIF (Suzhou) Components Co., Ltd. et Commissioner de PT STIF INDONESIA (société de droit indonésien, immatriculée en Indonésie).

La société STIF ASIA Pte Ltd détient le contrôle direct des sociétés STIF (Suzhou) Components Co., Ltd (société de droit chinois, immatriculée en Chine) et PT STIF INDONESIA, et la société STIF ASIA Pte Ltd détient le contrôle indirect de la société STIF (Suzhou) Machinery Co., Ltd. (société de droit chinois, immatriculée en Chine).

Une perte du contrôle que la Société détient à ce jour sur la société STIF ASIA Pte Ltd, lui ferait courir les risques suivants :

- une potentielle diminution du chiffre d'affaires et du résultat du Groupe constitué par la Société et ses filiales,
- la perte de contrôle des décisions sociales des filiales asiatiques et subséquemment, si José Burgos venait à perdre ses mandats sociaux dans les filiales asiatiques, du pouvoir de gestion sur ces sociétés.

Une perte de contrôle de la filiale STIF ASIA Pte Ltd. pourrait impacter défavorablement l'activité, les résultats, la situation financière, la réputation et/ou les perspectives de développement du Groupe.

Mesures de gestion des risques

Le risque de perte de contrôle des sociétés chinoises, STIF (Suzhou) Components Co., Ltd et STIF (Suzhou) Machinery Co., Ltd., apparait comme limité dès lors que :

- ces deux sociétés sont contrôlées à 100% (directement et indirectement) par la société STIF ASIA Pte Ltd, située à Singapour,
- le Groupe n'est partie à ce jour à aucun accord de Joint-Venture en Chine,
- la Société a renforcé sa participation au capital de la société STIF ASIA Pte Ltd.

Le degré de criticité net de ces risques est jugé « **faible** ».

3.4. ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS ENTRE LA DATE DE CLÔTURE DE L'EXERCICE ET LA DATE D'ÉTABLISSEMENT DU RAPPORT

Au cours de l'exercice 2026, le Groupe STIF poursuit la mise en œuvre de sa stratégie de développement, dans le prolongement des transformations engagées en 2025, avec un accent particulier sur la croissance externe, l'innovation produit et le renforcement de sa présence internationale.

Sur le plan stratégique, le Groupe a fait l'acquisition, le 12 mars 2026, par l'intermédiaire de la société TORINO HOLDING BV, d'une participation majoritaire au capital de la société Safevent ApS, acteur danois dans le domaine de la protection passive et active contre les explosions en milieu industriel.

La société TORINO HOLDING BV a ainsi fait l'acquisition de 75% du capital de la société Safevent ApS, une entreprise familiale basée à Hjørring au Danemark.

L'associée principale historique, la société Hvidkær Holding ApS, a conservé 25% du capital et Monsieur René Hvidkær est resté le dirigeant de la structure.

Par ailleurs, à l'issue de la réalisation de cette acquisition, la société Safevent ApS a pris la dénomination sociale « STUVEX NORDIC ApS ».

Cette société a développé un produit spécialisé dans la détection d'étincelles et les systèmes d'extinction, dispositif de protection active dans le domaine industriel. Elle distribue également des produits de protection passive contre les explosions, notamment ceux commercialisés par le Groupe STIF sous la marque VIGILEX.

STUVEX NORDIC ApS a ainsi vocation à distribuer l'ensemble de la gamme de produits de protection active et passive contre les explosions en milieu industriel du Groupe dans toute la région scandinave (Danemark, Suède, Norvège). Elle pourra notamment commercialiser les protections actives de STUVEX comme le système de suppression d'explosion FLASHTM, système de haute performance qui permet de détecter et supprimer les explosions de poussières à leurs premiers stades.

Cette prise de participation s'inscrit pleinement dans la stratégie du Groupe STIF qui vise à développer en interne et à commercialiser à l'international une gamme complète de solutions de protection active et passive pour sécuriser les environnements industriels et énergétiques.

Par ailleurs, la Société a pris, le 8 avril 2026, une participation complémentaire de 30 % dans la société BOSS PRODUCTS UK, de telle sorte que la participation directe de la Société dans la société BOSS PRODUCTS UK se trouve ainsi portée à 100%.

Parallèlement, le Groupe a poursuivi son développement commercial sur le segment du stockage d'énergie (BESS), avec notamment l'enregistrement de nouveaux volumes d'affaires significatifs en Asie, incluant un premier contrat avec le groupe Trinasolar, acteur de premier plan sur ce marché. Ces commandes sont prises en charge par le site de production de Suzhou (Chine), confirmant le rôle central de cette implantation dans la stratégie industrielle du Groupe.

En matière d'innovation, STIF a également annoncé l'obtention d'une certification ATEX pour un nouveau panneau anti-explosion de la gamme « Vigilex Energy », spécifiquement conçu pour les applications BESS.

Ce produit, intégrant des caractéristiques techniques différenciantes, permet notamment d'améliorer la gestion des effets d'explosion et de réduire les risques de dommages collatéraux, renforçant ainsi le positionnement technologique du Groupe sur ce segment.

Sur le plan commercial récurrent, le Groupe bénéficie par ailleurs de la reconduction de contrats significatifs avec certains clients stratégiques, notamment dans le domaine des systèmes de stockage d'énergie, contribuant à soutenir la visibilité de l'activité sur l'exercice.

La survenance en février 2026 d'un conflit au Moyen-Orient crée des incertitudes dont les effets sont à l'heure actuelle difficiles à correctement évaluer, mais ne devraient pas impacter significativement l'activité du Groupe STIF.

Ces éléments confirment la volonté du Groupe de renforcer sa position de leader international sur le marché de la sécurité industrielle et énergétique, tout en poursuivant son développement sur des zones géographiques à fort potentiel.

4. COMPTES SOCIAUX ET CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

4.1. COMPTES CONSOLIDES ETABLIS EN NORMES COMPTABLES FRANÇAISES POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Bilan consolidé

BILAN ACTIF

	Note	31/12/2025	31/12/2024
Immobilisations incorporelles	3.2	28 393 544	3 454 633
<i>dont Ecart d'acquisition positifs</i>	3.1	26 893 474	2 891 399
Immobilisations corporelles	3.2	15 707 126	11 626 196
Immobilisations financières	3.3	1 191 871	1 590 942
ACTIF IMMOBILISE		45 292 541	16 671 771
Stocks et en-cours	3.7	15 012 573	12 581 547
Clients et comptes rattachés	3.8	8 815 730	2 806 005
Autres créances et comptes de régu. (4)	3.9	5 498 007	2 547 994
Valeurs mobilières de placement	3.10	2 620 438	3 604 800
Disponibilités	3.10	16 187 978	13 047 265
ACTIF CIRCULANT		48 134 726	34 587 611
TOTAL ACTIF		93 427 267	51 259 382

BILAN PASSIF

	Note	31/12/2025	31/12/2024
CAPITAUX PROPRES			
Capital (1)	3.12	2 156 891	2 135 538
Primes	3.12	7 515 927	7 537 280
Réserves et résultat consolidés (2)	3.12	20 948 129	12 665 341
Autres (3)	3.12	-116 115	155 923
Capitaux propres - Part du groupe		30 504 832	22 494 082
Intérêts minoritaires	3.12	1 539 280	943 584
Provisions	3.16	1 484 832	1 095 141
Emprunts et dettes financières	3.17	43 109 317	11 409 789
Fournisseurs et comptes rattachés	3.17	9 216 197	7 860 081
Autres dettes et comptes de régu. (5) <i>dont Ecart d'acquisition négatifs</i>	3.17	7 572 809	7 456 705
Dettes		59 898 323	26 726 575
TOTAL PASSIF		93 427 267	51 259 382

- (1) De l'entité mère consolidante
(2) Dont résultat net de l'exercice
(3) Détaillé dans l'analyse de la variation des capitaux propres (Part du groupe)
(4) Dont impôts différés actifs
(5) Dont impôts différés passifs

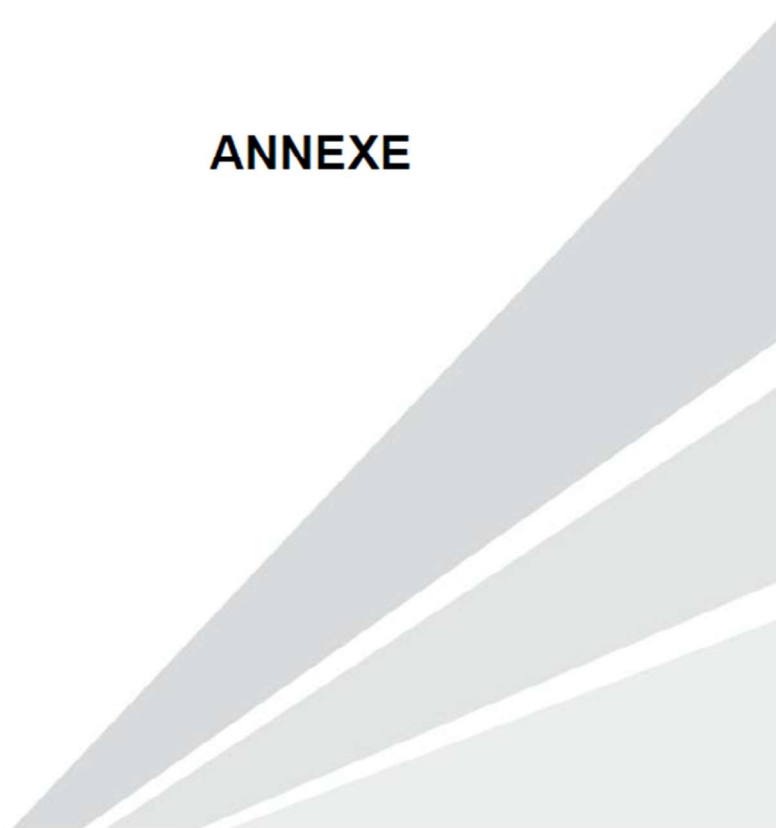
Compte de résultat consolidé

	Note	31/12/2025	31/12/2024
Chiffre d'affaires	4.1	90 528 267	61 234 620
Autres produits d'exploitation	4.2	918 071	2 460 652
Achats consommés	4.3	32 057 064	21 882 337
Charges de personnel (1)	4.4	21 190 084	13 511 080
Autres charges d'exploitation	4.5	16 926 208	11 678 975
Impôts et taxes		790 617	687 983
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions (2)	4.6	3 197 524	2 501 611
RESULTAT D'EXPLOITATION av. dépré. de l'EA		17 284 841	13 433 286
Dotations aux amor. et dépré. des écarts d'acquisition positifs liés aux entités intégrées	3.1		
Reprises d'écarts d'acquisition négatifs liés aux entités intégrées	3.1		
RESULTAT D'EXPLOITATION ap. dépré. de l'EA		17 284 841	13 433 286
Produits et charges financières	4.8	-1 833 317	-207 583
Produits et charges exceptionnelles	4.9		85 811
Impôts sur les résultats	4.10	3 175 725	3 168 453
Résultat des sociétés intégrées		12 275 799	10 143 061
Résultat des sociétés mises en équivalence			
Résultat d'ensemble consolidé		12 275 799	10 143 061
Intérêts minoritaires		524 115	462 119
RESULTAT GROUPE		11 751 684	9 680 942
Résultat de base par action	5.1	2,2903	1,9040
Résultat dilué par action	5.1	2,2903	1,9040

(1) Y compris participation des salariés

(2) Hors amortissement et dépréciation des écarts d'acquisition

ANNEXE



Faits caractéristiques de l'exercice

AUGMENTATION DE CAPITAL

Aux termes des délibérations du Conseil d'administration en date du 3 février 2025, constatant la réalisation définitive, le 2 février 2025, des conditions d'acquisition des actions attribuées gratuitement par délibérations du Conseil d'administration en date du 2 février 2024 ainsi que l'augmentation de capital en résultant, le capital social de la société STIF a été augmenté d'un montant de 21.352,80 € pour être porté de 2.135.538,30 € à 2.156.891,10 €, par voie d'émission de 50.840 actions d'une valeur nominale de 0,42 € chacune.

La seule condition d'accès à cette attribution gratuite d'actions en faveur des salariés est d'être titulaire d'un contrat de travail à durée indéterminée au sein des sociétés françaises du groupe (SA STIF, SAS STIF France, SAS STIF PLASTIC), à la date de la décision d'attribution.

Acquisition de STUVEX

Le 1er juillet 2025, la Société a finalisé l'acquisition de 100 % du capital de la société belge StuvEx, un acteur européen de premier plan dans les technologies de protection active contre les explosions en milieu industriel.

Cette opération structurante constitue une étape clé dans la stratégie de développement de la Société, qui consolide ainsi sa position de co-leader européen du secteur. Grâce à l'intégration d'une offre de protection active, venant compléter son expertise historique en protection passive, le groupe se positionne désormais comme un acteur de référence dans le domaine de la sécurité industrielle et énergétique.

StuvEx, forte de 50 collaborateurs, est spécialisée dans la conception, l'ingénierie, l'installation et la maintenance de systèmes de protection active contre les explosions de poussières et de gaz. Le groupe jouit d'une solide réputation dans les secteurs de l'agroalimentaire, de la chimie, du traitement des poussières et du bois. Sa présence commerciale est principalement concentrée au Benelux, en France et au Royaume-Uni.

En 2024, StuvEx a réalisé un chiffre d'affaires de 13,0 M€, avec une rentabilité conforme aux standards du secteur, notamment en termes de marge d'EBITDA. L'acquisition a été financée principalement par endettement bancaire. StuvEx est intégrée dans les comptes du Groupe STIF à partir du 1er juillet 2025.

Acquisition de BOSS PRODUCTS LLC

Détenant déjà 10 % du capital de la société BOSS PRODUCTS LLC depuis début 2024, le Groupe STIF a finalisé le 26 septembre 2025 l'acquisition de 70 % de son capital auprès de BOSS INDUSTRIAL GROUP pour porter sa participation à 80%.

Basée au Texas, la société BOSS PRODUCTS LLC est une entreprise familiale de 50 collaborateurs, spécialisée dans la distribution et la maintenance de systèmes de protection active et passive contre les explosions de poussières et de gaz en milieu industriel. Partenaire privilégié du Groupe STIF depuis 2017 pour la commercialisation de la gamme Vigilex aux États-Unis et au Canada, l'entreprise bénéficie d'une solide implantation sur le continent nord-américain.

La société BOSS PRODUCTS LLC jouit d'une forte notoriété dans les secteurs de l'agroalimentaire, du traitement des poussières et de l'industrie du bois, avec un rayonnement commercial couvrant l'ensemble des États-Unis et du Canada. Elle a réalisé un chiffre d'affaires de 17,7 millions de dollars en 2024 et affiche une rentabilité solide. BOSS PRODUCTS LLC est intégrée dans les comptes du Groupe STIF à partir du 1er juillet 2025.

Signature d'un financement bancaire syndiqué :

En date du 5 juin 2025, la société STIF a conclu un contrat de crédit syndiqué de 40 000 000,00 euros avec diverses banques, pour le financement de ses investissements, notamment l'acquisition de nouvelles filiales. Ce financement s'établit à hauteur de 30 000 k euros en lignes de crédit, et 10 000 k euros en lignes de crédit renouvelables.

Au 31 décembre 2025, la dette liée à ce financement syndiqué s'établit à 26 500 k euros en lignes de crédit, et à 5 000 k euros en lignes de crédit renouvelables.

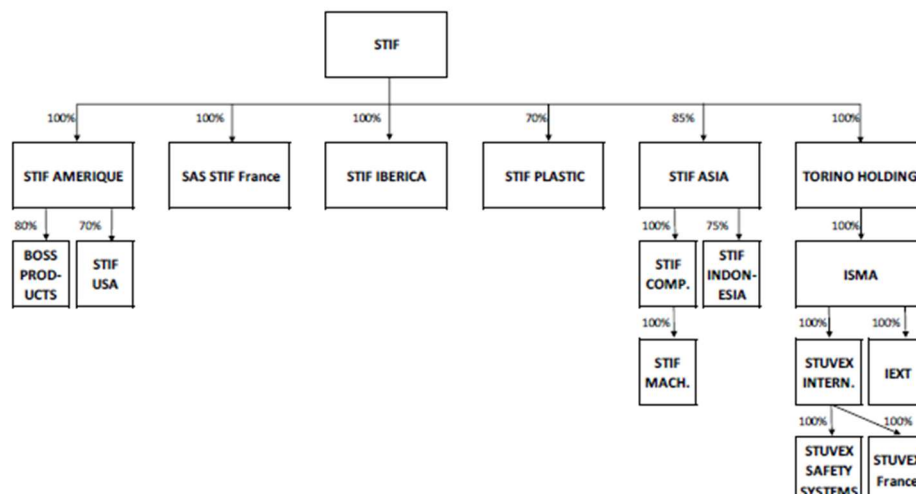
1. Référentiel comptable, modalités de consolidation et méthodes et règles d'évaluation

1.1. Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation comprend 17 entités, contre 10 à la clôture de l'exercice précédent. Toutes les entités sont consolidées par intégration globale (IG).

Entités	Siège social	Numéro SIREN	Méthode		% de contrôle		% d'intérêt	
			2025	2024	2025	2024	2025	2024
SA STIF	1 ZA de la Lande 49170 ST GEORGES SUR LOIRE	481 236 974	Entité consolidante				100,00%	100,00%
SAS STIF France	1 ZA de la Lande 49170 ST GEORGES SUR LOIRE	328 876 503	IG	IG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
SAS STIF PLASTIC	13 rue des Tilleuls 49170 ST MARTIN DU FOUILLOUX	533 313 532	IG	IG	70,00%	70,00%	70,00%	70,00%
STIF COMPONENTES INDUSTRIALES IBERICA SL	Calle del Doctor Zamenhof 08800 VILANOVA I LA GELTRU	-	IG	IG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
STIF ASIA PTE LTD	2 Jurong East St 21 Singapore 609601	-	IG	IG	85,00%	85,00%	85,00%	85,00%
STIF (Suzhou) COMPONENTES CO LTD	2318 East Taihu Lake Road, Suzhou City - China	-	IG	IG	100,00%	100,00%	85,00%	85,00%
STIF (Suzhou) MACHINERY CO LTD	2318 East Taihu Lake Road, Suzhou City - China	-	IG	IG	100,00%	100,00%	85,00%	85,00%
STIF INDONESIA	Pondok Gede Bekasi 17412 – Indonesia	-	IG	IG	75,00%	75,00%	63,75%	63,75%
STIF AMERIQUE INC.	6729 Guada Coma Dr, Schertz TEXAS, 78154, USA	EIN 93- 1797556	IG	IG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
STIF USALLC	6729 Guada Coma Dr, Schertz TEXAS, 78154, USA	EIN 93- 3528589	IG	IG	70,00%	70,00%	70,00%	70,00%
BOSS PRODUCTS LLC	6729 Guada Coma Dr, Schertz TEXAS, 78154, USA	-	IG	NC	80,00%	10,00%	80,00%	10,00%
TORINO HOLDING BV	44 Aldestraat 3500 HASSELT, Belgique	0791.297. 789	IG	-	100,00%	-	100,00%	-
ISMA NV	8 Heiveldekens 2550 KONTICH, Belgique	0442.832. 912	IG	-	100,00%	-	100,00%	-
IEXT NV	8 Heiveldekens 2550 KONTICH, Belgique	0442.693. 548	IG	-	100,00%	-	100,00%	-
STUVEX INTERNATIONAL NV	8 Heiveldekens 2550 KONTICH, Belgique	0428.678. 335	IG	-	100,00%	-	100,00%	-
STUVEX SAFETY SYSTEMS LTD	Nightingale House, 46-48 East Street, Epsom, Surrey, KT17 1HQ, Royaume-Uni	02929560	IG	-	100,00%	-	100,00%	-
STUVEX France	25 Avenue de la Vertonne 44120 VERTOU	795 215 912	IG	-	100,00%	-	100,00%	-

L'organigramme juridique se présente comme suit :



1.2. Entités exclues du périmètre de consolidation

Au 31/12/2024, STIF SA détenait 10 % du capital et des droits de vote de la société BOSS PRODUCTS UK. Une prise de participation complémentaire portant sur 60 % du capital et des droits de vote est intervenue le 28/11/2025.

En conséquence, au 31/12/2025, STIF SA exerce un contrôle exclusif sur sa filiale BOSS PRODUCTS UK, laquelle devrait, en principe, être intégrée globalement dans les comptes consolidés du Groupe.

Toutefois, cette entité n'a pas été consolidée au titre de l'exercice 2025, son impact étant jugé non significatif aux bornes des comptes consolidés du Groupe.

À titre d'illustration, les principaux indicateurs financiers de BOSS PRODUCTS UK au 31/12/2025 sont les suivants : total bilan de 280 kGBP et résultat net de -148 kGBP

1.3. Référentiel comptable

Les comptes consolidés de la société STIF sont établis et présentés conformément aux règles et principes comptables en vigueur en France et aux dispositions du règlement de l'Autorité des normes comptables n°2020-01 du 9 octobre 2020 relatif aux comptes consolidés, et appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : coûts historiques, continuité d'exploitation, indépendance des exercices, permanence des méthodes.

Les comptes consolidés sont présentés en euros.

1.4. Modalités de consolidation

1.4.1 Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation utilisées sont celles définies par le règlement ANC 2020-01 : l'intégration globale, l'intégration proportionnelle et la mise en équivalence dès lors que le groupe exerce un contrôle exclusif, un contrôle conjoint ou une influence notable.

Le contrôle exclusif est défini comme étant le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise afin de tirer avantage de ses activités. Ce contrôle peut prendre trois formes différentes :

- Le contrôle de droit résulte de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote en assemblée générale ordinaire ;
- Le contrôle contractuel résulte de la possibilité, en vertu d'un contrat ou de clauses statutaires, pour l'entreprise consolidante d'utiliser ou d'orienter l'utilisation des actifs de l'entreprise contrôlée de la même manière qu'elle contrôle ses propres actifs (par exemple les entités ad hoc) ;
- Le contrôle de fait peut-être présumé par la détention d'au moins 40 % des droits de vote, ou démontré notamment par la désignation de la majorité des membres des organes de direction.

Le contrôle conjoint est le partage contractuel ou statutaire du contrôle d'une entreprise exploitée en commun par un nombre limité d'associés ou d'actionnaires, de sorte que les politiques financières et opérationnelles résultent de leur accord.

L'influence notable est le pouvoir de participer aux politiques financières et opérationnelles d'une entreprise sans en avoir le contrôle. L'influence notable est présumée en cas de détention d'une fraction au moins égale au cinquième des droits de vote.

1.4.2 Date de clôture

Tous les comptes des entités consolidées ont été arrêtés à la même date que celle de la société consolidante, le 31 décembre 2025.

1.4.3 Conversion des états financiers des sociétés tenues en monnaie étrangère

Les comptes des entités tenus en monnaie étrangère sont convertis en euros comme suit :

- Les éléments d'actif et de passif, monétaires ou non monétaires, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice ;
- Les produits et les charges sont convertis au cours moyen de la période ;
- Les écarts de conversion constatés, tant sur les éléments du bilan résultant de la variation entre les cours de clôture de l'exercice précédent et ceux de l'exercice en cours, que sur le résultat provenant de la différence entre taux de change moyen et taux de change à la clôture, sont portés dans les capitaux propres consolidés en « Ecart de conversion » ;

- Les différences de change relatives à une dette libellée en monnaie étrangère, comptabilisée comme couverture de l'investissement net d'une entreprise du groupe dans une entreprise étrangère consolidée, sont portés dans les capitaux propres consolidés en « Ecart de conversion ».

1.4.4 Opérations réciproques

Les transactions, ainsi que les actifs et passifs réciproques significatifs entre les sociétés consolidées par intégration globale ont été éliminés.

1.4.5 Modalités de traitement des écarts d'acquisition

Conformément aux dispositions réglementaires, les écarts d'acquisition représentent la différence entre le coût d'acquisition des titres de participation et la quote-part acquise dans la juste valeur des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition.

Le groupe dispose d'un délai courant jusqu'à la clôture de l'exercice suivant celui de l'acquisition pour arrêter le montant définitif de l'écart d'acquisition.

Si cet écart est positif, il est affecté à l'actif du bilan consolidé en « Immobilisations incorporelles », et s'il est négatif, il est affecté au passif du bilan consolidé en « Autres dettes et comptes de régularisations ».

Les écarts d'acquisition positifs sont repris au résultat ou non selon leur durée d'utilisation :

- Les écarts d'acquisition dont la durée d'utilisation est limitée sont amortis sur cette durée, et en cas d'indice de perte de valeur un test de dépréciation est effectué ;
- Les écarts d'acquisition dont la durée d'utilisation est non limitée ne sont pas amortis, et font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par exercice en contrepartie.

Les écarts d'acquisition négatifs sont repris au résultat sur une durée reflétant, aussi raisonnablement que possible, les hypothèses retenues et les objectifs fixés lors des acquisitions.

Lorsque la valeur actuelle de l'écart d'acquisition est inférieure à sa valeur nette comptable, une dépréciation est constatée. La dépréciation constatée est définitive : elle ne peut pas être reprise, même en cas de retour à une situation plus favorable.

Pour les besoins des tests de dépréciation, chaque écart d'acquisition est affecté au groupe d'actifs au niveau duquel il est géré et ses performances suivies.

1.5. Méthodes et règles d'évaluation

1.5.1 Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les frais accessoires, droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes, sont incorporés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Pour les actifs produits par l'entreprise, les coûts de l'unité de production sont :

- les coûts d'acquisition des matières consommées ;
- les charges directes de production nécessaires à la mise en place et au fonctionnement du bien ;
- les charges indirectes le cas échéant.

STIF
Comptes consolidés au 31/12/2025

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations

• **Amortissement**

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue. Les durées d'amortissement retenues au niveau du groupe sont les suivantes :

- Concessions, brevets, licences, marques	3 à 8 ans
- Logiciels	1 à 5 ans
- Autres immobilisations incorporelles	3 à 5 ans
- Constructions	7 à 50 ans
- Agencements et aménagements des constructions	7 à 50 ans
- Installations générales	5 à 10 ans
- Matériel et outillage industriel	3 à 10 ans
- Agencements et aménagements des mat. et out. ind.	3 à 10 ans
- Matériel de transport	3 à 5 ans
- Matériel informatique	3 à 5 ans
- Mobilier	5 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les valeurs résiduelles des immobilisations sont considérées comme nulles car non significatives ou non mesurables.

• Dépréciation

Les actifs amortis et non amortis sont soumis à un test de dépréciation lorsque, en raison d'événements ou de circonstances particulières, la recouvrabilité de leur valeur nette comptable est mise en doute.

Les groupes d'actifs auxquels ont été affectés des écarts d'acquisition et fonds commerciaux non amortis font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par exercice.

La valeur nette comptable d'un actif ou groupe d'actifs est comparée à sa valeur actuelle, cette dernière correspondant à la valeur la plus élevée de la valeur vénale ou de la valeur d'usage.

La valeur vénale est le montant qui pourrait être obtenu, à la date de clôture, de la vente d'un actif lors d'une transaction conclue à des conditions normales de marché, net des coûts de sortie.

La valeur d'usage d'un actif est la valeur des avantages économiques futurs attendus de son utilisation et de sa sortie. Ceux-ci correspondent à l'estimation des flux nets de trésorerie actualisés attendus de l'actif ou du groupe d'actifs.

Si la valeur actuelle d'un groupe d'actifs devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation. La comptabilisation d'une dépréciation modifie de manière prospective la base amortissable de l'actif déprécié.

Lorsqu'une dépréciation est comptabilisée sur un groupe d'actifs, cette dépréciation est allouée, en premier, aux écarts d'acquisition et fonds commerciaux puis aux autres actifs appartenant à ce groupe d'actifs.

La reprise éventuelle de la dépréciation est examinée à chaque date de clôture. Les dépréciations comptabilisées sur les écarts d'acquisition et fonds commerciaux ne sont jamais reprises.

1.5.2 Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

1.5.3 Stocks et en-cours

Les stocks du Groupe sont constitués de matières premières et autres approvisionnements, d'en-cours de production de biens et de produits intermédiaires et finis.

Les stocks de matières premières et autres approvisionnements et stocks de marchandises

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables à l'acquisition des produits finis, des matières premières et des services. Les rabais commerciaux, les remises et les ristournes sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du prix moyen pondéré.

Les en-cours de production de biens

Les en-cours de production de biens sont évalués à partir du coût de production déterminé selon la nomenclature du produit et en fonction de l'état d'achèvement de la production du bien. Le coût de production intègre les consommations de matières et autres approvisionnements, les charges directes et indirectes de production et l'amortissement des biens concourant à la production. Les frais dits d'administration générale et les charges financières sont exclus de la valorisation des en-cours de production de biens.

Les produits intermédiaires et finis

Les produits intermédiaires et finis sont évalués à partir du coût de production déterminé selon la nomenclature du produit. Le coût de production intègre les consommations de matières et autres approvisionnements, les charges directes et indirectes de production et l'amortissement des biens concourant à la production. Les frais dits d'administration générale et les charges financières sont exclus des stocks de produits intermédiaires et finis.

Les dépréciations des stocks

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Le délai de rotation des stocks entraîne une appréciation par la direction technique des dépréciations à opérer.

1.5.4 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire d'une créance est inférieure à sa valeur comptable.

Le groupe réalise au cas par cas une analyse dès lors que les délais de paiement sont dépassés.

Dans le cadre du contrat d'affacturage conclu par la société STIF France, les créances transférées au factor et non recouvrées en date de clôture sont mentionnées en engagement hors bilan.

1.5.5 Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont constituées lorsque la société a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle devra faire face à une sortie de ressources au profit de ce tiers, sans contrepartie. Les provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté des comptes.

Les engagements en matière d'indemnités de départ en retraite font l'objet d'une provision dont les modalités d'évaluation sont stipulées au 1.6.7 Engagements en matière de retraite

1.5.6 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du groupe est reconnu au moment de la livraison des marchandises et des biens produits. La livraison effective déclenche la facturation aux clients et génère ainsi le chiffre d'affaires du groupe.

1.5.7 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel résulte des événements ou opérations majeurs et inhabituels distincts de l'activité et qui ne sont pas censés se reproduire de manière fréquente et régulière.

1.6. Principes de consolidation

1.6.1 Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont inscrites dans les capitaux propres dans la rubrique Autres pour leur montant net d'impôt et font l'objet le cas échéant d'un partage entre la part revenant au groupe et aux intérêts minoritaires. L'étalement de la reprise en résultat des subventions est effectué au même rythme que les amortissements des immobilisations qu'elles permettent de financer.

1.6.2 Provisions réglementées

Conformément au règlement ANC 2020-01, l'incidence des écritures à caractère purement fiscal dans les comptes individuels, notamment les amortissements dérogatoires et les provisions pour hausse de prix, a été éliminée.

1.6.3 Imposition différée

Conformément au règlement ANC n°2020-01, les impôts différés sont déterminés, selon une approche dite bilantielle, sur la base des différences temporaires résultant de la différence entre la valeur comptable des actifs ou passifs et leur valeur fiscale.

Les actifs d'impôt différé sont comptabilisés dès lors que leur récupération est probable. La probabilité de recouvrement de ces actifs d'impôt différé sont appréciés avec prudence, notamment dans le cas des entreprises déficitaires, en démarrage ou exerçant des activités nouvelles. Le respect des conditions de constatation des actifs d'impôt est examiné à chaque clôture sur la base des critères retenus à l'origine.

Les actifs et passifs d'impôt différé, quelle que soit leur échéance, ont fait l'objet d'une compensation par entité fiscale.

La méthode utilisée par le groupe pour le calcul des impôts différés est celle du report variable en retenant le taux d'impôt connu à la date de clôture des comptes, c'est-à-dire :

- 25% pour les sociétés européennes,
- 18,5% pour l'Indonésie,
- 15% pour la Chine,
- 17% pour Singapour.

1.6.4 Elimination des résultats internes au groupe

L'ensemble des opérations internes intervenues entre les différentes sociétés du groupe a été recensé en vue de procéder à leur élimination. Il s'agit principalement des opérations suivantes :

- Distributions de dividendes ;
- Cessions internes d'actifs immobilisés ;
- Profits internes sur stocks.

1.6.5 Contrats de location-financement

Conformément au règlement ANC 2020-01, les contrats de crédit-bail et les contrats assimilés sont inscrits à l'actif du bilan consolidé.

Un contrat de location-financement a pour effet de transférer au preneur l'essentiel des avantages et des risques inhérents à la propriété du bien, que la propriété soit ou non transférée à la fin du contrat. Les biens pris en location-financement sont considérés comme ayant été acheté à crédit.

Ces biens sont inscrits dans l'actif immobilisé pour la valeur figurant au contrat, à l'exception de ceux dont la valeur n'est pas significative. Ils sont amortis sur leur durée de vie économique.

Au passif du bilan consolidé est inscrite une dette correspondant aux montants des engagements financiers restant dus sur les contrats. Les loyers sont ventilés entre remboursement de la dette et charges financières. Le plan de remboursement de la dette est déterminé en tenant compte de la dégressivité des intérêts.

1.6.6 Frais de constitution, de transformation, et de premier établissement

Conformément au règlement ANC 2020-01, les frais de constitution, de transformation, et de premier établissement sont comptabilisés en compte de résultat de l'exercice au cours duquel ils ont été encourus.

1.6.7 Engagements en matière de retraite

La méthode de référence concernant les engagements de retraite a été appliquée.

Les engagements nets de couverture sont comptabilisés au passif du bilan consolidé dans les « Provisions pour charges ».

La méthode appliquée est définie par la norme comptable IAS 19 révisée et par la norme FAS87. Elle est conforme à la recommandation 2003 R-01 du CNC.

Le montant auquel conduit l'utilisation de cette méthode correspond à la notion de P.B.O. (« Projected Benefit Obligation »). Il représente la valeur actuelle probable des droits acquis, de façon irrémédiable ou non, évalués en tenant compte des augmentations de salaire jusqu'à l'âge de départ à la retraite, des probabilités de turnover et de survie.

1.6.8 Ecart de conversion

Conformément au règlement ANC 2020-01, les écarts de conversion sur actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères, figurant dans les comptes individuels, sont maintenus au bilan consolidé.

1.6.9 Frais de personnel

La participation des salariés est intégrée aux charges de personnel.

1.6.10 Frais d'émission d'emprunt

Conformément au règlement ANC 2020-01, les frais d'émission des emprunts sont comptabilisés à l'actif du bilan consolidé, et sont étalés sur la durée de vie de l'emprunt.

2. Informations permettant la comparabilité des comptes

2.1. Variation du périmètre et pourcentages d'intérêts

Acquisition du Groupe STUVEX

Le 1er juillet 2025, la Société a finalisé l'acquisition de 100 % du capital de la société belge TORINO (holding du groupe STUVEX). Cette dernière et ses 5 filiales sont intégrées au périmètre de consolidation selon la méthode d'intégration globale sur la base des situations intermédiaires établis au 1^{er} juillet 2025.

Acquisition de BOSS PRODUCTS LLC

Détenant déjà 10 % du capital de la société BOSS PRODUCTS LLC depuis début 2024, le Groupe STIF a finalisé le 26 septembre 2025 l'acquisition de 70 % de son capital auprès de BOSS INDUSTRIAL GROUP pour porter sa participation à 80%. BOSS PRODUCTS LLC est intégrée au périmètre de consolidation selon la méthode d'intégration globale sur la base de la situation intermédiaire établis au 1^{er} juillet 2025.

2.2. Changements comptables

Il s'agit du premier exercice où le Groupe applique les règlements cités ci-dessous. Cette première application constitue un changement de méthode résultant d'une évolution de la réglementation comptable.

• Règlement ANC n°2022-06

Le Groupe a appliqué le règlement ANC 2022-06, relatif à l'établissement des comptes sociaux, sur la modernisation des états financiers à compter du 01/01/2025.

Les principaux changements portent sur :

- La suppression des comptes de transfert de charges. Le montant 31/12/24 apparaît sur la ligne autres produits.
- La définition du résultat exceptionnel. Il est désormais limité aux éléments liés à un événement majeur et inhabituel.

• Règlement ANC n°2024-05

A compter du 01/01/2025, le Groupe a appliqué le règlement ANC 2024-05, relatif à l'établissement des comptes consolidés, qui introduit des évolutions concernant la présentation des écarts d'acquisition négatifs et la classification au compte de résultat des mouvements liés aux écarts d'acquisition.

Les amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition positifs, ainsi que les reprises des écarts d'acquisition négatifs, doivent désormais être présentés au sein du résultat d'exploitation.

L'application du présent règlement n'a pas eu d'impact significatif sur les comptes consolidés établis au 31.12.2025.

3. Explications des postes du bilan consolidé

3.1. Ecarts d'acquisition

En application de l'article 122-1 du règlement ANC 2020-01, le Groupe a décidé d'appliquer rétrospectivement les dispositions relatives à la détermination des écarts d'acquisition à compter du 1^{er} janvier 2020 lors de l'établissement des premiers comptes consolidés du groupe.

3.1.1 Description des opérations

• STIF PLASTIC

La société STIF SA a acquis 70 % des titres de la société NSI PLASTIC (ensuite renommée STIF PLASTIC) en date du 28 avril 2023, pour un montant de 291 460 euros, frais d'acquisition nets d'impôt inclus.

Les valeurs d'entrée des actifs et des passifs identifiables ont été appréciées en date du 30 juin 2023 à partir de la situation comptable intermédiaire établie au 30 juin 2023.

L'écart entre le coût d'acquisition des titres, d'un montant de 291 460 euros, et la quote-part du groupe dans les actifs et passifs identifiables, d'un montant de 154 999 euros, correspond à un écart d'acquisition positif de 136 461 euros.

D'une durée de vie non limitée, cet écart d'acquisition ne fait pas l'objet d'un amortissement.

• STIF ASIA

La société STIF SA a acquis 19 % des titres de la société STIF ASIA en date du 12 mars 2024, pour un montant de 1 547 915 euros, frais d'acquisition nets d'impôt inclus.

Les valeurs d'entrée des actifs et des passifs identifiables ont été appréciées en date du 1^{er} janvier 2024.

L'écart entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part du groupe dans les actifs et passifs identifiables, d'un montant de 548 195 euros, correspond à un écart d'acquisition de 999 720 euros.

La société STIF SA a acquis 15 % des titres de la société STIF ASIA en date du 30 août 2024, pour un montant de 2 304 396 euros, frais d'acquisition nets d'impôt inclus.

Les valeurs d'entrée des actifs et des passifs identifiables ont été appréciées en date du 30 juin 2024.

L'écart entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part du groupe dans les actifs et passifs identifiables, d'un montant de 549 178 euros, correspond à un écart d'acquisition positif de 1 755 218 euros.

D'une durée de vie non limitée, cet écart d'acquisition ne fait pas l'objet d'un amortissement.

• TORINO (Groupe STUVEX)

La société STIF SA a acquis 100 % des titres de la société TORINO en date du 1^{er} juillet 2025, pour un montant de 10 847 397 euros, frais d'acquisition nets d'impôt inclus.

Les valeurs d'entrée des actifs et des passifs identifiables ont été appréciées à cette date.

L'écart entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part du groupe dans les actifs et passifs identifiables, d'un montant négatif de 1 724 045 euros, correspond à un écart d'acquisition de 12 571 442 euros.

D'une durée de vie non limitée, cet écart d'acquisition ne fait pas l'objet d'un amortissement.

STIF
Comptes consolidés au 31/12/2025

• **BOSS PRODUCTS LLC**

La société STIF AMERIQUE a acquis 70 % supplémentaire des titres de la société BOSS PRODUCTS LLC en date du 26 septembre 2025 (10% étant déjà détenu depuis 2024), pour un montant cumulé de 14 194 951 dollars américains.

Les valeurs d'entrée des actifs et des passifs identifiables ont été appréciées à la date du 1^{er} juillet 2025.

L'écart entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part du groupe dans les actifs et passifs identifiables, d'un montant de 763 957 dollars américains, correspond à un écart d'acquisition de 13 430 994 dollars américains (11 430 633 euros au cours de clôture).

D'une durée de vie non limitée, cet écart d'acquisition ne fait pas l'objet d'un amortissement.

3.1.2 Détail du poste Ecart d'acquisition

Entité	Date d'acquis.	Écarts d'acquisition			Amortissements écarts d'acq.			Net à la clôture
		Début	Variation	Fin	Début	Variation	Fin	
STIF PLASTIC	28/04/2023	136 461		136 461				136 461
STIF ASIA	15/03/2024	2 754 938		2 754 938				2 754 938
TORINO HOLDING BV	01/07/2025		12 571 442	12 571 442				12 571 442
BOSS PRODUCTS LLC	26/09/2025		11 430 633	11 430 633				11 430 633
TOTAL		2 891 399	24 002 075	26 893 474				26 893 474

3.1.3 Tests de dépréciation

Pour les besoins des tests de dépréciation, les écarts d'acquisition sont affectés à des groupes d'actifs déterminés en fonction du mode de gestion interne et du mode de suivi des activités. Ils sont affectés aux groupes d'actifs correspondant aux entités juridiques.

Les tests de dépréciation effectués à la clôture de l'exercice concluent qu'aucune dépréciation ne s'avère nécessaire.

STIF
Comptes consolidés au 31/12/2025

3.2. Actif immobilisé

Nature	Ouverture	Variation périmètre	Variation change	Entrées	Sorties	Autres	Clôture
Ecart d'acquisition	2 891 399	24 457 488	-455 413				26 893 474
Frais de développement	726 155	1 821 243		243 178			2 790 576
Concessions, brevets, droits similaires	414 737	511 905		93 410	13 126		1 006 926
Autres immobilisations incorporelles		110 314	-8 173	158 416			262 557
Immobilisations en cours	51 357			215 011			266 368
Avances et acomptes	1 748		-169			-1 579	
Immobilisations incorporelles	4 085 396	26 900 950	-461 755	710 015	13 126	-1 579	31 219 901
Terrains	1 397 090	193 905		712 465	18 365		2 285 095
Constructions	5 951 338	1 292 141	-34 729	588 168	165 282	386 863	8 018 499
Installations techn., matériel, outillage	12 462 839	962 907	-236 215	2 770 395	116 637	8 848	15 852 137
Autres immobilisations corporelles	3 377 135	636 363	-115 165	436 493	147 194	1 579	4 189 211
Immobilisations en cours	611 228		-33 917	978 364		-395 711	1 159 964
Avances et acomptes	81 258			488 214			569 472
Immobilisations corporelles	23 880 888	3 085 316	-420 026	5 974 099	447 478	1 579	32 074 378
Titres de participation	962 556	-923 764	-38 792	25 052		119	25 171
Créances rattachées à des participations	37 934		-3 057	512 890			547 767
Autres titres immobilisés	100 116					-119	99 997
Autres immobilisations financières	490 336	7 953		63 409	42 762		518 936
Immobilisations financières	1 590 942	-915 811	-41 849	601 351	42 762		1 191 871
TOTAL	29 557 226	29 070 455	-923 630	7 285 465	503 366		64 486 150

Les immobilisations incorporelles correspondent à des frais de recherche et de développement, des frais de dépôts des brevets à l'INPI, et à des logiciels.

3.3. Amortissements et dépréciations des immobilisations

Nature	Ouverture	Variation périmètre	Variation change	Dotations	Sorties	Autres	Clôture
Frais de développement	267 087	1 340 979		122 151			1 730 217
Concessions, brevets, droits similaires	363 876	492 140		37 285			893 101
Autres immobilisations incorporelles		202 839	-342	742			203 039
Immobilisations incorporelles	630 763	2 035 758	-342	160 178			2 826 357
Terrains	325 252			76 220			401 472
Constructions	1 931 179	1 083 124	-1 893	436 674	103 908		3 345 176
Installations techn., matériel, outillage	8 105 994	778 869	-54 783	1 419 423	107 789		10 141 514
Autres immobilisations corporelles	1 892 267	442 952	-39 912	322 877	139 094		2 479 090
Immobilisations corporelles	12 254 692	2 304 745	-96 588	2 255 194	350 791		16 367 252
TOTAL	12 885 455	4 340 503	-96 930	2 415 372	350 791		19 193 609

3.4. Immobilisations financières**3.4.1 Titres de participation non consolidés**

Entités	Détention	Valeur comptable des titres
AVANTI	20,00%	25 050
BOSS PRODUCTS UK	70,00%	121
TOTAL		25 171

3.4.2 Autres titres immobilisés

Entités	31/12/2025	31/12/2024
Actions IMEON (1%)	99 997	99 997
Actions Boss products UK		119
TOTAL	99 997	100 116

3.4.3 Autres immobilisations financières

Entités	31/12/2025	31/12/2024
Retenue de garantie factor	350 869	286 421
Dépôts et cautions versés	166 367	202 215
Obligations à long terme	1 700	1 700
TOTAL	518 936	490 336

3.5. Location-financement

Les biens mobiliers pris en location-financement ont été inscrits à l'actif du bilan consolidé. Ces biens sont inclus dans les tableaux précédents aux 3.2 Actifs immobilisé et 3.3 Amortissements et dépréciations des immobilisations.

Valeurs brutes des immobilisations en location financement :

Entités	I.T.M.O.I.	Autres imm. corporelles
SAS STIF France	1 570 414	62 900
SAS STIF PLASTIC	253 786	
STUVEX INTERNATIONAL NV	43 666	
STIF ASIA		59 645
TOTAL	1 867 866	122 545

Les dettes financières correspondant aux montants des engagements restant dus sur les contrats sont inscrites au passif du bilan consolidé pour 324 625 euros.

Le retraitement du crédit-bail a un impact négatif sur le résultat de 877 euros.

STIF
Comptes consolidés au 31/12/2025

Tableau des immobilisations financées par des contrats de location-financement :

Install. techn., matériel, out.	Ouverture	Variation périmètre	Variation de change	Entrées / Dotations	Sorties	Clôture
Valeur brute	1 824 200	43 666				1 867 866
Amortissements	1 380 515	18 255		224 858		1 623 628
TOTAL	443 685	25 411		-224 858		244 238

Autres immob. corporelles	Ouverture	Variation périmètre	Variation de change	Entrées / Dotations	Sorties	Clôture
Valeur brute	89 900		-1 412	81 057	27 000	122 545
Amortissements	79 115		-48	4 759	18 900	64 926
TOTAL	10 785		-1 364	56 298	8 100	57 619

3.6. Information sectorielle des immobilisations et des actifs employés

Concernant les immobilisations ou les actifs employés, ils sont utilisés indifféremment pour les différentes activités du groupe. Les informations sectorielles des immobilisations et des actifs employés ne peuvent ainsi être mentionnées.

La classification par zone géographique de localisation se résume ainsi :

Nature	Europe			Amérique			Asie		
	Brut	Dépré.	Net	Brut	Dépré.	Net	Brut	Dépré.	Net
Ecart d'acquisition	12 707 903		12 707 903	11 430 633		11 430 633	2 754 938		2 754 938
Frais de développement	2 790 576	1 730 217	1 060 359						
Concessions, brevets, droits similaires	1 006 926	893 101	113 825						
Autres immobilisations incorporelles	69 785	69 785		192 772	133 254	59 518			
Immobilisations en cours	266 368		266 368						
Immobilisations incorporelles	16 841 658	2 693 103	14 148 466	11 623 406	133 264	11 490 161	2 764 938		2 764 938
Terains	2 285 095	401 472	1 883 623						
Constructions	6 670 086	2 888 369	3 781 717	1 348 413	456 807	891 606			
Installations techn., matériel, outillage	11 986 878	8 882 209	3 104 669	1 980 484	763 947	1 216 537	1 884 775	495 358	1 389 417
Autres immobilisations corporelles	2 736 185	1 820 619	915 566	438 284	228 940	209 344	1 014 742	429 531	585 211
Immobilisations en cours	1 159 964		1 159 964						
Avances et acomptes	569 472		569 472						
Immobilisations corporelles	26 407 680	13 992 689	11 416 011	3 767 181	1 448 694	2 317 487	2 899 617	924 889	1 974 828
Titres de participation	25 171		25 171						
Créances rattachées à des participations	547 767		547 767						
Autres titres immobilisés	99 997		99 997						
Autres immobilisations financières	518 936		518 936						
Immobilisations financières	1 181 871		1 181 871						
TOTAL	43 441 108	16 686 772	26 756 337	16 390 688	1 682 948	13 807 838	6 864 466	924 889	4 729 688

STIF
Comptes consolidés au 31/12/2025

3.7. Stocks

Nature	31/12/2025			31/12/2024		
	Brut	Dépréciat.	Net	Brut	Dépréciat.	Net
Matières premières, approvisionnements	9 252 228	228 005	9 024 223	7 179 319	130 541	7 048 778
En-cours de production de biens	434 508		434 508	216 152		216 152
Produits intermédiaires et finis	5 239 653	256 969	4 982 684	5 499 939	183 322	5 316 617
Marchandises	868 786	297 628	571 158			
TOTAL	15 795 175	782 602	15 012 573	12 895 410	313 863	12 581 547

Les stocks à plus de 5 ans sont dépréciés à 100 % (sauf cas exceptionnel). Pour les stocks dont la rotation se situe entre 3 ans et moins de 5 ans, la Direction Technique valide ou non la réutilisation possible des produits.

En cas de non-validation, ces produits sont conservés mais dépréciés à hauteur de 75 % pour les stocks sans rotation depuis 4 ans et 50 % pour les stocks sans rotation depuis 3 ans.

3.8. Clients et comptes rattachés

Nature	Valeur brute	Échéances			Dépréciation	Valeur nette
		1 an	1 à 5 ans	+ de 5 ans		
Créances clients et rattachés	8 892 886	8 892 886			83 345	8 809 541
Clients douteux	22 834		22 834		16 645	6 189
TOTAL	8 915 720	8 892 886	22 834		99 990	8 815 730

Les dépréciations des comptes clients et comptes rattachés se résument ainsi :

Nature	Ouverture	Variation périmètre	Variation change	Dotations	Reprises	Clôture
Créances clients et rattachés	239 990	63 139	-1 335	13 280	215 084	99 990
TOTAL	239 990	63 139	-1 335	13 280	215 084	99 990

STIF
Comptes consolidés au 31/12/2025

3.9. Autres créances et comptes de régularisation

Nature	Valeur brute	Échéances			Dépréciation	Valeur nette
		1 an	1 à 5 ans	+ de 5 ans		
Avances et acomptes versés	434 258	434 258				434 258
Créances fiscales	1 830 090	1 830 090				1 830 090
Actifs d'impôt différé	515 300	515 300				515 300
Créances sociales	42 032	42 032				42 032
Autres créances	333 963	333 963				333 963
Charges constatées d'avance	1 129 931	1 129 931				1 129 931
Frais d'émission d'emprunt	730 600	104 371	417 486	208 743		730 600
Ecart de conversion actif	481 833	481 833				481 833
TOTAL	5 498 007	4 871 778	417 486	208 743		5 498 007

Les charges constatées d'avance concernent des charges d'exploitation, avec notamment les avances réalisées pour les foires et salons des périodes suivantes, les factures d'achat comptabilisées de matières premières non réceptionnées et les locations.

3.10. Trésorerie

La trésorerie nette présentée dans le tableau des flux de trésorerie a été déterminée ainsi :

Nature	31/12/2025	31/12/2024
Valeurs mobilières de placement	2 620 438	3 604 800
+ Disponibilités	16 187 978	13 047 265
- Concours bancaires courants	5 073 125	13 883
TRESORERIE NETTE	13 735 291	16 638 182

STIF
Comptes consolidés au 31/12/2025

3.11. Tableau de flux de trésorerie

	31/12/2025	31/12/2024
Résultat d'ensemble consolidé	12 275 799	10 143 061
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :		
Amortissements, dépréciations et provisions (1)	2 887 171	2 047 645
Charges à répartir sur plusieurs exercices inscrites à l'actif	-834 971	
Subventions virées en résultat	-46 666	-57 217
Plus-values de cession d'actif immobilisé, nettes d'impôt	-132 077	-13 113
Variation des impôts différés	-73 595	-153 017
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	14 075 662	11 967 359
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité (2) :		
Stocks et en-cours	2 815 229	-8 190 425
Clients et rattachés	-386 352	63 590
Fournisseurs et rattachés	-5 028 174	3 762 730
Créances et dettes fiscales et sociales	-1 398 083	3 563 354
Autres créances et dettes	401 256	498 561
Flux net de trésorerie généré par l'activité (I)	10 479 538	13 665 169
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	-710 015	-322 146
Acquisitions d'immobilisations corporelles	-5 913 042	-4 049 649
Acquisitions d'immobilisations financières	-601 351	-812 662
Cessions d'immobilisations, nettes d'impôt	241 890	48 702
Cessions/Réductions d'immobilisations financières	42 762	3 062
Variation des créances et dettes sur immobilisations	541 309	-56 334
Incidence des variations de périmètre (3)	-22 913 543	-3 852 311
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (II)	-29 311 991	-9 041 338
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	-3 028 526	-966 077
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	-85 278	-456
Plus value sur cessions d'actions propres	31 117	
Acquisition d'actions propres	-253 303	
Subventions d'investissement reçues	23 129	51 333
Emissions d'emprunts	28 831 314	6 466 349
Remboursements d'emprunts	-9 152 233	-1 364 698
Variation des emprunts et dettes financières divers	-18 557	-119 277
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (III)	16 347 663	4 067 174
Incidence des variations de cours des devises (IV)	-418 101	126 784
Variation de trésorerie (I à IV)	-2 902 891	8 817 789
Trésorerie d'ouverture	16 638 182	7 820 393
Trésorerie de clôture	13 735 291	16 638 182
(3) Détail des incidences de périmètre	31/12/2025	31/12/2024
STIF ASIA : Prix des titres		-3 852 311
Groupe STUVEX : Prix des titres	-10 975 660	
Groupe STUVEX : Trésorerie acquise	323 094	
BOSS PRODUCTS : Prix des titres	-12 208 137	
BOSS PRODUCTS : Trésorerie acquise	-52 840	
	-22 913 543	-3 852 311

(1) Y compris les dotations aux amortissements, dépréciations et reprises des écarts d'acquisition liées aux entités intégrées et à l'exclusion des dépréciations sur actif circulant.

(2) Variation nette de dépréciations.

3.12. Capital

Depuis le 20 décembre 2023, les titres de la société STIF sont admis sur le marché régulé Euronext Growth Paris. Cette introduction sur le marché régulé a abouti à une augmentation de capital pour le porter à 2 135 538,30 euros, par la création de 1 384 615 actions nouvelles. Conformément aux règles comptables et fiscales, la différence entre le nominal de l'action et le prix payé par les investisseurs est constatée au compte "Prime d'émission". De même, l'ensemble des frais liés à cette augmentation de capital sont constatés pour leur montant net d'impôt au compte "Prime d'émission".

2 463 999 titres de la société, soit 47,98 % du capital, sont détenus par des actionnaires non identifiés du marché régulé.

Aux termes des délibérations du Conseil d'administration en date du 3 février 2025, constatant la réalisation définitive, le 2 février 2025, des conditions d'acquisition des actions attribuées gratuitement par délibérations du Conseil d'administration en date du 2 février 2024 ainsi que l'augmentation de capital en résultant, le capital social de la société STIF a été augmenté d'un montant de 21.352,80 € pour être porté de 2.135.538,30 € à 2.156.891,10 €, par voie d'émission de 50.840 actions d'une valeur nominale de 0,42 € chacune.

Au 31 décembre 2025, le capital social de l'entité consolidante s'élève à 2 156 891 euros, divisé en 5 135 455 actions de 0,42 euro.

Le capital est entièrement libéré.

3.13. Ecarts de conversion

Les cours de change retenus sont les suivants, pour 1 euro :

Entité - Pays	Devise	Cours clôture N-1	Cours clôture N	Cours moyen de l'exercice
BOSS PRODUCTS LLC - USA	USD		1,17500	1,12998
STIF AMERIQUE - USA	USD	1,0389	1,17500	1,12998
STIF USA - USA	USD	1,0389	1,17500	1,12998
STIF ASIA - Singapour	SGD	1,4164	1,51050	1,47557
STIF INDONESIA - Indonésie	IDR	16 820,8800	19640,83000	18623,05835
STIF (Suzhou) COMPONENTES CO LTD - Chine	CNY	7,5833	8,22620	8,11850
STIF (Suzhou) MACHINERY CO LTD - Chine	CNY	7,5833	8,22620	8,11850
STUVEX SAFETY SYSTEMS LTD	GBP		0,87260	0,87062

STIF
Comptes consolidés au 31/12/2025

Un écart de conversion issu de la différence entre les cours historiques et le cours de clôture a été constaté dans les capitaux propres :

Entité - Pays	31/12/2025		31/12/2024	
	Groupe	Minoritaires	Groupe	Minoritaires
BOSS PRODUCTS LLC - USA	76 562	7 681		
STIF AMERIQUE - USA	16 577		-4 965	
STIF USA - USA	46 923	19 889	-4 494	-1 813
STIF ASIA - Singapour	-80 049	-14 125	31 561	5 569
STIF INDONESIA - Indonésie	-100 111	-48 504	-52 156	-18 429
STIF (Suzhou) COMPONENTES CO LTD - Chine	-221 654	-39 114	36 694	6 475
STIF (Suzhou) MACHINERY CO LTD - Chine	-53 617	-9 461	2 390	421
STUVEX SAFETY SYSTEMS LTD	-15 201			
TOTAL	-330 570	-83 634	9 030	-7 777

3.14. Autres capitaux propres

Les autres capitaux propres sont notamment constitués des subventions d'investissement suivantes :

- Certificat CEE sur centrale air comprimé de 11 666 euros dont 7 190 euros restant à reporter,
- Subvention CETIM sur ligne de peinture de 9 227 euros dont 6 578 euros restant à reporter,
- Subvention plan de relance de 250 000 euros dont 126 213 euros restant à reporter.
- Subvention CA RSAT de 36 187 euros dont 27 775 euros restant à reporter.
- Subvention Industrie du futur de 33 464 euros dont 21 658 euros restant à reporter
- Subvention TEKSIAL, pour le financement des travaux d'économie d'énergie, pour un montant de 115 011 euros, dont 54 087 restant à reporter.

Les subventions sont inscrites dans les capitaux propres consolidés pour leur montant net de l'impôt différé calculé à 25%.

STIF
Comptes consolidés au 31/12/2025

3.15. Capitaux propres

Nature	Capital	Primes	Réserves	Résultat	Autres			TOTAL	Groupe	Intérêts minoritaires
					Écarts de conversion	Titres propres	Subv.			
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2023	2 136 638	7 637 280	3 128 632	2 394 828	-141 683	184 128	16 218 741	13 881 368	1 667 383	
Affectation du résultat 31/12/2023			1 423 383	-1 423 383						
Résultat 31/12/2024				10 143 081			10 143 081	9 880 842	482 119	
Distributions de l'entité consolidante				-966 077			-966 077	-966 077		
Distributions des autres entités			6 277	-5 366	-1 367		-456	6 277	-6 733	
Variation des écarts de conversion					144 183		144 183	119 787	24 396	
Subventions d'investissements						-4 414	-4 414	-8 205	3 791	
Acquisition titres STIF AGIA			-1 097 372				-1 097 372		-1 097 372	
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2024	2 136 638	7 637 280	3 480 820	10 143 081	1 263	169 714	23 437 888	22 484 082	943 684	
Affectation du résultat 31/12/2024			7 101 744	-7 101 744						
Variation de capital de l'entité consolidante	21 353	-21 353								
Résultat 31/12/2025				12 276 789			12 276 789	11 761 884	624 116	
Distributions de l'entité consolidante				-3 028 526			-3 028 526	-3 028 526		
Distributions des autres entités				-12 791	-72 487		-85 278	-72 487	-12 791	
Variation des écarts de conversion			-131 894		-342 970		-474 864	-399 001	-75 863	
Acquisition BOGD			159 153				159 153		159 153	
Acquisitions et cessions d'actions propres			31 117			-253 303	-222 186	-222 186		
Subventions d'investissements						-17 652	-17 652	-18 734	1 082	
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2025	2 166 891	7 616 927	10 820 840	12 276 789	-414 204	-263 303	32 044 112	30 604 832	1 639 280	

3.16. Provisions pour risques et charges

Nature	Ouverture	Variation périmètre	Dotations	Reprises	Reprises (non utilisées)	Clôture
Provisions pour risques	159 742		245 974	59 742		345 974
Provisions pour perte de change	6 795		479 933	6 795		479 933
Provisions retraite	638 791	22 263	12 595		14 724	658 025
Provisions pour charges	289 813			289 813		
TOTAL	1 095 141	22 263	738 502	356 350	14 724	1 484 832
Répartition des dotations et reprises :						
Résultat d'exploitation	-	-	258 569	367 704	14 724	-
Résultat financier	-	-	479 933	3 370		-
Résultat exceptionnel	-	-	-	-		-

• Provisions pour engagements de retraite et assimilés

Les hypothèses retenues pour le calcul des indemnités de départ à la retraite sont les suivantes :

- Age de départ à la retraite : 64 ans
- Taux d'évolution des salaires : 3 %
- Taux d'actualisation : 3,96 % par an
- Turnover : Faible
- Table de mortalité : INSEE 2024
- Initiative du départ en retraite : salariés 100%
- Taux de charges sociales : 45 %

La provision pour engagements de retraite et assimilés ne concerne que le personnel employé en France, les autres sociétés du groupe n'étant pas soumises à verser des indemnités de départ en retraite selon les réglementations locales en vigueur.

3.17. Emprunts et dettes financières

Les emprunts et dettes financières au 31 décembre 2025 se répartissent de la manière suivante :

Échéances des dettes	Montant	A moins d'un an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des étab. de crédit	37 285 830	5 217 381	18 498 761	13 569 688
Intérêts courus sur emprunts	120 605	120 605		
Emprunts en crédit-bail	324 625	222 752	101 873	
Concours bancaires courants	5 073 125	5 073 125		
Autres dettes financières	305 132	45 132	260 000	
TOTAL	43 109 317	10 678 995	18 860 634	13 569 688

Un Prêt Garanti par l'Etat, d'un montant initial de 1 300 k€ amortissable sur 5 ans à compter de l'exercice 2021, figure dans la rubrique Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit. Les autres dettes financières au 31 décembre 2025 correspondent à des dépôts de garanties reçus et des comptes courants.

La variation des emprunts et dettes financières s'explique comme suit :

Nature	Ouverture	Variation périmètre	Variation change	Augmentat.	Diminution	Autres	Clôture
Emprunts et dettes auprès étab. de crédit	10 537 823	6 876 019	-1 298	28 831 314	8 846 836		37 397 022
Intérêts courus sur emprunts	315 112		-111	309	45 897	-260 000	9 413
Concours bancaires courants	13 883	56 053	471	11 030 885	6 028 167		5 073 125
Emprunts en crédit-bail mobilier	478 225	46 896	-1 744	61 057	259 809		324 625
Comptes courants d'associés	25 489	10	-1 067	20 700			45 132
Autres emprunts et dettes fi. Divers						260 000	260 000
Dépôts et cautionnements reçus	39 257				39 257		
TOTAL	11 409 789	6 978 978	-3 749	39 944 265	15 219 966		43 109 317

Les dettes en comptes courants d'associés sont vis-à-vis de la société JB PARTICIPATIONS, société détenue par le Président Directeur Général José BURGOS.

3.18. Fournisseurs et comptes rattachés

Échéances des dettes	Montant	A moins d'un an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 348 703	8 348 703		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	867 494	867 494		
TOTAL	9 216 197	9 216 197		

3.19. Autres dettes et comptes de régularisation

Échéances des dettes	Montant	A moins d'un an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Avances et acomptes reçus sur commandes	266 970	266 970		
Dettes fiscales	1 619 683	1 619 683		
Impôts différés passifs	73 363	73 363		
Dettes sociales	4 240 567	4 240 567		
Autres dettes	551 032	551 032		
Produits constatés d'avance	637 135	637 135		
Ecart de conversion passif	184 059	184 059		
TOTAL	7 572 809	7 572 809		

Les produits constatés d'avance sont relatifs à l'exploitation, correspondant à des factures d'acomptes clients dont la livraison sera effective sur le prochain exercice.

4. Explications des postes du compte de résultat consolidé

4.1. Chiffre d'affaires

La répartition du chiffre d'affaires par activité et par zone géographique du client final s'explique comme suit :

Nature	31/12/2025			31/12/2024		
	France	Export	Total	France	Export	Total
Activité Godets	739 985	2 799 747	3 539 732	1 087 808	2 467 152	3 554 958
Activité Godets Plastique	129 885	1 610 849	1 740 734	121 739	1 487 520	1 609 259
Activité Raccords	714 748	4 869 115	5 583 863	834 728	4 621 316	5 456 044
Activité Explosion Industrie passive	1 303 555	15 328 097	16 631 652	872 181	9 959 480	10 831 661
Activité Explosion Energy	200 060	41 216 789	41 416 849	321 698	28 963 827	29 285 525
Activité Explosion industrie active	1 243 055	5 560 434	6 803 489			
Autres produits pour la manutention en vrac	3 227 510	5 503 151	8 730 661	3 428 788	5 364 360	8 793 148
Distribution USA		4 357 202	4 357 202			
Autres activités et frais de port	867 580	856 526	1 724 086	1 302 857	401 170	1 704 027
TOTAL	8 426 358	82 101 909	90 528 267	7 969 795	53 264 825	61 234 620

La répartition du chiffre d'affaires par nature s'explique comme suit :

Nature	31/12/2025			31/12/2024		
	France	Export	Total	France	Export	Total
Ventes de marchandises		11 895 680	11 895 680			
Production vendue de biens	8 259 865	68 587 895	76 847 760	7 835 835	52 765 473	60 601 308
Production vendue de services	22 953	672 821	695 774	3 764	55 956	59 720
Autres revenus	143 540	945 513	1 089 053	130 198	443 398	573 592
TOTAL	8 426 358	82 101 909	90 528 267	7 969 795	53 264 825	61 234 620

Les autres revenus concernent principalement les frais de port des productions vendues.

La répartition du chiffre d'affaires par zone géographique de localisation des entités du groupe se résume ainsi :

Nature	31/12/2025			31/12/2024		
	Europe	Asie	Amérique	Europe	Asie	Amérique
Chiffre d'affaires	59 901 127	22 744 753	7 882 387	54 068 837	7 142 840	22 943
TOTAL	59 901 127	22 744 753	7 882 387	54 068 837	7 142 840	22 943

4.2. Autres produits d'exploitation

Nature	31/12/2025	31/12/2024
Production stockée	-857 579	1 064 408
Production immobilisée	332 767	340 703
Subventions d'exploitation	44 128	5 000
QP de subv. virée au compte de résultat	46 666	
Reprises dépréciations actif circulant	517 555	365 140
Reprises provisions risques et charges	367 704	1 426
Gains de change sur det. et créan. commerciales	55 060	515 261
Produits des cessions d'immobilisations	285 915	
Autres produits	125 855	168 714
TOTAL	918 071	2 460 652

La production immobilisée correspond aux fabrications de matériels et outillages.
Les autres produits d'exploitation comprennent les gains de changes pour 55 k€.

4.3. Achats consommés

Nature	31/12/2025	31/12/2024
Achats de marchandises (y compris droits de douane)	5 570 960	
Variation de stock de marchandises	-29 082	
Achats de matières premières et autres appro.	24 462 736	25 397 275
Variation de stock matières premières et approv.	2 052 450	-3 514 938
TOTAL	32 057 064	21 882 337

4.4. Charges de personnel et effectif**4.4.1 Charges de personnel**

Nature	31/12/2025	31/12/2024
Salaires et traitements	15 512 939	9 162 545
Charges sociales	4 658 558	3 330 339
Participation des salariés	1 018 587	1 018 196
TOTAL	21 190 084	13 511 080

STIF
Comptes consolidés au 31/12/2025

4.4.2 Effectifs

Nature	Contrats à durée indéterminée	Contrats à durée déterminée	Salariés intérimaires	Total 31/12/2025	Total 31/12/2024
Sales & marketing	73	10	2	85	39
Manufacturing & supply-chain	166	49	3	218	147
Support	31	6	1	38	26
R&D	23	4		27	22
TOTAL	293	69	6	368	234

L'effectif présenté est l'effectif annuel moyen équivalent temps plein.

4.5. Autres charges d'exploitation

Nature	31/12/2025	31/12/2024
Achats d'études et prestations de services	876 932	1 177 220
Achats de matériel, équipements et travaux	86 649	
Achats non stockés de matières et fournitures	1 280 264	964 890
Autres achats		171 520
Sous-traitance générale	733 325	1 366
Locations	1 830 409	1 068 960
Entretiens et réparations	769 834	685 162
Primes d'assurance	572 998	390 811
Etudes, documentations, séminaires	518 399	163 687
Personnel intérimaire	1 445 097	1 167 403
Rémunérations d'intermédiaires, honoraires	3 232 469	2 276 939
Publicité, publications, relations publiques	980 321	583 361
Transports de biens et du personnel	270 082	151 471
Déplacements, missions et réceptions	2 265 030	1 697 789
Frais postaux et de télécommunications	151 403	55 449
Services bancaires et assimilés	240 471	175 300
Divers (cotisations, frais de recrutement, ...)	191 969	140 030
Autres charges d'exploitations	844 833	757 961
Pertes de change sur dettes et créances commerciales	525 910	49 656
Valeur comptable des actifs cédés	109 813	
TOTAL	16 926 208	11 678 975

Le poste Achats d'études et de prestations de services constitue une charge variable en lien direct avec l'activité.

Les charges de locations correspondent à des locations mobilières, de matériels et outillages.

Le poste Rémunération d'intermédiaires, honoraires inclut principalement les commissions de courtage sur ventes, les honoraires de conseil et d'accompagnement commercial.

Le poste Publicité, publications, relations publiques inclut principalement la participation à des foires et expositions.

Les autres charges d'exploitation comprennent les pertes de changes pour 525 k€.

4.6. Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions

Nature	31/12/2025	31/12/2024
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	160 178	17 347
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	2 253 120	1 500 938
Dépréciations des immobilisations corporelles	2 074	76 988
Dépréciations des stocks	510 304	302 472
Dépréciations des créances clients	13 280	116 980
Dotations aux provisions pour risques et charges	258 568	486 886
TOTAL	3 197 524	2 501 611

4.7. Information sectorielle du résultat d'exploitation

La classification par zone géographique de localisation se résume ainsi :

Nature	31/12/2025			31/12/2024		
	Europe	Asie	Amérique	Europe	Asie	Amérique
Résultat d'exploitation	11 882 891	7 590 411	-1 988 261	10 198 515	3 388 591	-151 820
TOTAL	11 882 891	7 590 411	-1 988 261	10 198 515	3 388 591	-151 820

4.8. Produits et charges financiers

Nature	31/12/2025		31/12/2024	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Intérêts des emprunts bancaires		1 008 420		464 918
Intérêts des dettes de crédit-bail		6 564		9 764
Intérêts des comptes courants		26 950		
Intérêts bancaires		31 593		19 259
Escomptes		13 466	7 468	15 076
Gains et pertes de change	4 709	152 684	81 055	8 439
Amortissements, dépréciations, provisions	6 795	584 304	39 883	6 795
Résultat BOSS PRODUCTS LLC			35 876	
Autres produits et charges financiers	98 749	119 589	152 386	
TOTAL	110 253	1 943 570	316 668	524 251

4.9. Produits et charges exceptionnels

Nature	31/12/2025		31/12/2024	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Produits de cession des éléments d'actif			53 226	
Valeur comptable éléments d'actif cédés				35 589
QP de subv. virée au compte de résultat			57 217	
Pénalités et amendes				1 250
Autres produits et charges exceptionnels			12 261	54
TOTAL			122 704	36 893

Les produits de cession des actifs immobilisés sont comptabilisés au sein du résultat d'exploitation en 2025 dans le poste Autres produits.

Les valeurs comptables des éléments d'actifs cédés intègrent le résultat d'exploitation en 2025 dans le poste Autres charges.

4.10. Impôts sur les résultats

4.10.1 Preuve d'impôt

Rationalisation de l'impôt	31/12/2025	31/12/2024
Résultat d'ensemble consolidé	12 275 799	10 143 061
+ Impôt sur les résultats (a)	3 175 725	3 168 453
Résultat théorique taxable	15 451 524	13 311 514
Impôt théorique au taux en vigueur de 25% (b)	3 862 881	3 327 879
Différence d'impôt (a) - (b)	-687 156	-159 426

Justification de la différence d'impôt	31/12/2025	31/12/2024
Différences de taux Etranger	-678 343	-113 499
Charges non déductibles et produits non imposables	141 810	75 666
Retraitements fiscaux Asie	-219 391	-5 937
Retraitements fiscaux belges	39 993	
Suramortissements loi "Macron"	19 459	-24 138
Déficits de l'exercice non reportables	613 745	44 825
Contribution additionnelle	61 893	71 918
Impact du taux réduit en Chine	-427 549	
Crédits d'impôt	-302 812	-208 259
Régularisation d'IS	64 039	
Différence d'impôt (a) - (b)	-687 156	-159 426

4.10.2 Ventilation des actifs et passifs d'impôt différé

Nature	31/12/2025	31/12/2024
Frais d'acquisition de titres	117 118	2 527
Provisions pour engagements de retraite	156 593	159 698
Contrats de location-financement	6 704	7 301
Ajustement des comptes réciproques	5 004	48 464
Profits internes sur stocks	89 462	219 125
Décalages temporaires	327 282	269 121
Déficits fiscaux reportables (1)	113 113	96 125
Impôts différés Actif	815 276	802 361
Provisions réglementées	89 576	83 718
Subventions d'investissement	60 876	72 511
Décalages temporaires Asie	122 490	389 574
Différences temporaires STUVEX	20 570	
Profits internes sur cessions d'actifs immobilisés	15 788	16 740
Provisions pour impôts	64 039	
Impôts différés Passif	373 339	562 543
Solde des impôts différés (Actif - Passif)	441 937	239 818
Après compensation par entité fiscale :		
Actifs d'impôt différé	515 300	557 286
Passif d'impôt différé	73 363	317 468

(1) Les déficits reportables pour lesquels un impôt différé actif a été comptabilisé sont les suivants :

Entités	Déficit reportable	Impôt comptabilisé
STIF PLASTIC	353 962	88 491
IEXT	18 833	4 708
STUVEX INTERNATIONAL	79 657	19 914
TOTAL	452 452	113 113

5. Autres informations

5.1. Résultat par action

Aucun instrument dilutif n'ayant été émis, le résultat dilué par action est égal au résultat par action.

Nature	Nombre d'actions	Résultat groupe	Résultat par action
Résultat de base par action	5 130 986	11 751 684	2,2903
Résultat dilué par action	5 130 986	11 751 684	2,2903

Le nombre d'actions correspond au nombre moyen pondéré d'actions.

5.2. Engagements hors bilan

Les créances commerciales vendues dans le cadre du contrat d'affacturage s'élèvent à 6 979 k euros.

Dettes garanties par des suretés réelles

Privilège de prêteur de deniers sur emprunts auprès des établissements de crédit :
- Capital restant dû : 368 k euros et intérêts restants à payer : 5 k euros

Hypothèque conventionnelle sur emprunts auprès des établissements de crédit :
- Capital restant dû : 1 658 k euros et intérêts restants à payer : 80 k euros

Engagement d'hypothèque sur emprunts auprès des établissements de crédit :
- Capital restant dû : 296 k euros et intérêts restants à payer : 30 k euros

Nantissement de titres sur emprunts auprès des établissements de crédit :
- Capital restant dû : 152 k euros et intérêts restants à payer : 8 k euros

Nantissement de fonds de commerce auprès des établissements de crédit :
- Capital restant dû : 2 222 k euros et intérêts restants à payer : 5 k euros

Caution solidaire :
- Capital restant dû : 288 k euros et intérêts restants à payer : 20 k euros

Intérêts courus restants à payer :
- Les intérêts restants sur les emprunts en France sont de 738 k euros

5.3. Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de la période s'élève à 82 602 euros.

5.4. Evénements postérieurs à la clôture

Le 12 mars 2026, la société a finalisé l'acquisition, via la filiale belge TORINO, de 75,00 % du capital de la société danoise SAFEVENT, acteur danois dans le domaine de la protection passive et active contre les explosions en milieu industriel.

L'associée principale historique, la société Hvidkær Holding ApS, conserve 25,00 % du capital et Monsieur René Hvidkær reste le dirigeant de la structure.

Cette opération a principalement été financé par le financement bancaire cité précédemment.

5.5. Transactions avec les parties liées

Les transactions qui pourraient être conclues avec des parties liées sont soit jugées non significatives, soit considérées comme conclues à des conditions normales de marché.

5.6. Rémunération des dirigeants

La direction ne souhaite pas communiquer sur les sommes relatives à la rémunération des mandataires sociaux, car cela reviendrait à mentionner des éléments de rémunérations individuelles.

4.2. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES ETABLIS EN NORMES COMPTABLES FRANÇAISES POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

ALTONEO AUDIT

ERNST & YOUNG Audit

STIF
Exercice clos le 31 décembre 2025

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

ALTONEO AUDIT
144, rue des Ponts de Cé
BP 70903
49009 Angers cedex 01
S.A.S. au capital de € 260 665
499 885 333 R.C.S. Laval

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de l'Ouest-atlantique

ERNST & YOUNG Audit
Immeuble Eolios
3, rue Louis Braille
CS 10847
35208 Rennes cedex 2
S.A.S. à capital variable
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

STIF

Exercice clos le 31 décembre 2025

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

A l'Assemblée Générale de la société STIF,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société STIF relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application des règlements ANC n° 2022-06 et ANC n° 2024-05 exposées dans l'annexe des comptes consolidés.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

- ▶ concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Angers et Rennes, le 29 avril 2026

Les Commissaires aux Comptes

ALTONEO AUDIT

ERNST & YOUNG Audit

Signé par :

B13701510BFA4E0...

Julien Malcoste

Signed by:


Guillaume Ronco

4.3. COMPTES SOCIAUX POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

SA STIF

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Bilan actif

	31/12/2025 (12 mois)		31/12/2024 (12 mois)	
	Brut	Amort. prov.	Net	Net
Capital souscrit - non appelé (I)				
Frais d'établissement (II)				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	60 979,60	- 60 979,60		
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	1 824 545,23	- 88 456,53	1 736 088,70	1 174 714,22
Constructions	4 629 605,93	- 1 678 150,00	2 951 455,93	3 260 804,72
Installations techniques, matériels et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles	147 957,50	- 88 658,36	59 299,14	89 224,97
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	67 808,94		67 808,94	4 275,00
Immobilisations financières (1)				
Participations	17 464 428,62		17 464 428,62	6 463 598,06
Créances rattachées à des participations	22 172 477,52		22 172 477,52	2 957 645,88
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés	353 299,50		353 299,50	142 878,78
Prêts				
Autres immobilisations financières	581 368,73		581 368,73	581 368,73
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (III)	47 302 471,57	- 1 916 244,49	45 386 227,08	14 674 510,36
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production				
Produits finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (2)				
Clients et comptes rattachés	1 218 404,91		1 218 404,91	271 446,29
Autres créances	9 982 192,67		9 982 192,67	5 624 785,77
Charges constatées d'avance	98 584,00		98 584,00	40 942,00
Capital souscrit - appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres	2 620 437,68		2 620 437,68	3 604 800,05
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	398 685,25		398 685,25	790 316,30
TOTAL ACTIF CIRCULANT (IV)	14 318 304,51		14 318 304,51	10 332 290,41
Frais d'émission des emprunts (V)	730 599,83		730 599,83	
Primes de remboursement des obligations (VI)				
Écarts de conversion et différences d'évaluation - Actif (VII)	301 482,85		301 482,85	
TOTAL ACTIF (I à VII)	62 652 858,76	- 1 916 244,49	60 736 614,27	25 006 800,77
(1) Dont à moins d'un an (brut)	22 172 477,52			2 957 645,88
(2) Dont à moins d'un an (brut)	11 282 635,58			5 937 174,06
Clause de réserve de propriété - Immobilisations				
Clause de réserve de propriété - Stocks				
Clause de réserve de propriété - Créances				

Bilan passif

	31/12/2025 (12 mois)	31/12/2024 (12 mois)
	Total	Total
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel (1)	2 156 891,10	2 135 538,30
Primes d'émission, de fusion, d'apport	7 515 926,90	7 537 279,70
Ecart de réévaluation		
Ecart d'équivalence		
Réserves		
Réserves légales	213 553,83	205 391,04
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	3 200 015,45	1 060 719,38
Report à nouveau	1 391,81	
Résultat de l'exercice précédent à affecter		
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	4 000 411,63	5 177 377,31
Acomptes sur dividendes		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	59 859,15	5 172,72
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	17 148 049,87	16 121 478,45
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Droits du concédant		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (I Bis)		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	327 456,85	
Provisions pour charges		9 741,60
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (II)	327 456,85	9 741,60
EMPRUNTS ET DETTES (2)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	37 174 166,69	6 020 579,23
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
Instruments financiers à terme		
Avances et acomptes reçus sur commandes en-cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	398 461,72	192 983,59
Dettes fiscales et sociales	714 367,75	2 525 100,92
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	103 628,33	1 904,95
Autres dettes	4 695 252,86	32 305,40
Produits constatés d'avance		
TOTAL DES DETTES (III)	43 085 877,35	8 772 874,09
Ecart de conversion et différences d'évaluations - passif (IV)	175 230,20	102 706,63
TOTAL PASSIF (I à IV)	60 736 614,27	25 006 800,77
(1) Dont versé	2 156 891,10	2 135 538,30
(2) Dont à moins d'un an hors Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	13 285 313,86	3 211 103,17
(3) Dont emprunts participatifs		


Compte de résultat

	31/12/2025	31/12/2024	Variation	
	(12 mois)	(12 mois)	Euros	%
	Total	Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Chiffre d'affaires				
Ventes de marchandises				
Production vendue	4 788 091,00	3 177 139,17	1 610 951,83	50,70
Chiffre d'affaires net	4 788 091,00	3 177 139,17	1 610 951,83	50,70
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions				
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	9 741,60	19 296,60	- 9 555,00	- 49,52
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	150 000,00		150 000,00	
Autres produits	96,11	12,90	83,21	645,04
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	4 947 928,71	3 196 448,67	1 751 480,04	54,79
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variations de stocks (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variations de stocks (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes (1) (2)	1 481 008,14	540 430,68	940 577,46	174,04
Impôts, taxes et versements assimilés	164 263,86	98 215,08	66 048,78	67,25
Salaires	1 584 387,00	1 102 212,62	482 174,38	43,75
Cotisations sociales	696 182,80	449 864,10	246 318,70	54,75
Dotations aux amortissements sur immobilisations	311 247,27	304 693,84	6 553,43	2,15
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				
Dotations aux provisions pour risques et charges	25 974,00	9 741,60	16 232,40	166,63
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	79 738,51		79 738,51	
Autres charges	159 182,19	52 585,06	106 597,13	202,71
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	4 501 983,77	2 557 742,98	1 944 240,79	76,01
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	445 944,94	638 705,69	- 192 760,75	- 30,18
QUOTE-PART DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits de participation (3)	4 500 000,00	4 640 079,09	- 140 079,09	- 3,02
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts de produits assimilés (3)	496 620,99	272 741,21	223 879,78	82,09
Reprises sur dépréciations et provisions		13 775,25	- 13 775,25	- 100,00
Différences positives de change				
Produits des cessions d'immobilisations financières				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	4 996 620,99	4 926 595,55	70 025,44	1,42
CHARGES FINANCIERES				
Dotations financières aux amortissements et provisions	405 854,25		405 854,25	
Intérêts et charges assimilées (4)	937 816,63	1 117 393,05	820 423,58	698,87
Différences négatives de change	10 308,99	1 681,95	8 627,04	512,92
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie				
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (VI)	1 353 979,87	1 119 075,00	1 234 904,87	1 037,08
RESULTAT FINANCIER (V - VI)	3 642 641,12	4 807 520,55	- 1 164 879,43	- 24,23
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)	4 088 586,06	5 446 226,24	- 1 357 640,18	- 24,93
Produits exceptionnels (VII)		12 261,00	- 12 261,00	- 100,00
Charges exceptionnelles (VIII)	54 686,43	3 109,93	51 576,50	1 658,45
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	- 54 686,43	9 151,07	- 63 837,50	- 697,60
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	33 488,00	278 000,00	- 244 512,00	- 87,95
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	9 944 549,70	8 135 305,22	1 809 244,48	22,24
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	5 944 138,07	2 957 927,91	2 986 210,16	100,96
RESULTAT DE L'EXERCICE	4 000 411,63	5 177 377,31	- 1 176 965,68	- 22,73
(1) Redevances de crédit-bail mobilier				
(2) Redevances de crédit-bail immobilier				
(3) Dont produits concernant les entités liées	4 892 959,67	4 772 879,31		

SA STIF

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

	31/12/2025	31/12/2024	Variation	
	(12 mois)	(12 mois)	Euros	%
	Total	Total		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées	50 975,69	802,28		



Annexe



Principes généraux d'établissement des comptes sociaux

Principes généraux

Base de préparation des comptes sociaux

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions du règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 relatif au Plan Comptable Général, modifié par le règlement ANC n°2016-07 du 4 novembre 2016 et par le règlement ANC n°2022-06 du 26 décembre 2023, ainsi qu'aux avis, et recommandations ultérieures de l'ANC.

Il s'agit du premier exercice où la société SA STIF applique le règlement ANC n°2022-06. Cette première application constitue un changement de méthode résultant d'une évolution de la réglementation comptable.

Les conventions comptables d'établissement et de présentation des comptes sociaux ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices.

Application du règlement ANC 2022-06 :

Reclassements de présentation des comptes

Les reclassements de présentation des présents comptes, nécessaires pour l'application du référentiel comptable à jour nécessitent les commentaires suivants :

- Les comptes courants et les intérêts courus liés, apparaissant auparavant sur la ligne "Emprunts et dettes financières diverses", sont reclassés en "Autres dettes" pour un montant de 23 256,20 euros
- Sur le compte de résultat, les principaux changements portent sur la suppression des transferts de charges, technique permettant de modifier l'affectation d'une charge, et la redéfinition du résultat exceptionnel, désormais limité aux événements majeurs et inhabituels, aux écritures purement fiscales et aux corrections d'erreurs.

Les reclassements opérés sur le compte de résultat sont les suivants :

- Les reprises sur amortissements, dépréciations et provisions étant constitués uniquement de reprise des avantages en nature (transferts de charges), ils sont reclassés au poste "Salaires" pour l'exercice 2025. Le montant s'élève à 67 268,66 euros, contre 19 296,60 euros au titre de l'exercice 2024.
- Il est à noter qu'au titre de 2025, la société présente en résultat courant des éléments qui auraient été classés en résultat exceptionnel avant l'entrée en vigueur du nouveau règlement, notamment des charges et produits relatifs à des cessions d'immobilisations, pour respectivement 79 738,51 euros et 150 000,00 euros.

Modifications de présentation :

Pour se conformer aux nouveaux modèles, des modifications de présentation ont été opérées sur la colonne 2024, sans constituer un retraitement : les charges et produits exceptionnels, auparavant ventilés sur plusieurs lignes, ont été regroupés sur une seule ligne et les transferts de charges ont été imputés sur les comptes de charges par nature.

Dérogations

Dérogations aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels

L'élaboration des présents comptes annuels ne nécessite pas d'adapter et/ou de déroger aux principes généraux.

Principes généraux

Liste des principales méthodes retenues par l'entité

En gras : la méthode retenue par l'entité.	
Postes	Méthodes Comptables
Comptabilisation des frais de constitution, de transformation et de premier établissement en application de l'article 212-9	Inscription à l'actif comme frais d'établissement Constatation en charges de l'exercice N/A
Comptabilisation des frais d'augmentation de capital, de fusion, de scission, d'apport en application de l'article 212-9	Actif comme frais d'établissement Charges Imputés sur les primes d'émission et de fusion. Si la prime est insuffisante pour permettre l'imputation de la totalité des frais, l'excédent des frais est comptabilisé en charges. N/A
Comptabilisation des coûts de développement et des frais de création de solutions informatiques en application des articles 212-3 et 611-3	Inscription à l'actif Constatation en charges de l'exercice N/A
Comptabilisation des frais externes afférents à des formations nécessaires à la mise en service des immobilisations incorporelles et corporelles en application de l'article 213-8	Incorporation dans le coût d'entrée de l'actif Constatation en charges de l'exercice N/A
Comptabilisation des droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition des immobilisations incorporelles et corporelles en application des articles 213-8 et 213-22	Incorporation dans le coût d'entrée de l'actif Constatation en charges de l'exercice N/A
Comptabilisation des droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition des immobilisations financières en application des articles 221-1 et 222-1	Incorporation dans le coût d'entrée de l'actif Constatation en charges de l'exercice N/A
Évaluation des titres des sociétés contrôlées de manière exclusive en application de l'article 221-4	Evaluation au coût historique Evaluation par équivalence N/A
Évaluation des stocks en application de l'article 213-34	Coût moyen unitaire pondéré (CUMP) Premier entré, premier sorti (PEPS - FIFO) N/A
Comptabilisation des frais d'émission des emprunts en application de l'article 212-11	Actif (Répartition sur la durée de l'emprunt) Constatation en charges de l'exercice N/A
Comptabilisation des subventions d'investissements en application de l'article 312-1	Capitaux propres (Étalement du produit sur plusieurs exercices) Prise en compte immédiatement en produit N/A
Engagements en matière de pensions, de compléments de retraite, d'indemnités et versements similaires	Provision (Méthode de référence définie à l'article 121-5) Informations dans l'annexe N/A

Postes	Méthodes Comptables
Comptabilisation des programmes pluriannuels de gros entretien ou de grandes révisions en application de l'article 214-10	Composant distinct de l'immobilisation Provisions pour gros entretien N/A
Amortissement des primes de remboursement des emprunts en application de l'article 212-10	Linéaire Au prorata des intérêts courus N/A
Comptabilisation des coûts d'emprunt engagés pour financer l'acquisition ou la production d'un actif éligible en application de l'article 213-9	Incorporation des coûts d'emprunt engagés pour financer l'acquisition ou la production des actifs éligibles dans le coût de l'actif Constatation en charges de l'exercice N/A
Reconnaissance du chiffre d'affaires relatif aux contrats à long terme en application de l'article 622-2	Méthode à l'achèvement Méthode à l'avancement N/A
Comptabilisation des primes d'option en application de l'article 628-12	Étalées dans le compte de résultat sur la période de couverture Constatées en résultat au même moment que la transaction couverte ou dans la valeur d'entrée au bilan de l'élément couvert N/A
Report/déport du change à terme en application de l'article 628-13	Étalé dans le compte de résultat Constaté en résultat au même moment que la transaction couverte ou dans la valeur d'entrée au bilan de l'élément couvert N/A
Pour les petites entreprises définies à l'article L. 123-16 du code de commerce, utilisation des mesures de simplification : Amortissement des fonds commerciaux sur 10 ans en application de l'article 214-3	Oui Non N/A
Pour les petites entreprises définies à l'article L. 123-16 du code de commerce, utilisation des mesures de simplification : Utilisation de la durée d'usage pour déterminer le plan d'amortissement des immobilisations incorporelles et corporelles en application de l'article 214-13	Oui Non N/A

Principes généraux

Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture

Faits caractéristiques de l'exercice

L'exercice a été caractérisé par les faits d'importance significative suivants :

Augmentation de capital :

Aux termes des délibérations du conseil d'administration en date du 3 février 2025, constatant la réalisation définitive, le 2 février 2025, des conditions d'acquisition des actions attribuées gratuitement par délibérations du conseil d'administration en date du 2 février 2024 ainsi que l'augmentation de capital en résultant, le capital social de la société STIF a été augmenté d'un montant de 21.352,80 euros pour être porté de 2.135.538,30 euros à 2.156.891,10 euros, par voie d'émission de 50 840 actions d'une valeur nominale de 0,42 euros chacune.

Signature d'un financement bancaire syndiqué :

En date du 5 juin 2025, la société STIF a conclu un contrat de crédit syndiqué de 40 000 000,00 euros avec diverses banques, pour le financement de ses investissements, notamment l'acquisition de nouvelles filiales. Ce financement s'établit à hauteur de 30 000 000,00 euros en lignes de crédit, et 10 000 000,00 euros en lignes de crédit renouvelables.

Au 31 décembre 2025, la dette liée à ce financement syndiqué s'établit à 26 500 000,00 euros en lignes de crédit, et à 5 000 000,00 euros en lignes de crédit renouvelables.

Acquisition de TORINO (STUVEX) :

Le 1er juillet 2025, la société a finalisé l'acquisition de 100,00 % du capital de la société belge TORINO, holding du groupe STUVEX, un acteur européen de premier plan dans les technologies de protection active contre les explosions en milieu industriel.

Cette opération a principalement été financé par le financement bancaire cité précédemment.

Augmentation de la participation dans la société BOSS PRODUCTS UK :

Détenant déjà 10,00 % du capital de la société BOSS PRODUCTS UK depuis la fin de l'année 2024, la société STIF a finalisé le 28 novembre 2025 l'acquisition de 60,00 % de son capital pour porter sa participation à 70%.

Cette acquisition a fait l'objet d'un autofinancement.

Auparavant classée en "Autres titres immobilisés", cette participation a été reclassée sur l'exercice en "Titres de participation".

Modification du gestionnaire du compte de liquidités pour l'acquisition d'actions propres :

Sur l'exercice 2025, la société STIF a changé de gestionnaire de son compte de liquidité, pour l'acquisition et la cession d'actions propres de la société.

Au 31 décembre 2025, les actions propres de la société, comprises dans ses immobilisations financières, s'élèvent à 253 302,90 euros, et ne font pas l'objet d'une dépréciation.

Faits caractéristiques postérieurs à la clôture

Postérieurement à la clôture de l'exercice, les faits d'importance significative suivants sont à signaler :

Acquisition de SAFEVENT :

Le 12 mars 2026, la société a finalisé l'acquisition, via la filiale belge TORINO, de 75,00 % du capital de la société danoise SAFEVENT, acteur danois dans le domaine de la protection passive et active contre les explosions en milieu industriel. L'associée principale historique, la société Hvidkær Holding ApS, conserve 25,00 % du capital et Monsieur René Hvidkær reste le dirigeant de la structure.

Cette opération a principalement été financé par le financement bancaire cité précédemment.

Comptes consolidés

Identité de la société mère consolidant les comptes de la société

Consolidation du groupe STIF par la SA STIF :

La société STIF agissant en tant que société tête de groupe, elle agit en tant que société mère consolidant les comptes de la société et de ses filiales.

Dénomination sociale : STIF

Forme : Société Anonyme (SA)

N° d'identification si entité française : 481 236 974

Au capital de : 2 156 891,10 euros

Adresse du siège social et lieu où des copies des états financiers consolidés peuvent être obtenues : Rue de Savennières - Zone Artisanale de la Lande - 49170 SAINT-GEORGES SUR LOIRE

Consolidation de la société STIF par la société dirigeante :

La société STIF est détenue à hauteur de 39,46 % par la société SAS JB PARTICIPATIONS. Cette détention lui confère, par ses actions à droit de vote double, 52,26 % des droits de vote. Ainsi, cette dernière est tenue de réaliser une présentation des comptes consolidés de ses comptes avec ceux de la SA STIF.

Dénomination sociale : JB PARTICIPATIONS

Forme : Société par actions simplifiées (SAS)

N° d'identification si entité française : 878 806 728

Au capital de : 2 310 837,00 euros

Adresse du siège social et lieu où des copies des états financiers consolidés peuvent être obtenues : Rue de Savennières - Zone Artisanale de la Lande - 49170 SAINT-GEORGES SUR LOIRE

Notes relatives aux postes du bilan**Actif immobilisé****Informations relatives à l'actif immobilisé****Précisions sur les valeurs d'acquisition**

Les immobilisations incorporelles, corporelles et financières sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Tableau des immobilisations

	Montant début d'exercice	Réévaluations	Acquisitions et assimilés	Virement poste à poste	Cessions et assimilés	Montant fin d'exercice	Valeur d'origine des im mos réévaluées
FRAIS D'ETABLISSEMENT							
Frais d'établissement							
Sous-total							
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES							
Frais de développement							
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	60 979,60					60 979,60	
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
Immobilisations incorporelles en cours							
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles							
Sous-total	60 979,60					60 979,60	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES							
Terrains	1 229 824,29			613 085,64	18 364,70	1 824 545,23	
Constructions	4 794 888,23				165 282,30	4 629 605,93	
Constructions sur sol propre	2 956 586,56				165 282,30	2 791 304,26	
Constructions sur sol d'autrui							
Installations générales, agencements, aménagement des constructions	1 838 301,67					1 838 301,67	
Installations techniques matériels et outillages industriels							
Autres immobilisations corporelles	162 021,80				14 064,30	147 957,50	
Installations générales, agencements, aménagement divers	14 064,30				14 064,30		
Matériel de transport	145 450,00					145 450,00	
Matériel de bureau et informatique, mobilier	2 507,50					2 507,50	
Emballages récupérables et divers							
Immobilisations corporelles en cours	4 275,00		679 629,58	- 613 085,64	3 010,00	67 808,94	
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles							
Sous-total	6 191 009,32		679 629,58		200 721,30	6 669 917,60	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES							
Participations évaluées par mise en équivalence							
Autres participations	6 463 598,06		11 000 711,10	119,46		17 464 428,62	
Créances rattachées à des participations	2 957 645,88		19 457 616,46		242 784,82	22 172 477,52	
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille							
Autres titres immobilisés	142 878,78		587 991,20	- 119,46	377 451,02	353 299,50	
Prêts							
Autres immobilisations financières	581 368,73					581 368,73	
Sous-total	10 145 491,45		31 046 318,76		620 235,84	40 571 574,37	
Total	16 397 480,37		31 725 948,34		820 957,14	47 302 471,57	

Les flux s'analysent comme suit :

Actif immobilisé - Ventilation des augmentations

	Réévaluations	Virements		Entrées		
	Réévaluations	De poste à poste	Provenant de l'actif circulant	Acquisitions	Apports	Créations
FRAIS D'ETABLISSEMENT						
Frais d'établissement						
Sous-total						
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
Frais de développement						
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles						
Sous-total						
IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
Terrains		613 085,64				
Constructions						
Constructions sur sol propre						
Constructions sur sol d'autrui						
Installations générales, agencements, aménagements des constructions						
Installations techniques matériels et outillages industriels						
Autres immobilisations corporelles						
Installations générales, agencements, aménagements divers						
Matériel de transport						
Matériel de bureau et informatique, mobilier						
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours				679 629,58		
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles						
Sous-total		613 085,64		679 629,58		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES						
Participations évaluées par mise en équivalence						
Autres participations		119,46		11 000 711,10		
Créances rattachées à des participations		76 761,83	19 457 616,46			
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés				587 991,20		
Prêts						
Autres immobilisations financières						
Sous-total		76 881,29	19 457 616,46	11 588 702,30		
Total		689 966,93	19 457 616,46	12 268 331,88		

Actif immobilisé - Ventilation des diminutions

	Virements		Sorties		
	De poste à poste	Provenant de l'actif circulant	Cessions	Scissions	Mises hors service
FRAIS D'ETABLISSEMENT					
Frais d'établissement					
Sous-total					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Frais de développement					
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Sous-total					
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains			18 364,70		
Constructions			165 282,30		
Constructions sur sol propre			165 282,30		
Constructions sur sol d'autrui					
Installations générales, agencements, aménagements des constructions					
Installations techniques matériels et outillages industriels					
Autres immobilisations corporelles			14 064,30		
Installations générales, agencements, aménagements divers			14 064,30		
Matériel de transport					
Matériel de bureau et informatique, mobilier					
Emballages récupérables et divers					
Immobilisations corporelles en cours	613 085,64	3 010,00			
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles					
Sous-total	613 085,64	3 010,00	197 711,30		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
Participations évaluées par mise en équivalence					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations	76 761,83	242 784,82			
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille					
Autres titres immobilisés	119,46		377 451,02		
Prêts					
Autres immobilisations financières					
Sous-total	76 881,29	242 784,82	377 451,02		
Total	689 966,93	245 794,82	575 162,32		

Amortissements des immobilisations

	Montant début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin d'exercice
FRAIS D'ETABLISSEMENT				
Frais d'établissement				
Sous-total				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais de développement				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	60 979,60			60 979,60
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Sous-total	60 979,60			60 979,60
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	55 110,07	33 346,46		88 456,53
Constructions	1 534 083,51	247 974,98	103 908,49	1 678 150,00
Constructions sur sol propre	1 323 315,78	143 936,51	103 908,49	1 363 343,80
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements, aménagements des constructions	210 767,73	104 038,47		314 806,20
Installations techniques matériels et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles	72 796,83	29 925,83	14 064,30	88 658,36
Installations générales, agencements, aménagements divers	14 064,30		14 064,30	
Matériel de transport	57 775,97	29 090,00		86 865,97
Matériel de bureau et informatique, mobilier	956,56	835,83		1 792,39
Emballages récupérables et divers				
Sous-total	1 661 990,41	311 247,27	117 972,79	1 855 264,89
Total	1 722 970,01	311 247,27	117 972,79	1 916 244,49

(1) Dont amortissement du fonds de commerce par application de l'article 39, 1-2, al.3 du CGI

Les flux s'analysent comme suit :

Amortissements - Ventilation des augmentations

	Compléments liés à une réévaluation	Sur éléments amortis selon mode linéaire	Sur éléments amortis selon un autre mode	Dotations exceptionnelles
FRAIS D'ETABLISSEMENT				
Frais d'établissement				
Sous-total				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais de développement				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Sous-total				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains		33 346,46		
Constructions		247 974,98		
Constructions sur sol propre		143 936,51		
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements, aménagements des constructions		104 038,47		
Installations techniques matériels et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles		29 925,83		
Installations générales, agencements, aménagements divers				
Matériel de transport		29 090,00		
Matériel de bureau et informatique, mobilier		835,83		
Emballages récupérables et divers				
Sous-total		311 247,27		
Total		311 247,27		

Amortissements - Ventilation des diminutions

	Eléments transférés à l'actif circulant	Eléments cédés	Eléments mis hors service
FRAIS D'ETABLISSEMENT			
Frais d'établissement			
Sous-total			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais de développement			
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires			
Fonds commercial			
Autres immobilisations incorporelles			
Sous-total			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions		103 908,49	
Constructions sur sol propre		103 908,49	
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales, agencements, aménagements des constructions			
Installations techniques matériels et outillages industriels			
Autres immobilisations corporelles		14 064,30	
Installations générales, agencements, aménagements divers		14 064,30	
Matériel de transport			
Matériel de bureau et informatique, mobilier			
Emballages récupérables et divers			
Sous-total		117 972,79	
Total		117 972,79	

Informations relatives à l'actif immobilisé

Précisions sur les amortissements

Approche par composants

Il n'existe pas d'immobilisations significatives susceptibles de donner lieu à une approche par composants.

Valeur résiduelle

Les valeurs résiduelles des immobilisations sont considérées comme nulles car non significatives ou non mesurables.

Durée et mode d'amortissement

Immobilisations incorporelles

Seul le mode linéaire est retenu sur les durées suivantes :

- * Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires : 5 ans

Immobilisations corporelles

Seul le mode linéaire est retenu sur les durées suivantes :

- * Aménagements des terrains : de 12 ans à 20 ans
- * Constructions : de 10 ans à 50 ans
- * Agencements des constructions : de 10 ans à 20 ans
- * Installations générales, agencements et ménagements divers : 8 ans
- * Matériel de transport : 5 ans
- * Matériel informatique : 3 ans

L'ensemble des amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles est enregistré dans le compte de résultat au poste "Dotations aux amortissements des immobilisations", compris dans le "Résultat d'Exploitation".

Immobilisations financières

Tableau des filiales et participations

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-part du capital détenue	Chiffre d'affaires du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos
Renseignement concernant les filiales (+ de 50 % du capital détenu par la société)					
1. Renseignement détaillé pour chaque filiale					
STIF FRANCE (SAINT-GEORGES SUR LOIRE - FRANCE)	800 000	1 681 892	100,00	58 211 127	7 887 184
STIF AMERIQUE INC (DOVER, DELAWARE - ETATS-UNIS D'AMERIQUE)	273	- 104 045	100,00		- 145 357
STIF COMPONENTS INDUSTRIALES (CUBELLES BARCELONE - ESPAGNE)	50 000	83 409	100,00	1 917 959	82 364
TORINO HOLDING BV (HASSELT - BELGIQUE)	3 645 000	2 130 121	100,00		- 740 574
STIF ASIA PTE LTD (SINGAPOUR - SINGAPOUR)	48 852	1 327 520	85,00	13 747 456	1 630 392
BOSS PRODUCTS UK LTD (STRATHAVEN ML 10 68Q - ROYAUME-UNI)	Sans informations		70,00	Sans informations	
STIF PLASTIC (SAINT-MARTIN-DU-FOUILLOUX - FRANCE)	20 000	- 42 347	70,00	916 977	42 348
A. Total des filiales	4 564 125	5 076 550		74 793 519	8 756 357
Renseignement concernant les participations (10 % à 50 % du capital détenu par la société)					
1. Renseignement détaillé pour chaque participation					
AVANTI (ANGERS - FRANCE)	Sans informations		20,00	Sans informations	
B. Total des participations					
C. Total des filiales et participations (A+B)	4 564 125	5 076 550		74 793 519	8 756 357

	Valeurs comptables des titres détenus		Montant des prêts et avances	Montant des engagements donnés	Dividendes encaissés
	Valeur comptable Brute	Valeur comptable Nette			
Renseignement concernant les filiales (+ de 50 % du capital détenu par la société)					
1. Renseignement détaillé pour chaque filiale					
STIF FRANCE (SAINT-GEORGES SUR LOIRE - FRANCE)	2 239 788	2 239 788	8 962 351	308 186	4 500 000
STIF AMERIQUE INC (DOVER, DELAWARE - ETATS-UNIS D'AMERIQUE)	273	273	15 898 155		
STIF COMPONENTS INDUSTRIALES (CUBELLES BARCELONE - ESPAGNE)	50 000	50 000			
TORINO HOLDING BV (HASSELT - BELGIQUE)	10 975 660	10 975 660	4 913 850		
STIF ASIA PTE LTD (SINGAPOUR - SINGAPOUR)	3 878 257	3 878 257	150 000		
BOSS PRODUCTS UK LTD (STRATHAVEN ML 10 68Q - ROYAUME-UNI)	121	121	446 574		
STIF PLASTIC (SAINT-MARTIN-DU-FOUILLOUX - FRANCE)	295 280	295 280	450 945		
A. Total des filiales	17 439 379	17 439 379	30 821 875	308 186	4 500 000
Renseignement concernant les participations (10 % à 50 % du capital détenu par la société)					
1. Renseignement détaillé pour chaque participation					
AVANTI (ANGERS - FRANCE)	25 050	25 050	100 000	Sans informations	
B. Total des participations	25 050	25 050	100 000		
C. Total des filiales et participations (A+B)	17 464 429	17 464 429	30 921 875	308 186	4 500 000

Observations

L'ensemble des sociétés détenues clôturent leurs exercices au 31 décembre 2025.

Les dividendes perçus se rattachent aux exercices clos le 31 décembre 2024. Le régime fiscal qui leur est appliqué est le régime des sociétés mères filles, lorsque la société y est éligible, exception faite de la filiale STIF FRANCE, intégrée fiscalement, pour laquelle il est appliqué ledit régime.

Informations relatives à l'actif immobilisé

Précisions sur certains éléments de l'actif immobilisé

Éléments spécifiques inscrits dans les immobilisations financières

Mali technique

Les malis techniques relatifs aux fusions réalisées aux valeurs comptables sont inscrits dans un sous-compte "Autres immobilisations incorporelles", "Autres immobilisations corporelles" ou "Autres immobilisations financières", selon la nature des actifs sous-jacents auxquels ils sont affectés.

La société STIF comprend dans ses autres immobilisations financières un mali technique de fusion d'actifs financiers, pour un montant de 431 368,73 euros. Il ne fait pas l'objet d'un amortissement.

Créances :

Les créances clients sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les risques liés à des litiges connus au moment de l'établissement des comptes dont la survenance a été estimée probable et dont les risques sont quantifiables font l'objet de provisions.

Le total des créances à la clôture de l'exercice et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

État des créances

	Montant Brut	A moins d'un an	A plus d'un an
CRÉANCES DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	22 753 846,25	22 172 477,52	581 368,73
Créances rattachées à des participations	22 172 477,52	22 172 477,52	
Prêts (1) (2) (3)			
Autres immobilisations financières	581 368,73		581 368,73
CRÉANCES DE L'ACTIF CIRCULANT	11 299 181,58	11 282 635,58	16 546,00
Créances clients	1 218 404,91	1 218 404,91	
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	1 218 404,91	1 218 404,91	
Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie (4)			
Créances sociales			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Créances fiscales	726 304,85	726 304,85	
Impôts sur les bénéfices	597 311,00	597 311,00	
Taxe sur la valeur ajoutée	128 993,85	128 993,85	
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Etat et autres collectivités publiques - Divers			
Autres créances	9 255 887,82	9 255 887,82	
Groupes et associés (3)	9 142 357,48	9 142 357,48	
Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	113 530,34	113 530,34	
Charges constatées d'avance	98 584,00	82 038,00	16 546,00
Total des créances	34 053 027,83	33 455 113,10	597 914,73
(1) Prêts accordés en cours d'exercice			
(2) Remboursements obtenus en cours d'exercice			
(3) Dont prêts accordés aux associés personnes physiques			
(4) Provision pour dépréciation antérieurement constituée			

Précisions sur certains postes de l'actif**Charges constatées d'avance**

	Exploitation	Exceptionnel	Financier
Charges constatées d'avance	98 584,00		
Total	98 584,00		

Valeurs mobilières de placement et disponibilités

Les valeurs mobilières de placement et les disponibilités sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les concours bancaires courants sont notamment composés de la ligne de crédit renouvelable de 5 000 000,00 euros du financement syndiqué. Ils sont comptabilisés à leur coût historique de tirage.

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 2 156 891,10 euros décomposé en 5 135 455 titres d'une valeur nominale de 0,42 euros.

Au 31 décembre 2025, 2 463 999 titres de la société, soit 47,98 % du capital, sont détenus par des actionnaires non identifiés du marché réglementé.

Actions et parts sociales émises pendant l'exercice

	Actions et parts sociales émises pendant l'exercice			
	Nombre d'actions / parts sociales à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Nombre d'actions / parts sociales à la clôture de l'exercice
Actions / Parts sociales	5 084 615,00	50 840,00		5 135 455,00

L'augmentation de capital de 50 840 actions correspond à l'attribution gratuite d'actions aux salariés du groupe, actée par décision du Conseil d'Administration du 2 février 2024 et réalisée le 2 février 2025.

Cette augmentation de 50 840 actions a été réalisée à une valeur nominale de 0,42 euros.

La seule condition d'accès à cette attribution gratuite d'actions en faveur les salariés est d'être titulaire d'un contrat de travail à durée indéterminée au sein des sociétés françaises du groupe (SA STIF, SAS STIF FRANCE, SAS STIF PLASTIC), à la date de la décision d'attribution.

Nombre et valeur des actions par catégorie

	Nombre et valeur des actions / parts sociales par catégorie		
	Nombre d'actions / parts sociales	Valeur nominale	Montant
Actions ordinaires	2 514 839,00	0,42	1 056 232,38
Actions à droit de vote double	2 620 616,00	0,42	1 100 658,72
Actions à dividende prioritaire			
Actions de priorité			
Actions de jouissance			
Autres			
Total	5 135 455,00		2 156 891,10

Tableau de variation des capitaux propres

	Montant à l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat	Distribution de dividendes	Augmentation de capital	Réduction de capital	Résultat de l'exercice	Autres	Montant à la clôture de l'exercice
CAPITAUX PROPRES								
Capital social ou individuel	2 135 538,30			21 352,80				2 156 891,10
Primes d'émission, de fusion, d'apport	7 537 279,70				21 352,80			7 515 926,90
Ecart de réévaluation								
Ecart d'équivalence								
Réserve légale	205 391,04	8 162,79						213 553,83
Réserves statutaires ou contractuelles								
Réserves réglementées								
Autres réserves	1 060 719,38	2 139 296,07						3 200 015,45
Report à nouveau							1 391,81	1 391,81
Autres répartitions								
Dividendes		3 029 918,45	3 029 918,45					
Résultat de l'exercice précédent restant à affecter								
Résultat de l'exercice	5 177 377,31	- 5 177 377,31				4 000 411,63		4 000 411,63
Acompte sur dividende								
Subventions d'investissement								
Provisions réglementées	5 172,72						54 686,43	59 859,15
Total des capitaux propres	16 121 478,45		3 029 918,45	21 352,80	21 352,80	4 000 411,63	56 078,24	17 148 049,87
AUTRES FONDS PROPRES								
Produits des émissions de titres participatifs								
Avances conditionnées								
Droits du concédant								
Total autres fonds propres								

Les montants mentionnés dans la colonne "Autres" correspondent :

- Pour la part "Report à nouveau", aux dividendes perçus sur actions propres, sur le résultat clos au 31 décembre 2024
- Pour la part "Provisions réglementées", aux dotations aux amortissements dérogatoires de l'exercice clos au 31 décembre 2025

Provisions

Provisions Règlementées

	Montant début d'exercice	Dotation	Reprise	Montant fin d'exercice
Provisions réglementées pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires (1)	5 172,72	54 686,43		59 859,15
Autres provisions réglementées				
Total	5 172,72	54 686,43		59 859,15

(1) Dont majorations exceptionnelles de 30%

Précisions sur les capitaux propres

Provisions règlementées

Les provisions réglementées sont dotées et reprises selon les règles fiscales en vigueur. Les provisions réglementées provisionnées correspondent à l'amortissement fiscal des frais d'acquisitions de titre. Ces frais sont immobilisés et amortis sur 5 ans, par la comptabilisation d'un amortissement dérogatoire.

Provisions pour risques et charges

	Montant début d'exercice	Dotation	Reprise utilisée	Reprise non utilisée	Montant fin d'exercice
PROVISIONS POUR RISQUES					
Pour litiges					
Pour garanties données aux clients					
Pour amendes et pénalités					
Pour pertes de change		301 482,85			301 482,85
Pour pertes sur contrat					
Autres provisions pour risques		25 974,00			25 974,00
Sous-total		327 456,85			327 456,85
PROVISIONS POUR CHARGES					
Pour pensions et obligations similaires					
Pour restructurations					
Pour impôts					
Pour renouvellement des immobilisations - entreprises concessionnaires					
Pour gros entretiens ou grandes visites					
Pour remise en état					
Autres provisions pour charges	9 741,60		9 741,60		
Sous-total	9 741,60		9 741,60		
Total des provisions	9 741,60	327 456,85	9 741,60		327 456,85

Une provision pour risques est constatée sur l'exercice 2025, conformément aux règles comptables et fiscales en vigueur, pour divers risques identifiés lors de l'établissement des comptes annuels.

Pour rappel, au 31 décembre 2024, il avait été provisionné une provision pour charges, concernant les contributions sociales à verser suite à l'attribution gratuite d'actions aux salariés, actée sur l'exercice 2024 et réalisée en 2025. L'événement étant intervenu sur l'exercice, la provision est reprise.

Ventilation des dotations et reprises

	31/12/2025	31/12/2024
	(12 mois)	(12 mois)
	Total	Total
EXPLOITATION		
Dotations d'exploitation	25 974,00	9 741,60
Reprises d'exploitation	9 741,60	
Total Exploitation	- 16 232,40	- 9 741,60
FINANCIER		
Dotations financières	301 482,85	
Reprises financières		13 775,25
Total Financier	- 301 482,85	13 775,25
EXCEPTIONNEL		
Dotations exceptionnelles	54 686,43	3 109,93
Reprises exceptionnelles		
Total Exceptionnel	- 54 686,43	- 3 109,93
Total des dotations et reprises	- 372 401,68	923,72

Dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

État des dettes

	Montant Brut	A moins d'un an	A plus d'un an et cinq ans au plus	A plus de cinq ans
EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	37 174 166,69	7 373 603,20	16 234 562,34	13 566 001,15
Emprunts obligataires convertibles (1) (2)				
Autres emprunts obligataires (1) (2)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1) (2)	37 174 166,69	7 373 603,20	16 234 562,34	13 566 001,15
- Dont à 1 an au maximum à l'origine	5 000 000,00	5 000 000,00		
- Dont à plus de 1 an à l'origine	32 174 166,69	2 373 603,20	16 234 562,34	13 566 001,15
Emprunts auprès des associés				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2) (3)	398 461,72	398 461,72		
Fournisseurs et comptes rattachés				
AUTRES DETTES	5 513 248,94	5 513 248,94		
Dettes sociales	436 084,01	436 084,01		
Personnel et comptes rattachés	191 649,00	191 649,00		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	244 435,01	244 435,01		
Dettes fiscales	278 283,74	278 283,74		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	73 403,40	73 403,40		
Obligations cautionnées				
Contributions, impôts et taxes recouvrés pour le compte de l'Etat	33 015,00	33 015,00		
Autres impôts, taxes et versements assimilés	171 865,34	171 865,34		
Autres	4 798 881,19	4 798 881,19		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	103 628,33	103 628,33		
Groupe et Associés (3)	4 417 760,06	4 417 760,06		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)	277 492,80	277 492,80		
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie				
Produits constatés d'avance				
Total des dettes	43 085 877,35	13 285 313,86	16 234 562,34	13 566 001,15
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	39 500 000,00			
(2) Emprunts remboursés en cours d'exercice	8 423 516,73			
(3) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés, personnes physiques	42,36			

Dettes garanties

	Dettes garanties	Montant des sûretés	Valeurs comptables des biens donnés en garantie
Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes financières	5 474 233,34	4 300 000,00	
Avances et acomptes reçus sur commandes			
Dettes fournisseurs			
Dettes fiscales et sociales			
Dettes sur immobilisations			
Autres dettes			
Total	5 474 233,34	4 300 000,00	

Notes relatives au compte de résultat**Chiffre d'affaires :****Ventilation du chiffre d'affaires**

	France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total
Ventes de marchandises			
Production vendue - biens			
Production vendue - services	3 022 889,53	1 765 201,47	4 788 091,00
Chiffre d'affaires net	3 022 889,53	1 765 201,47	4 788 091,00

Ventilation du chiffre d'affaires par catégories d'activités

	31/12/2025 12 mois	31/12/2024 12 mois
Mandat de présidence aux filiales	360 000,00	318 333,17
Prestations de services aux filiales	3 492 134,00	2 300 661,00
Location des constructions	626 688,90	558 145,00
Refacturations de charges	309 268,10	-
Total	4 788 091,00	3 177 139,17

Ventilation du chiffre d'affaires par marchés géographiques

	31/12/2025 12 mois	31/12/2024 12 mois
Chiffre d'affaires réalisé en France	3 022 889,53	2 782 339,00
Chiffre d'affaires réalisé à l'intracommunautaire et à l'export	1 765 201,47	394 800,17
Total	4 788 091,00	3 177 139,17

Précisions relatives à certains éléments

Charges à payer

	31/12/2025 (12 mois)	31/12/2024 (12 mois)	Variation Euros	Variation %
Intérêts courus à payer - sur emprunts et dettes assimilées	111 395,77	34 291,58	77 104,19	224,85
Intérêts courus à payer - sur dettes rattachées à des participations				
Fournisseurs - Factures non parvenues	171 574,10	83 759,62	87 814,48	104,84
Clients - Rabais, remises et ristournes à accorder	277 492,80	9 049,20	268 443,60	2 966,49
Personnel - Charges à payer	191 649,00	12 708,00	178 941,00	1 408,10
Organismes sociaux - Charges à payer	71 119,00	7 064,00	64 055,00	906,78
Etat - Charges à payer	171 865,34	11 223,59	160 641,75	1 431,29
Groupes et Associés - Charges à payer	506,06	802,28	- 296,22	- 36,92
Charges à payer - Divers				
Total	995 602,07	158 898,27	836 703,80	526,57

Produits à recevoir

	31/12/2025 (12 mois)	31/12/2024 (12 mois)	Variation Euros	Variation %
Intérêts courus à recevoir - sur immobilisations financières	212 953,27	76 761,83	136 191,44	177,42
Fournisseurs - Rabais, remises et ristournes à obtenir	47 094,84		47 094,84	
Clients - Factures à établir	999 428,23	207 477,00	791 951,23	381,71
Personnel - Produits à recevoir				
Organismes sociaux - Produits à recevoir				
Etat - Produits à recevoir		30 229,00	- 30 229,00	- 100,00
Groupes et Associés - Produits à recevoir				
Intérêts courus à recevoir - Sur valeurs mobilières de placement et disponibilités	120 441,34	104 803,71	15 637,63	14,92
Produits à recevoir - Divers	6 532,49	2 001,64	4 530,85	226,36
Total	1 386 450,17	421 273,18	965 176,99	229,11

Charges et produits d'exploitations et financiers

Honoraires des commissaires aux comptes

	CAC 1 ou OTI 1	CAC 2 ou OTI 2
Honoraires afférents à la certification des comptes	13 568,66	24 050,00
Honoraires afférents à la certification des informations en matière de durabilité		
Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes et la certification des informations en matière de durabilité	5 917,50	2 496,00
Total	19 486,16	26 546,00

Résultat financier

	31/12/2025 (12 mois)	31/12/2024 (12 mois)	Variation	
	Total	Total	Euros	%
PRODUITS FINANCIERS				
Produits de participation	4 500 000,00	4 640 079,09	- 140 079,09	103,11
Produits des autres valeurs mobilières et créances				
Autres intérêts de produits assimilés	496 620,99	272 741,21	223 879,78	82,09
Reprises sur dépréciations et provisions		13 775,25	- 13 775,25	- 100,00
Différences positives de change				
Produits des cessions d'immobilisations financières				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et instruments de trésorerie				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	4 996 620,99	4 926 595,55	70 025,44	1,42
CHARGES FINANCIERES				
Dotations financières aux amortissements et provisions	405 854,25		405 854,25	
Intérêts et charges assimilées	937 816,63	117 393,05	820 423,58	698,87
Différences négatives de change	10 308,99	1 681,95	8 627,04	512,92
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et instruments de trésorerie				
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES	1 353 979,87	119 075,00	1 234 904,87	1 037,08
RESULTAT FINANCIER	3 642 641,12	4 807 520,55	- 1 164 879,43	- 24,23

Parties liées

Liste des transactions significatives :

Transactions significatives effectuées avec des parties liées :

- Dividendes perçus avec la société STIF FRANCE pour un montant de 4 500 000,00 euros

Charges et produits exceptionnels

Les éléments exceptionnels ne comprennent que l'application des règles fiscales relatives aux amortissements dérogatoires des frais d'acquisition des titres de participation, immobilisés, pour un montant de 54 686,43 euros, contre 3 109,93 euros pour l'exercice au 31 décembre 2024.

Informations relatives à la fiscalité

Crédits d'impôts

Crédits d'impôts

	Montant antérieur reporté	Montant déclaré en N	Montant imputé sur N	Montant restant N+1
CRÉANCES REPORTABLES		900,00	900,00	
Réduction d'impôt en faveur du mécénat (article 238 bis du CGI)		900,00	900,00	
Total		900,00	900,00	

	Montant
Crédit d'impôts recherche	
Autres crédits d'impôts	900,00
Total	900,00

Ventilation de l'impôt

	Résultat avant impôt	Impôt correspondant	Résultat après impôt
Résultat courant	4 088 586,06	47 611,00	4 040 975,06
Résultat exceptionnel	- 54 686,43	- 14 123,00	- 40 563,43
Participation des salariés			
Résultat comptable	4 033 899,63	33 488,00	4 000 411,63

Incidences des évaluations fiscales dérogatoires

	Dotation	Reprise	Montant
Résultat de l'exercice			4 000 411,63
Impôt sur les bénéfices			33 488,00
Supplément d'impôt lié aux distributions			
Résultat avant impôt			4 033 899,63
Provisions réglementées			
Provisions pour hausse des prix			
Amortissements dérogatoires	54 686,43		54 686,43
Autres provisions réglementées			
Provisions réglementées	54 686,43		54 686,43
Autres évaluations dérogatoires			
RESULTAT HORS EVALUATIONS FISCALES DEROGATOIRES (avant impôt)			4 088 586,06

Situation fiscale différée ou latente

	Base	Montant
SITUATION FISCALE DIFFEREE		
IMPÔT DIFFÉRÉ DÙ		
Provisions règlementées	59 859,15	
Charges déduites fiscalement et non comptabilisées		
Ecart de conversion Actif		
Résultat société transluclide - déficit		
Produits non imposables temporairement (à réintégrer l'année suivante)		
Subventions d'investissement		
Autres produits non imposables		
Éléments susceptibles d'être à l'origine d'accroissements de la dette future d'impôts	59 859,15	
IMPÔT PAYÉ D'AVANCE		
Charges non déductibles temporairement (à déduire l'année suivante)		
Congés payés		
Participation des salariés		
Autres charges		
A déduire ultérieurement	239 073,00	
Provisions pour pensions et obligations similaires		
Autres éléments	239 073,00	
Produits imposés fiscalement et non comptabilisés	191 770,20	
Éléments susceptibles d'être à l'origine d'allègements de la dette future d'impôts	430 843,20	
SITUATION FISCALE DIFFEREE NETTE	- 370 984,05	
SITUATION FISCALE LATENTE		
IMPÔT LATENT DÙ		
Plus-values différées		
Éléments susceptibles d'être à l'origine d'accroissements de la dette future d'impôts		
CRÉDIT À IMPUTER		
Déficits fiscaux reportables		
Autres		
Éléments susceptibles d'être à l'origine d'allègements de la dette future d'impôts		
SITUATION FISCALE LATENTE NETTE		
SITUATION FISCALE DIFFEREE ET LATENTE	- 370 984,05	- 92 746,01

Détail des postes :

- Autres éléments à déduire ultérieurement : abandon de créance à caractère financier envers une filiale, avec clause de retour à meilleure fortune. L'enregistrement du retour à meilleure fortune ne sera pas imposable
- Produits imposés fiscalement et non comptabilisés : écart de conversion passif au 31 décembre 2025 pour 175 230,20 euros, et plus-values latentes sur OPCVM pour 16 540,00 euros.

Informations relatives à la fiscalité

Informations liées à l'intégration fiscale

À partir de l'exercice ouvert au 01/01/2006, la société SA STIF est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SA STIF. L'option a été renouvelée en date du 01/01/2021. Elle agit en qualité de tête de groupe.

Liste des sociétés intégrées dans le groupe

Société : SAS STIF FRANCE

Siège social : Rue de Savennières - Zone Artisanale de la Lande - 49170 SAINT-GEORGES SUR LOIRE

Convention de répartition de l'impôt sur les sociétés

Méthode dite de "neutralité"

La filiale constate sa charge d'impôt comme si elle était imposée séparément, c'est à dire en tenant compte des déficits qu'elle a générés.

La société mère enregistre dans ses charges ou ses produits la différence entre la dette d'impôt du groupe et le cumul des charges d'impôt comptabilisées par les filiales.

L'impôt sur les sociétés comptabilisé n'est pas altéré par des conventions particulières au groupe.

Nature et contenu détaillé de la rubrique "Impôts sur les bénéfices"

	Montant
Impôt sur les bénéfices - Charges	2 700 426,00
Impôt sur les bénéfices - Produits	- 2 666 038,00
Crédits d'impôts	- 900,00
Total	33 488,00

Informations relatives aux opérations et engagements envers les organes d'administration, de direction ou de surveillance**Informations sur les dirigeants****Rémunérations allouées aux membres des organes de direction**

La rémunération des organes de direction n'est pas fournie car cela conduirait indirectement à communiquer une rémunération individuelle.

Informations relatives aux opérations et engagements hors bilan

Engagements donnés

	Montant
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	308 185,92
Engagements en matière de pensions	
Autres engagements donnés	3 310 995,28
Total	3 619 181,20

Dont concernant les filiales : 308 185

Dont engagements assortis de sûretés réelles : 2 596 345

Détail des avals et cautions :

Caution envers la filiale SAS STIF FRANCE sur des emprunts, pour un montant de 287 943,22 euros en capital et 20 242,70 euros en intérêts à échoir.

Détail des autres engagements donnés :

Privilège de prêteur de deniers sur emprunts auprès des établissements de crédit :

- Capital restant dû : 367 548,74 euros

- Intérêts restants à payer : 4 807,78 euros

Hypothèque conventionnelle sur emprunts auprès des établissements de crédit :

- Capital restant dû : 1 658 433,28 euros

- Intérêts restants à payer : 79 565,73 euros

Engagement d'hypothèque sur emprunts auprès des établissements de crédit :

- Capital restant dû : 295 770,13 euros

- Intérêts restants à payer : 29 995,95 euros

Nantissement de titres sur emprunts auprès des établissements de crédit :

- Capital restant dû : 152 481,19 euros

- Intérêts restants à payer : 7 742,45 euros

Intérêts restants à payer sur emprunt :

- Intérêts restants à payer sur emprunts BPI France : 714 187,52 euros

- Intérêts restants à payer sur emprunt CGL : 462,51 euros

Précisions sur les engagements hors bilan

Engagements en matière de pensions ou d'indemnités assimilées

Les engagements de l'entité se composent d'avantages long terme, postérieurs à l'emploi, consentis aux employés (en particulier, les indemnités de départ à la retraite). Notre entité ne provisionne pas ses engagements au titre des indemnités de départ à la retraite.

Les hypothèses retenues pour l'évaluation des indemnités de départ à la retraite sont les suivantes :

- Loi / Convention collective/ Accord d'entreprise : La convention collective ne prévoit pas d'indemnités de fin de carrière. Il est donc retenu un calcul sur la base des indemnités légales
- Initiative au départ : L'initiative du départ est uniquement à l'initiative du salarié dans les hypothèses retenues.
- Taux d'actualisation retenu : Le taux d'actualisation retenu est le taux de rendement des sociétés cotées en zone euro (IBOXX Euro Corporates AA 10 +), soit 3,96 % au 31 décembre 2025. Dans les calculs effectués au 31 décembre 2024, il était retenu le taux de rendement moyen des Obligations Corporates AA (IBOXX Corporate AA), à 3,35 %.
- Âge légal de départ à la retraite : L'âge de départ à la retraite du salarié retenu est le même que celui de l'an dernier, à savoir 64 ans.
- Evolution annuelle des salaires : Comme l'an dernier, il est retenu une taux de croissance annuel des salaires de 3,00 %.
- Taux de charges sociales : Le taux de charge social retenu est identique à celui retenu au 31 décembre 2024, à savoir 45,00 %.
- Table de mortalité : La table de mortalité utilisée pour le calcul est identique à celle de l'an dernier, soit la table INSEE 2024.
- Turnover : Au vu de la composition des effectifs, il est retenu comme l'an dernier un turn-over faible.

Dans le cadre de ses engagements de retraite, la société évalue et comptabilise ses engagements selon la méthode 1 de la recommandation ANC 2013-02.

Le montant de notre engagement total correspondant s'élève à 19 412 euros au titre de l'exercice 2025.

Pour rappel, au 31 décembre 2024, il n'existait pas d'engagements de retraite pour les salariés de STIF. Néanmoins, deux salariés ont été transférés de STIF FRANCE à STIF au 1er janvier 2025.

Les engagements retraite de ces salariés, calculés par erreur avec les dispositions de la convention collective de la métallurgie, et non les dispositions légales, s'établissaient à 33 547 euros.

Engagements reçus

	Montant
Avals, cautions et garanties	
Autres engagements reçus	239 073,00
Total	239 073,00

Dont concernant les filiales : 239 073

Les autres engagements reçus correspondent à un abandon de créance envers une filiale, avec clause de retour à meilleure fortune :

- Condition de retour à meilleure fortune : capitaux propres de la filiale égaux au minimum à 1,5 fois le capital social
- Délai de réalisation avant extinction de l'engagement : 10 ans, à compter du 01/01/2026, soit au 31/12/2035

Informations relatives à l'effectif**Déclaration des effectifs**

	Exercice N
Effectif moyen du personnel	5,00
Dont apprentis	
Dont handicapés	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	

Effectif par catégorie

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
EFFECTIF MOYEN DU PERSONNEL	5,00	
Cadres	5,00	
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés		
Ouvriers		
Total	5,00	

Autres informations financières

Suite à l'application du nouveau règlement comptable ANC 2022-06, sont présentés ci-après les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2024 tels qu'arrêtés, approuvés et certifiés. Cette présentation permet de faciliter la compréhension des comptes 2025 et de justifier de l'intangibilité du bilan d'ouverture.

Bilan actif

	31/12/2024 (12 mois)		31/12/2023 (12 mois)	
	Brut	Amort. prov.	Net	Net
Capital souscrit - non appelé (1)				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Recherche et développement				
Concessions, brevets, droits similaires	60 979,60	- 60 979,60		
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains	1 229 824,29	- 55 110,07	1 174 714,22	1 159 350,99
Constructions	4 794 888,23	- 1 534 083,51	3 260 804,72	3 499 514,96
Installations techniques, matériels et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles	162 021,80	- 72 796,83	89 224,97	119 150,80
Immobilisations corporelles en cours	4 275,00		4 275,00	
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles				
Immobilisations financières (2)				
Participations	6 463 598,06		6 463 598,06	2 611 287,01
Créances rattachées à des participations	2 957 645,88		2 957 645,88	814 268,86
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés	142 878,78		142 878,78	
Prêts				
Autres immobilisations financières	581 368,73		581 368,73	431 368,73
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (II)	16 397 480,37	- 1 722 970,01	14 674 510,36	8 634 941,35
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Clients et comptes rattachés (3)	271 446,29		271 446,29	6 530,00
Autres créances (3)	5 624 785,77		5 624 785,77	1 808 775,64
Capital souscrit - appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Valeurs mobilières de placement	3 604 800,05		3 604 800,05	6 005 967,92
Divers				
Disponibilités	790 316,30		790 316,30	681 970,78
Charges constatées d'avance (3)	40 942,00		40 942,00	744,00
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	10 332 290,41		10 332 290,41	8 503 988,34
Frais d'émission d'emprunts à échéance (1V)				
Primes de remboursement des obligations (1V)				
Ecarts de conversion actif (1V)				13 775,25
TOTAL ACTIF (I à VI)	26 729 770,78	- 1 722 970,01	25 006 800,77	17 152 704,94
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)			295 7645,88	814 268,86
(3) Part à plus d'un an				

Bilan passif

	31/12/2024 (12 mois)	31/12/2023 (12 mois)
	Total	Total
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel	2 135 538,30	2 135 538,30
Primes d'émission, de fusion, d'apport	7 537 279,70	7 537 279,70
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale	205 391,04	155 400,00
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	1 060 719,38	1 076 966,55
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice précédent à affecter		
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	5 177 377,31	999 820,72
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	5 172,72	2 062,79
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	16 121 478,45	11 907 068,06
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Droits du concédant		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (I bis)		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		13 775,25
Provisions pour charges	9 741,60	
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (II)	9 741,60	13 775,25
EMPRUNTS ET DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	6 020 579,23	3 340 911,04
Emprunts et dettes financières diverses (3)	23 256,20	886 563,08
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	192 983,59	718 320,99
Dettes fiscales et sociales	2 525 100,92	159 181,03
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 904,95	110 108,65
Autres dettes	9 049,20	16 680,00
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL EMPRUNTS ET DETTES (III)	8 772 874,09	5 231 764,79
Écart de conversion passif (IV)	102 706,63	96,84
TOTAL PASSIF (I à IV)	25 006 800,77	17 152 704,94
(1) Dont à moins d'un an	3 211 103,17	2 311 826,40
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques	43,89	
(3) Dont emprunts participatifs		

Compte de résultat

	31/12/2024	31/12/2023	Variation	
	(12 mois)	(12 mois)	Euros	%
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Chiffre d'affaires				
<i>Ventes de marchandises</i>				
<i>Production vendue - biens</i>				
<i>Production vendue - services</i>	3 177 139,17	1 500 408,06	1 676 731,11	111,75
Chiffre d'affaires net	3 177 139,17	1 500 408,06	1 676 731,11	111,75
<i>Production stockée</i>				
<i>Production immobilisée</i>				
<i>Subventions d'exploitation</i>				
<i>Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges</i>	19 296,60	15 200,37	4 096,23	26,95
<i>Autres produits</i>	12,90	45,19	- 32,29	- 71,45
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	3 196 448,67	1 515 653,62	1 680 795,05	110,90
CHARGES D'EXPLOITATION				
<i>Achats de marchandises (y compris droits de douane)</i>				
<i>Variations de stocks (marchandises)</i>				
<i>Achats de matières premières et autres approvisionnements</i>				
<i>Variations de stocks (matières premières et approvisionnements)</i>				
<i>Autres achats et charges externes</i>	540 430,68	90 726,27	449 704,41	495,67
<i>Impôts, taxes et versements assimilés</i>	98 215,08	78 642,78	19 572,30	24,89
<i>Salaires et traitements</i>	1 102 212,62	775 189,07	327 023,55	42,19
<i>Charges sociales</i>	449 864,10	300 942,18	148 921,92	49,49
<i>Dotations aux amortissements sur immobilisations</i>	304 693,84	262 122,11	42 571,73	16,24
<i>Dotations aux provisions sur immobilisations</i>				
<i>Dotations aux provisions sur actif circulant</i>				
<i>Dotations aux provisions pour risques et charges</i>	9 741,60		9 741,60	
<i>Autres charges</i>	52 585,06	10,59	52 574,47	496 453,92
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	2 557 742,98	1 507 633,00	1 050 109,98	69,65
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	638 705,69	8 020,62	630 685,07	7 863,30
QUOTE-PART DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN (III)				
<i>Bénéfice attribué ou perte transférée</i>				
OPERATIONS EN COMMUN ET PRODUITS FINANCIERS DE PARTICIPATIONS (IV)				
<i>Perte supportée ou bénéfice transféré</i>				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers				
<i>Produits de participation (1)</i>	4 640 079,09	1 054 592,72	3 585 486,37	339,99
<i>Produits des autres valeurs mobilières et créances (1)</i>				
<i>Autres intérêts de produits assimilés (1)</i>	272 741,21	21 953,13	250 788,08	1 142,38
<i>Reprises sur provisions et transferts de charges</i>	13 775,25		13 775,25	
<i>Différences positives de change</i>		7 210,25	- 7 210,25	- 100,00
<i>Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement</i>				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	4 926 595,55	1 083 756,10	3 842 839,45	354,59
CHARGES FINANCIÈRES				
<i>Dotations financières aux amortissements et provisions</i>		13 775,25	- 13 775,25	- 100,00
<i>Intérêts et charges assimilés (2) (3)</i>	117 393,05	57 575,78	59 817,27	103,89
<i>Différences négatives de change</i>	1 681,95		1 681,95	
<i>Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement</i>				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)	119 075,00	71 351,03	47 723,97	66,89
RESULTAT FINANCIER (V - VI)	4 807 520,55	1 012 405,07	3 795 115,48	374,86
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)	5 446 226,24	1 020 425,69	4 425 800,55	433,72

	31/12/2024	31/12/2023	Variation	
	(12 mois)	(12 mois)	Euros	%
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
<i>Produits exceptionnels sur opérations de gestion (4)</i>	12 261,00	7 838,10	4 422,90	56,43
<i>Produits exceptionnels sur opérations en capital</i>		457,64	- 457,64	- 100,00
<i>Reprises sur provisions et transferts de charges</i>				
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	12 261,00	8 295,74	3 965,26	47,80
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
<i>Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (5)</i>		1 765,00	- 1 765,00	- 100,00
<i>Charges exceptionnelles sur opérations en capital</i>		6 744,92	- 6 744,92	- 100,00
<i>Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions</i>	3 109,93	2 062,79	1 047,14	50,76
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	3 109,93	10 572,71	- 7 462,78	- 70,59
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	9 151,07	- 2 276,97	11 428,04	- 501,90
<i>Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)</i>				
<i>Impôts sur les bénéfices (X)</i>	278 000,00	18 328,00	259 672,00	1 416,80
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VI)	8 135 305,22	2 607 705,46	5 527 599,76	211,97
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	2 957 927,91	1 607 884,74	1 350 043,17	83,96
RESULTAT DE L'EXERCICE	5 177 377,31	999 820,72	4 177 556,59	417,83
(1) Dont produits concernant les entités liées	4 772 879,31	1 069 373,01	3 703 506,30	346,33
(2) Dont intérêts concernant les entités liées				
(3) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art 238 b du CGI)				
(4) Dont produits afférents à des exercices antérieurs				
(5) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs				

4.4. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

ALTONEO AUDIT

ERNST & YOUNG Audit

STIF

Exercice clos le 31 décembre 2025

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

ALTONEO AUDIT
 144, rue des Ponts de Cé
 BP 70903
 49009 Angers cedex 01
 S.A.S. au capital de € 260 665
 499 885 333 R.C.S. Laval

Commissaire aux Comptes
 Membre de la compagnie
 régionale de l'Ouest-atlantique

ERNST & YOUNG Audit
 Immeuble Eolios
 3, rue Louis Braille
 CS 10847
 35208 Rennes cedex 2
 S.A.S. à capital variable
 344 366 315 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
 Membre de la compagnie
 régionale de Versailles et du Centre

STIF

Exercice clos le 31 décembre 2025

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société STIF,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société STIF relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Referentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n° 2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

- Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

- Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

- Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Angers et Rennes, le 29 avril 2026

Les Commissaires aux Comptes

ALTONEO AUDIT

ERNST & YOUNG Audit

Signé par :

813701510BFA4E0...

Julien Malcoste

Signed by:


Guillaume Ronco

5. RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

5.1. MODALITES D'EXERCICE DE LA DIRECTION GENERALE

Conformément à l'article R 225-102 du Code de Commerce, nous vous indiquons que votre Conseil d'administration, dans sa séance du 7 septembre 2023, a procédé au choix de l'une des deux modalités d'exercice de la Direction Générale prévues à l'article L. 225-51-1 du Code de Commerce.

Le Conseil a décidé d'opter pour le cumul des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général.

En conséquence, Monsieur José BURGOS assume sous sa responsabilité la Direction Générale de la Société. En application de l'article 20 des statuts de la Société, cette décision a été prise jusqu'à décision contraire du Conseil d'administration.

5.2. INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX : LISTE DES FONCTIONS ET MANDATS EXERCES

José Burgos

Diplômé de l'école de commerce ESG Paris avec une spécialité en finance, il a rejoint l'entreprise familiale en 1998 en tant que commercial. Fort de sa connaissance du Groupe et du secteur industriel acquise depuis 25 années, il est aujourd'hui le PDG et principal actionnaire du Groupe STIF.

Au sein de STIF, il a notamment participé activement à l'extension du Groupe à l'international avec aujourd'hui une présence à Singapour, en Indonésie, en Chine, aux Etats-Unis, en Belgique et au Danemark. Il a également impulsé la création de la nouvelle division dédiée à la protection contre les explosions des BESS.

Océane Burgos

Océane Burgos est la petite fille du fondateur Manuel Burgos et la fille du Président Directeur Général José Burgos. Suite à un baccalauréat scientifique, elle a fait un BTS Commerce International et terminé un MBA Management International Business au sein de l'établissement MBWAY à Angers. Elle exerce au sein de la Société depuis septembre 2024 des fonctions de Responsable Marketing.

Manuel Burgos

Diplômé d'une école de commerce, Manuel a développé une forte expertise dans la gestion des entreprises et la technique en étant Directeur Général de Siraga, PME de 200 salariés spécialisée dans les usines clés en main pour l'agro-alimentaire. En 1984, il a fait le choix de co-fonder le Groupe et en a acquis une parfaite connaissance en tant que Directeur Général. Il a apporté au Groupe STIF sa forte expertise technique notamment en développant les gammes historiques de godets JET® et de raccords à compression. Dans les années 2010, il a initié le développement stratégique du Groupe vers le marché de la protection contre les explosions, segment à forte croissance.

Valérie Burgos

Valérie Burgos est la fille du fondateur Manuel Burgos et la sœur du Président Directeur Général José Burgos. Elle exerce des fonctions de Cheffe de projet au sein de la communauté urbaine Angers Loire Métropole (en disponibilité).

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4 du Code de Commerce, la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux de la Société durant l'exercice écoulé est communiquée ci-après.

Nom	Fonction dans la Société	Date de début et fin de mandat	Autres fonctions exercées
José Burgos	Administrateur et Président Directeur Général de la Société	Nommé administrateur par l'assemblée générale du 7 septembre 2023 jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée en 2029 à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.	<ul style="list-style-type: none"> - Président de la société JB PARTICIPATIONS, - Directeur de la société STIF ASIA, - Directeur General de la société STIF Suzhou Components CO LTD, - Président de la société STIF AMERIQUE Inc., - Commissioner de la société PT STIF INDONESIA, - Director de la société Stuvex Safety Systems Ltd, - Représentant permanent de STIF au sein des sociétés : <ul style="list-style-type: none"> o STIF France, o STIF PLASTIC, o Boss Products LLC, o Boss Products UK Ltd, o STIF USA LLC, o Torino Holding BV, o ISMA NV, o IEXT NV, o STUVEX INTERNATIONAL NV.
Manuel Burgos	Administrateur et Directeur Général Délégué de la Société	Nommé administrateur par l'assemblée générale du 7 septembre 2023 jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée en 2029 à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.	Administrateur de la société STIF IBERICA.

Océane Burgos	Administrateur de la Société	Nommée administrateur par l'assemblée générale du 7 septembre 2023 jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée en 2029 à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.	Employée par la Société, depuis le 2 septembre 2024, en qualité de responsable marketing groupe.
Valérie Burgos	Administrateur de la Société	Nommée administrateur par l'assemblée générale du 12 décembre 2024 jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée en 2030 à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2029.	Cheffe de projet à Angers Loire Métropole (en disponibilité)

La Société a en outre perçu au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 :

- de la société STIF Plastic, la somme de 10.000 euros, au titre de son mandat de Présidente de cette société,
- de la société STIF USA LLC, la somme de 100.000 euros, au titre de son mandat de Manager de cette société, et
- de la société STIF France, la somme de 250.000 euros, au titre de son mandat de Présidente de cette société.

En outre, par délibérations du 3 juillet 2024, le Conseil d'administration de la société STIF a décidé, à titre de mesure d'ordre interne, que l'exercice des attributions suivantes est réservé à M. Manuel BURGOS, Directeur Général Délégué de la Société :

- gestion de la situation financière de la Société,
- assistance des filiales de la Société dans l'optimisation de leur propre gestion financière,

sous réserve des limitations éventuellement fixées par une décision ultérieure.

Le Directeur Général Délégué de la Société est depuis lors seul en charge des missions suivantes :

- suivi du plan de trésorerie de la Société,
- suivi du niveau d'endettement de la Société,
- mise en place et gestion de conventions de trésorerie au sein du Groupe,
- recherche et négociation de tous modes de financement,
- recherche d'optimisation de la trésorerie,
- suivi de mobilisation des créances,
- gestion et suivi de la politique de dividendes au sein du Groupe.

5.3. CONVENTION(S) CONCLUE(S) PAR UN DIRIGEANT OU UN ACTIONNAIRE SIGNIFICATIF DE LA SOCIETE MERE AVEC UNE FILIALE

En application des dispositions légales, nous vous indiquons qu'aucune convention n'est intervenue, directement ou par personne interposée, entre :

- d'une part le Directeur Général, le Directeur Général Délégué, l'un des administrateurs, l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10% de la Société,
- et d'autre part, l'une ou plusieurs des sociétés que la Société contrôle au sens de l'article L 233-3 du Code de commerce, savoir :
 - o STIF France, société par actions simplifiée au capital de 800.000 euros, dont le siège social est situé à SAINT GEORGES SUR LOIRE (49170) Zone Artisanale de la Lande – Rue de Savennières, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro unique 328 876 503 RCS ANGERS,
 - o STIF COMPONENTES INDUSTRIALES IBERICA S.L, société à responsabilité limitée unipersonnelle de droit espagnol au capital de 50.000 euros, dont le siège social est situé à Carrer del Doctor Zamenhof, 22. Local 08800 VILANOVA I LA GELTRU (BARCELONA), ESPANA, immatriculée au Registro Mercantil de Barcelona Tomo 40707 Folio 34 Hoja B372325 NIF B 64933666,
 - o STIF PLASTIC, société par actions simplifiée au capital de 20.000 euros, dont le siège social est situé à SAINT-MARTIN-DU-FOUILLOUX (49170) 13, rue des Tilleuls, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro unique 533 313 532 RCS ANGERS,
 - o STIF ASIA Pte Ltd, société de droit singapourien dont le siège social est situé 2 Jurong East Street 21, #04-28K IMM BUILDING, 609 601 Singapore, enregistrée en République de Singapour sous le numéro 200815855C,
 - o STIF (Suzhou) Components Co., Ltd, société de droit chinois, dont le siège social est situé Unit 7, No. 2318 East Taihu Lake Rd., Wuzhong District, Suzhou City, Jiangsu Province, China (215103), immatriculée en Chine,
 - o STIF (Suzhou) Machinery Co., Ltd, société de droit chinois, dont le siège social est situé Unit 7, No. 2318 East Taihu Lake Rd., Wuzhong District, Suzhou City, Jiangsu Province, China (215103), immatriculée en Chine,
 - o PT STIF Indonesia, société de droit indonésien, dont le siège social est situé JL Ratna Jatibening, Jatibening, PondokGede, Kota Bekasi, Jawa Barat, Indonesia, 17412, immatriculée en Indonésie,
 - o STIF AMERIQUE INC., société de droit américain immatriculée dans l'Etat du Delaware, au capital de 300 US\$, soumise au « General Corporation Law of the State of Delaware », dont le siège social est situé c/o United Corporate Services, INC., 800 North State Street, Suite 304, Kent County, Dover, DELAWARE 19901, enregistrée sous le numéro EIN 93-1797556,
 - o STIF USA LLC, société de droit américain dont le siège social est situé 6729 Guada Coma Dr. Schertz, TEXAS 78154, enregistrée sous le numéro EIN 93-3528589,

- BOSS PRODUCTS LLC, société de droit américain, dont le siège social est situé 6729 Guada Coma Dr. Schertz, TEXAS 78154, enregistrée sous le numéro EIN 80-5166646,
- BOSS PRODUCTS UK LTD, une société constituée en Écosse, enregistrée sous le numéro SC823757, dont le siège social est situé au 23 Colvilles Road Kelvin Industrial Estate, East Kilbride, G75 0RS Glasgow,
- TORINO HOLDING BV, société de droit belge, dont le siège social est situé à Heiveldekens 8, B-2550 Kontich, en Belgique, immatriculée au Register of Legal Entities (Antwerp division Antwerp) sous le numéro 0791.297.789,
- ISMA NV, société anonyme de droit belge, dont le siège social est situé à Heiveldekens 8, B2550 Kontich, Belgique, immatriculée au Register of Legal Entities (Antwerp division Antwerp) sous le numéro 0442.832.912,
- STUVEX INTERNATIONAL NV, société anonyme de droit belge, dont le siège social est situé à Heiveldekens 8, B-2550 Kontich, Belgique, immatriculée au Register of Legal Entities (Antwerp division Antwerp) sous le numéro 0428.678.335,
- IEXT NV, société anonyme de droit belge, dont le siège social est situé à Heiveldekens 8, B2550 Kontich, Belgique, immatriculée au Register of Legal Entities (Antwerp division Antwerp) sous le numéro 0442.693.548,
- STUVEX SAFETY SYSTEMS LTD, société à responsabilité limitée, constituée et existante en vertu des lois d'Angleterre, dont le siège social est situé à Nightingale House, 46-48 East Street, Epsom, Surrey KT 17 IHQ, Royaume-Uni,
- STUVEX France, entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au 25 avenue de la Vertonne, 44120 Vertou, France.

En application de l'article 4.2.3. des Règles des Marchés Euronext Growth publiées le 2 mai 2024, nous vous donnons les informations suivantes sur les transactions effectuées avec des parties liées, au cours de l'exercice écoulé, qui ont eu une influence significative sur la situation financière ou les résultats de la Société au titre de la période en question, ainsi que sur tout changement affectant lesdites transactions susceptibles d'affecter significativement la situation financière de la Société sur l'année en cours :

1. CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES INTERVENUE ENTRE LA SOCIETE ET LES SOCIETES STIF France, STIF COMPONENTES INDUSTRIALES IBERICA S.L, STIF PLASTIC, STIF ASIA Pte Ltd, STIF (Suzhou) Components Co., Ltd, STIF (Suzhou) Machinery Co., Ltd, PT STIF Indonesia, STIF AMERIQUE INC., STIF USA LLC, TORINO HOLDING BV, ISMA NV, STUVEX INTERNATIONAL NV, IEXT NV, STUVEX SAFETY SYSTEMS Ltd et STUVEX France

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 7 juillet 2025, la Société a conclu avec les sociétés STIF France, STIF COMPONENTES INDUSTRIALES IBERICA S.L, STIF PLASTIC, STIF ASIA Pte Ltd, STIF (Suzhou) Components Co., Ltd, STIF (Suzhou) Machinery Co., Ltd, PT STIF Indonesia, STIF AMERIQUE INC., STIF USA LLC, TORINO HOLDING BV, ISMA NV, STUVEX INTERNATIONAL NV, IEXT NV, STUVEX SAFETY SYSTEMS Ltd et STUVEX France une convention de prestation de services en vertu

de laquelle la Société s'est engagée à assister les sociétés bénéficiaires en matière financière, commerciale et de marketing, de communication, relations publiques et exposition médiatique.

Cette convention prévoit en outre la résiliation de la convention de prestation de services intervenue le 19 janvier 2024 entre la Société et les sociétés STIF France, STIF COMPONENTES INDUSTRIALES IBERICA S.L, STIF PLASTIC, STIF ASIA Pte Ltd, STIF (Suzhou) Components Co., Ltd, STIF (Suzhou) Machinery Co., Ltd, PT STIF Indonesia, STIF AMERIQUE INC. et STIF USA LLC.

Au titre des prestations d'assistance effectivement rendues aux sociétés bénéficiaires pendant l'exercice clos le 31 décembre 2025, la Société a facturé :

- à la société STIF France, la somme globale hors taxes de 1.974.443 euros,
- à la société STIF Plastic, la somme globale hors taxes de 21.366 euros,
- à la société STIF COMPONENTES INDUSTRIALES IBERICA S.L., la somme globale hors taxes de 69.938 euros,
- à la société PT STIF INDONESIA, la somme globale hors taxes de 44.012 euros,
- à la société STIF ASIA PTE LTD, la somme globale hors taxes de 162.720 euros,
- à la société STIF (SUZHOU) COMPONENTS CO. LTD, la somme globale hors taxes de 677.490 euros,
- à la société STIF (SUZHOU) MACHINERY CO., LTD, la somme globale hors taxes de 5.567 euros,
- à la société STIF USA LLC, la somme globale hors taxes de 7.239 euros,
- à la société BOSS PRODUCTS LLC, la somme globale hors taxes de 278.777 euros,
- à la société TORINO HOLDING BV, la somme globale hors taxes de 250.582 euros.

Les sociétés BOSS PRODUCTS LLC et BOSS PRODUCTS UK LTD ont adhéré à cette convention respectivement les 26 septembre et 22 décembre 2025.

2. CONVENTION D'ABANDON DE CREANCE INTERVENUE AVEC LA SOCIETE STIF PLASTIC

La Société a conclu avec la société STIF PLASTIC une convention d'abandon de créance avec clause de retour à meilleure fortune le 31 décembre 2025.

- Dirigeants communs des sociétés parties: Monsieur José BURGOS et Monsieur Manuel BURGOS.
- Objet de la convention : sous la condition ci-après reproduite, la Société a fait abandon et remise expresse à la société STIF PLASTIC, des créances qu'elle détenait au titre de son compte courant d'associée et ce, à concurrence de 239.073 euros.
- Conditions de la convention :

Cette remise expresse a lieu sous la condition résolutoire du retour de la société STIF PLASTIC à meilleure fortune dans le délai de DIX (10) ans à compter du 1er janvier 2026.

La meilleure fortune s'entend de la réalisation d'une double condition, savoir :

- constatation d'un bénéfice net comptable après impôts à la clôture d'un exercice social de la société STIF PLASTIC,
- reconstitution par la société STIF PLASTIC de ses capitaux propres à concurrence d'un montant au moins égal à une fois et demie le capital social.

Si la double condition se réalise dans le délai ci-dessus prévu, cette réalisation opérera révocation pure et simple de l'abandon de créances et rétablissement complet de ces créances dans les écritures de la société STIF PLASTIC.

Cependant, si ce rétablissement avait pour effet de réduire les capitaux propres de la société STIF PLASTIC à un chiffre inférieur à une fois et demie le montant de son capital social, la réalisation de la condition n'opérerait qu'une résolution partielle de l'abandon de créances à concurrence seulement du chiffre permettant à la société STIF PLASTIC de conserver des capitaux propres au moins égaux à une fois et demie le capital social.

Dans ce cas, le solde des créances abandonnées, qui n'aurait pu être rétabli dans les écritures de la société STIF PLASTIC, pourrait l'être à nouveau, sous la même condition résolutoire de retour à meilleure fortune de la société STIF PLASTIC dans le délai ci-dessus prévu et sous les mêmes limites en ce qui concerne la reconstitution des capitaux propres de la société STIF PLASTIC.

En revanche, si la réalisation de la double condition n'intervenait pas dans le délai prévu, la remise serait définitive.

- Intérêt pour la Société : l'abandon de créance ainsi consenti par la Société, assorti d'une clause de retour à meilleure fortune, vise à aider STIF PLASTIC à rétablir sa situation financière et à soutenir la poursuite de son activité. Cette opération préserve la valeur de la participation détenue par la Société.

5.4. FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration a adopté un règlement intérieur le 7 septembre 2023 qui précise les règles et modalités de composition et de fonctionnement du Conseil d'administration.

L'article 4.1 du règlement intérieur du Conseil d'administration prévoit que ce dernier se réunit aussi souvent que l'intérêt social de la Société l'exige et tient au moins quatre (4) séances par an.

L'article 3 dudit règlement prévoit que le Président du Conseil « s'assure que le Conseil d'administration consacre un temps suffisant aux débats et accorde à chacun des points de l'ordre du jour un temps proportionné à l'enjeu qu'il représente pour la Société. Il veille à ce que les administrateurs disposent en temps utile et sous une forme claire et appropriée des informations nécessaires à l'exercice de leurs missions ».

Chaque réunion du Conseil fait l'objet d'un procès-verbal résumant les débats (article 17 des statuts de la Société et article 7 du règlement intérieur du Conseil d'administration).

Par ailleurs, par décisions de l'assemblée générale mixte des actionnaires du 12 décembre 2024, les statuts de la Société ont été modifiés en considération des dispositions de la loi 2024-537 du 13 juin 2024 visant à accroître le financement des entreprises et l'attractivité de la France, dite loi « Attractivité » afin, notamment, de favoriser le recours aux moyens de télécommunication pour les délibérations des conseils d'administration.

L'assemblée générale mixte des actionnaires du 12 décembre 2024 a ainsi notamment prévu :

- les conditions et modalités de recours à la consultation écrite pour les décisions du Conseil d'administration, et instauré un droit d'opposition des administrateurs,
- la possibilité pour les administrateurs de participer aux réunions du Conseil d'administration par voie dématérialisée,
- la possibilité pour les administrateurs de voter par correspondance préalablement aux réunions du Conseil d'administration, et déterminé les conditions et modalités du vote par correspondance,
- que le délai de convocation des administrateurs aux réunions du Conseil d'administration est d'au moins trois (3) jours, mais que les réunions peuvent se tenir sans délai si tous les administrateurs y consentent,
- la possibilité pour le Conseil d'administration de mettre les statuts en conformité avec les dispositions législatives et réglementaires sans délégation de l'assemblée générale extraordinaire.

Le règlement intérieur a en conséquence été mis à jour par décisions du Conseil d'administration le 12 décembre 2024.

Le Président du Conseil d'administration a invité les membres du Conseil, réunis en séance le 26 mars 2026, à s'exprimer sur le fonctionnement du Conseil ainsi que sur la préparation de ses travaux.

Il ressort de ces échanges une appréciation positive globale des administrateurs sur la gouvernance de la Société. Les membres du Conseil d'administration ont en effet fait part de leur satisfaction concernant le fonctionnement dudit Conseil depuis sa création, ainsi que concernant la préparation de ses réunions et travaux.

Les administrateurs ont en outre réitéré leur appréciation positive quant à la mixité des compétences et des expériences au sein du Conseil, nécessaire à la réalisation de la stratégie de la Société et à la qualité des débats. Les membres du Conseil ont également exprimé leur satisfaction quant à la qualité des réunions du Conseil, sur le plan de leur préparation et de leur durée.

5.5. TABLEAU DES DELEGATIONS

Le tableau ci-dessous résume l'ensemble des délégations de compétence et de pouvoirs en cours de validité accordées au Conseil d'administration par l'Assemblée générale des actionnaires, en matière d'augmentation de capital, ainsi que leur utilisation au cours de l'exercice :

Résolutions	Contenu de la délégation	Durée échéance /	Montant nominal maximum et modalités de détermination du prix	Utilisation des délégations faites par le conseil d'administration/Nombre d'actions émises
7 ^{ème} résolution de l'assemblée générale mixte du 12 juin 2024	Délégation au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, de compétence à l'effet d'émettre, avec maintien du droit préférentiel de souscription, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions nouvelles de la Société.	26 mois (12 août 2026)	231.940 €* Prix d'émission décidé par le Conseil d'administration dans les conditions fixées par la loi et dans les limites fixées par la résolution.	Non utilisée
2 ^{ème} résolution de l'assemblée générale mixte du 22 septembre 2025	Délégation au Conseil d'administration, avec faculté de délégation dans les conditions prévues par la loi, de compétence à l'effet d'émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, notamment dans le cadre d'une offre au public (à	26 mois (22 novembre 2027)	231.940 €** (i) le prix d'émission des actions nouvelles devra être au moins égal à la moyenne pondérée par les volumes des cours des trois (3) dernières séances de Bourse sur le marché Euronext Growth Paris précédant sa fixation, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 25%,	Non utilisée

	l'exclusion des offres visées à l'article L.411-2 1° du Code monétaire et financier), en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions nouvelles de la Société.		(ii) le prix d'émission des valeurs mobilières donnant accès au capital sera tel que la somme perçue immédiatement par la Société, majorée, le cas échéant, de celle susceptible d'être perçue ultérieurement par la Société lors de l'augmentation de son capital résultant de l'exercice des droits attachés à ces valeurs mobilières, sera au moins égale, en fonction du type de valeurs mobilières émises et/ou de leurs caractéristiques, au prix d'émission minimum défini au (i) ci-dessus.	
3 ^{ème} résolution de l'assemblée générale mixte du 22 septembre 2025	Délégation au Conseil d'administration, avec faculté de délégation dans les conditions prévues par la loi, de compétence à l'effet d'émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, dans le cadre d'offres au public s'adressant exclusivement à un cercle restreint d'investisseurs agissant pour compte propre et/ou à des investisseurs qualifiés visées à l'article L.411-2 1° du Code monétaire et financier, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions nouvelles de la Société.	26 mois (22 novembre 2027)	231.940 € ** (+ limite de 30% du capital par an) (i) le prix d'émission des actions nouvelles devra être au moins égal à la moyenne pondérée par les volumes des cours des trois (3) dernières séances de Bourse sur le marché Euronext Growth Paris précédant sa fixation, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 25%, (ii) le prix d'émission des valeurs mobilières donnant accès au capital sera tel que la somme perçue immédiatement par la Société, majorée, le cas échéant, de celle susceptible d'être perçue ultérieurement par la Société lors de l'augmentation de son capital résultant de l'exercice des droits attachés à ces valeurs mobilières, sera au moins égale, en fonction du type de valeurs mobilières émises et/ou de leurs caractéristiques, au prix d'émission minimum défini au (i) ci-dessus.	Non utilisée

<p>4^{ème} résolution de l'assemblée générale mixte du 22 septembre 2025</p>	<p>Délégation au Conseil d'administration, avec faculté de délégation dans les conditions prévues par la loi, de compétence à l'effet d'émettre, en une ou plusieurs fois, des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions nouvelles de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de personnes. ***</p>	<p>18 mois (22 mars 2027)</p>	<p>231.940 €** (i) le prix d'émission des actions nouvelles devra être au moins égal à la moyenne pondérée par les volumes des cours des trois (3) dernières séances de Bourse sur le marché Euronext Growth Paris précédant sa fixation, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 25%, (ii) le prix d'émission des valeurs mobilières donnant accès au capital sera tel que la somme perçue immédiatement par la Société, majorée, le cas échéant, de celle susceptible d'être perçue ultérieurement par la Société lors de l'augmentation de son capital résultant de l'exercice des droits attachés à ces valeurs mobilières, sera au moins égale, en fonction du type de valeurs mobilières émises et/ou de leurs caractéristiques, au prix d'émission minimum défini au (i) ci-dessus.</p>	<p>Non utilisée</p>
<p>5^{ème} résolution de l'assemblée générale mixte du 22 septembre 2025</p>	<p>Autorisation donnée au Conseil d'administration, avec faculté de délégation dans les conditions prévues par la loi, à l'effet d'augmenter le nombre d'actions et/ou valeurs mobilières donnant accès à des actions nouvelles de la Société en cas d'émissions réalisées sur le fondement des 2^e à 4^e résolutions, conformément aux dispositions de l'article L. 225-135-1 du Code de commerce.</p>	<p>dans les délais et limites prévus par la réglementation applicable au jour de l'émission soit, à ce jour, pendant un délai de trente (30) jours suivant la clôture de la souscription.</p>	<p>Aux mêmes conditions, notamment de prix, que celles retenues pour l'émission initiale. Dans la limite de 15% de l'émission initiale + plafond global de 231.940 €. **</p>	<p>Non utilisée</p>

6 ^{ème} résolution de l'assemblée générale mixte du 22 septembre 2025	Délégation au Conseil d'administration de tous pouvoirs à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une ou plusieurs personnes nommément désignées, à l'émission des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions nouvelles de la Société.	18 mois (22 mars 2027)	231.940 € ** sous la réserve du respect du plafond légal d'émission (prévu actuellement par les dispositions de l'article L. 22-10-52-1 du Code de commerce à trente pour cent (30 %) du capital social par an). Le Conseil d'administration est habilité à décider du montant à émettre, du prix de l'émission ainsi que du montant de la prime qui pourra, le cas échéant, être demandée à l'émission.	Non utilisée
13 ^{ème} résolution de l'assemblée générale mixte du 12 juin 2024	Autorisation donnée au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, à procéder, dans les conditions légales, en une ou plusieurs fois, à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre de la Société, au profit des bénéficiaires ou catégories de bénéficiaires qu'il déterminera parmi les membres du personnel salarié de la Société ou des sociétés	38 mois (12 août 2027)	3% du capital social****	Non utilisée⁶

⁶ Cette nouvelle autorisation conférée au Conseil pour l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre de la Société a privé d'effet la délégation antérieure de même objet, accordée par l'assemblée générale mixte des actionnaires de la Société le 7 septembre 2023, mais seulement à hauteur de la part non utilisée de ladite délégation. Cette délégation antérieure avait été utilisée par le Conseil d'administration le 2 février 2024 par l'attribution gratuite d'un nombre total maximal de 50.840 actions de la Société, d'une valeur nominale de 0,42 € chacune, au profit du personnel salarié titulaire d'un contrat de travail à durée indéterminée au sein de la Société, de la société STIF FRANCE ou de la société STIF PLASTIC à la date de la décision d'attribution. Ces actions gratuites ont été définitivement acquises en février 2025. Lesdites actions ont résulté d'une augmentation de capital de la Société par voie d'émission de 50.840 actions nouvelles de 0,42 euro de valeur nominale chacune, représentant une augmentation de capital d'un montant total de 21.352,80 euros, par prélèvement de la valeur nominale des actions nouvelles sur le compte « Prime d'émission ».

Le capital social de la Société s'est ainsi trouvé porté à 2.156.891,10 euros, divisé en 5.135.455 actions de quarante-deux (42) centimes d'euro de valeur nominale chacune.

	ou groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues à l'article L. 225-197-2 du Code de commerce et les mandataires sociaux éligibles de la Société ou des sociétés ou groupements qui lui sont liés.			
14 ^{ème} résolution de l'assemblée générale mixte du 12 juin 2024	Délégation de compétence au Conseil d'administration avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, à consentir en une ou plusieurs fois au profit des bénéficiaires ou catégories de bénéficiaires qu'il déterminera parmi les membres du personnel salarié de la Société ou des sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues à l'article L. 225-180 du Code de commerce et les mandataires sociaux éligibles de la Société ou des sociétés ou groupements qui lui sont liés, des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la Société à émettre à titre d'augmentation de son capital, ainsi que des options donnant droit à l'achat d'actions de la Société provenant de rachats effectués par la Société dans les conditions prévues par la loi.	38 mois (12 août 2027)	10% du capital social**** Le Conseil est habilité à fixer les prix et conditions (notamment les périodes d'exercice) dans lesquels seront consenties les options, selon les modalités déterminées par les dispositions légales en vigueur, et notamment les articles L. 225-177 à L.225179 du Code de commerce.	Non utilisée

<p>15^{ème} résolution de l'assemblée générale mixte du 22 mai 2025</p>	<p>Délégation de compétence au Conseil d'administration, avec subdélégation dans les conditions prévues par la loi, à l'effet d'émettre des bons de souscription d'actions nouvelles (BSA), avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit des mandataires sociaux et d'une catégorie de salariés cadres.</p>	<p>18 mois (22 novembre 2026)</p>	<p>10% du capital social***** Fixation par le Conseil d'administration du prix d'émission des BSA, de la parité d'exercice et du prix de souscription des actions sous-jacentes au vu du rapport d'un expert indépendant. Le prix de souscription des actions sur exercice des BSA sera au moins égal au cours de clôture de l'action sur le marché Euronext Growth lors de la dernière séance de bourse précédant sa fixation.</p>	<p>Non utilisée</p>
<p>16^{ème} résolution de l'assemblée générale mixte du 12 juin 2024</p>	<p>Délégation de pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, pour procéder à l'augmentation du capital social, en une ou plusieurs fois et dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres sommes dont la capitalisation sera légalement et statutairement possible, sous forme d'attribution d'actions gratuites ou d'élévation de la valeur nominale des actions existantes ou par l'emploi conjoint de ces deux procédés.</p>	<p>26 mois (12 août 2026)</p>	<p>L'augmentation du capital social pourra être réalisée en une ou plusieurs fois et dans la proportion et aux époques que le Conseil d'administration appréciera.</p>	<p>Non utilisée</p>

* Le montant nominal maximum des augmentations de capital, immédiates ou à terme, susceptibles d'être réalisées sur le fondement des 7^{ème} à 11^{ème} résolutions de l'ordre du jour s'impute sur la limitation globale des autorisations d'émission en numéraire de 231 940 euros (12^{ème} résolution de l'ordre du jour de l'assemblée générale mixte du 12 juin 2024).

** Le montant s'imputera sur la limitation globale des autorisations d'émission en numéraire de 231 940 euros (8^{ème} résolution de l'ordre du jour de l'assemblée générale mixte du 22 septembre 2025).

*** Définition de la catégorie de personnes :

- toute personne physique qui souhaite investir dans une société en vue de bénéficier d'une réduction de l'impôt sur le revenu (conformément aux dispositions de l'article 199 terdecies-0-A du CGI) ou de tout autre dispositif fiscal équivalent de droit étranger dans la juridiction dont la personne physique qui souhaite investir serait résidente fiscale, pour un montant de

- souscription individuel minimum dans la Société de 10.000 euros par opération (sous réserve de l'éligibilité de la Société à ces dispositifs fiscaux),
- toute société qui investit à titre habituel dans des petites et moyennes entreprises et qui souhaite investir dans une société afin de permettre à ses actionnaires ou associés de bénéficier d'une réduction de l'impôt sur le revenu (conformément aux dispositions de l'article 199 terdecies-0 A du CGI) ou de tout autre dispositif fiscal équivalent de droit étranger dans la juridiction dont les actionnaires ou associés seraient résidents fiscaux, pour un montant de souscription individuel minimum dans la Société de 20.000 euros par opération (sous réserve de l'éligibilité de la Société à ces dispositifs fiscaux),
 - des fonds d'investissement investissant à titre habituel dans des petites et moyennes entreprises et qui souhaitent investir dans une société afin de permettre aux souscripteurs de leurs parts de bénéficier d'une réduction de l'impôt sur le revenu (conformément aux dispositions de l'article 199 terdecies-0 A du CGI) ou de tout autre dispositif fiscal équivalent de droit étranger dans la juridiction dont les souscripteurs seraient résidents fiscaux, pour un montant de souscription individuel minimum dans la Société de 20.000 euros par opération (sous réserve de l'éligibilité de la Société à ces dispositifs fiscaux),
 - des sociétés d'investissement et fonds d'investissement investissant à titre principal dans des sociétés dites de croissance (c'est-à-dire non cotées ou dont la capitalisation boursière n'excède pas 500 millions d'euros) quels qu'ils soient, en ce compris notamment les fonds communs de placement dans l'innovation (« FCPI »), les fonds communs de placement à risque (« FCPR »), ayant leur siège social ou leur société de gestion sur le territoire de l'Union Européenne, et les fonds d'investissement de proximité (« FIP »), pour un montant de souscription individuel minimum de 50.000 euros (prime d'émission incluse),
 - toute personne morale de droit français ou de droit étranger active dans le secteur de la fabrication et la commercialisation de composants métalliques, plastiques et de composants électroniques de contrôle, et/ou dans le secteur de la manutention des produits en vrac et de la gestion du fonctionnement des appareils de manutention de ces produits, et/ou dans le secteur de la fabrication et la commercialisation d'appareils de protection active et/ou passive des biens et des personnes contre les explosions industrielles, ayant conclu ou étant sur le point de conclure avec la Société un accord de partenariat scientifique et/ou industriel et/ou commercial d'une portée substantielle pour l'activité de la Société,
 - des sociétés industrielles ou commerciales, fonds d'investissement, organismes, institutions, ou entités quelle que soit leur forme, français ou étrangers, investissant de manière régulière dans les secteurs visés au paragraphe précédent pour un montant de souscription individuel minimum de 20.000 euros (prime d'émission incluse),
 - des sociétés, sociétés d'investissement, fonds d'investissement, sociétés de gestion de fonds ou des fonds gestionnaires d'épargne collective français ou étrangers qui peuvent investir dans des sociétés françaises cotées sur les marchés Euronext, Euronext Access ou Euronext Growth ou sur tout autre marché réglementé et/ou régulé et qui sont spécialisés dans les émissions obligataires structurées pour entreprises petites ou moyennes,
 - tout établissement financier, organisme public, banque de développement, fonds souverain français ou européen ou toute institution rattachée à l'Union Européenne, souhaitant octroyer des fonds aux petites et moyennes entreprises et dont les conditions d'investissement peuvent inclure en tout ou partie un investissement en fonds propres et/ou sous forme de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital social,
 - de dirigeants, administrateurs et/ou salariés cadres de la Société souhaitant investir concomitamment à des bénéficiaires visés par les catégories susvisées.

**** Le montant nominal maximum des augmentations de capital, immédiates ou à terme, susceptibles d'être réalisées sur le fondement des 13ème à 15ème résolutions de l'ordre du jour de l'assemblée générale mixte du 12 juin 2024 s'impute sur un plafond global de 10% du capital social de la Société à la date de l'assemblée générale, soit 213.553,83 euros (12ème résolution de l'ordre du jour de l'assemblée générale mixte du 12 juin 2024)

**** Le montant s'imputera sur la limitation globale des autorisations d'émission en numéraire de 231 940 euros (14ème résolution de l'ordre du jour de l'assemblée générale mixte du 22 mai 2025).

6. DOCUMENTS DISPONIBLES

Des exemplaires du Rapport Financier Annuel sont disponibles sans frais au siège social de la Société.

Le Rapport Financier Annuel peut également être consulté sur le site Internet de la Société (stifnet.com).

Les statuts, procès-verbaux des assemblées générales et autres documents sociaux de la Société, ainsi que les informations financières historiques et toute évaluation ou déclaration établie par un expert à la demande de la Société devant être mis à la disposition des actionnaires, conformément à la législation applicable, peuvent être consultés, sans frais, au siège social de la Société.

L'information réglementée au sens des dispositions du Règlement général de l'AMF est également disponible sur le site Internet de la Société (investir.stif.fr).